au cœur du social
OPTIONS

LGBT-PHOBIE
PLUS JAMAIS PEUR…
Page 46

AGIRC
Statut cadre en danger
Page 30

L'emploi a besoin d'un secteur industriel qui bénéficie de la qualification, de la créativité, de l'initiative des salariés. Pages 16 à 27

Emploi
L'impératif industriel

JAMES HARDY / MAXPPP

MENSUEL DE L'UGICT-CGT N° 580 / OCTOBRE 2012 / 4 €

En cas de problème
avec votre voiture,
la Macif met en place toute une chaîne d'expertise.

Avec ses
3500 conseillers, 650 gestionnaires auto,
et **4900 garages agréés,** la Macif
s'engage à prendre en charge rapidement
votre sinistre auto.

★ BETC EURO RSCG RCS Paris B 428 688 485 02/2012.

Pour plus d'informations sur le contrat Auto, rendez-vous en point d'accueil ou sur **macif.fr**

Prise en charge accordée en cas d'évènement garanti, dans les conditions et limites fixées au contrat.MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond – 79000 Niort.

MACIF

LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE

OPTIONS
au cœur du social

MENSUEL
DE L'UGICT-CGT
263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
4e trimestre 2012

OJD
PRESSE PAYANTE
2009

éditorial

Les ressorts d'une compétitivité durable

DR

Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

En rédigeant son rapport sur le «*choc de la compétitivité*», M. Gallois a oublié ses propos d'hier où il dénonçait les taux de profit à deux chiffres incompatibles avec un développement industriel, ou encore le dogme de la concurrence libre et non faussée qui entrave le soutien à l'industrie européenne. Enterrée aussi l'évaluation de la Cour des comptes soulignant l'inefficacité des exonérations fiscales et sociales aux entreprises et leur coût exorbitant pour la collectivité. La compétitivité se conjuguerait, plus que jamais, à partir du *leitmotiv* d'une compétitivité-coût, c'est-à-dire de la baisse du coût du travail.

Il est temps de mettre un terme à ces idées reçues, à ces affirmations dogmatiques. La France occupe le premier rang mondial de productivité horaire du travail. Dans l'industrie, le secteur manufacturier, le prix du travail se situe dans la médiane des principaux pays européens, identique à celui de l'Allemagne et même inférieur de 29 % dans l'industrie automobile.

La France détient le record de la plus forte dévalorisation du prix du travail par rapport au capital, puisque le montant des dividendes versés aux actionnaires est le plus élevé d'Europe. Les cotisations sociales plomberaient alors le coût du travail en France…

Or l'ensemble des entreprises françaises non financières paie 156 millions d'euros de cotisations sociales, pour 308 millions d'euros de coût du capital (dettes et dividendes).

La France ne cesse de payer très cher la fuite en avant dans la baisse du coût du travail qui a développé un véritable dumping social et entraîné des délocalisations, avec pour conséquence une perte de *process* et de capacités de production, ainsi que l'abandon de pans entiers de secteurs industriels : l'acier, l'aluminium, le textile… Aujourd'hui sont sur la sellette l'industrie automobile et les raffineries.

Les ressorts d'une compétitivité durable se situent dans la qualité, la fiabilité, la sécurité des produits, le respect de l'environnement. Son développement requiert plus d'innovation et de recherche qui impliquent à leur tour toujours plus d'intervention des salariés et de maîtrise de leur travail, plus d'élévation des qualifications ; leur reconnaissance et un plein exercice de ces qualifications est incompatible avec la précarité. Ces droits sociaux, le choix du social, sont ainsi un levier puissant pour asseoir une compétitivité durable et globale.

Ensemble, le 14 novembre, contre l'austérité et pour une Europe sociale, solidaire, soyons force de proposition et de mobilisation en ce sens.

sommaire

6 **à propos** Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Emploi**
Sécurité, version patronale

8 **R&D**
Les conditions d'un financement public

Crédit immobilier
Sain mais condamné…

9 **Du 9 octobre au 14 novembre**
En marche contre l'austérité

Sanofi
Pour le retrait du plan

Ecole Avec quels moyens ?

10 **Ogm**
Une trop obscure clarté…

MICHEL HOUET / MAXPPP

12 **Fiscalité**
Si injustice il y a…
Entretien avec Alexandre Derigny, secrétaire national de la Fédération des finances Cgt

14 **Sécurité sociale**
Budget très contraint

15 **Europe**
Construire une alternative

Transport
Etf contre le quatrième « paquet ferroviaire »

Monde du travail
« Equal Times » : média mondial

ENCARTS CENTRAUX
- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

SUPPLÉMENT
- Ufict Services publics *Compte rendu du 8e Congrès* (68 pages)

focus

EMPLOI

L'impératif industriel

Pages 16 à 27 C'est parce que le site toulousain de Freescale avait notamment "deux technologies de retard", avec des "machines obsolètes", que 821 salariés de la production ont perdu leur travail. Un mois et demi après la fermeture du site, ces mêmes machines viennent d'être rachetées par un groupe chinois, d'autres sont rapatriées aux Etats-Unis… Obsolètes, vraiment ? Cela confirme que l'industrie a besoin d'un projet politique qui redonne confiance et permette l'épanouissement de la créativité, de l'initiative, de la participation des travailleurs. Les défis contemporains – notamment la transition écologique – qu'affrontent nos sociétés seront impossibles à relever sans une industrie moderne et créative. Comment, dans ce contexte marqué par la crise, repenser à la fois les financements, les relations interentreprises, le rôle et les prérogatives des régions et de l'Etat ?

Table ronde avec Jacques Bauquier, Denis Durand, David Meyer, Pierre Tartakowsky.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** *(mensuel, 10 numéros par an)* :
Edition générale ..... 32 €
Edition avec encart professionnel ..... 39 €
● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** .... **12 €**
● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €
● **Joindre le règlement à l'ordre d'*Options***
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax : 01 48 18 81 09
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....
PRÉNOM .....
BRANCHE PROFESSIONNELLE .....
ADRESSE .....
.....
CODE POSTAL ..... VILLE .....

terrains

28 **Université-recherche**
Dans le brouillard, on garde le cap ?

LEA DONNAT / MAXPPP

PHILIPPE RENAULT / MAXPPP

29 **Etudiants**
Des moyens pour tous réussir

30 **Agirc**
Le statut cadre en danger

31 **La Poste**
Erreur de calcul

32 **Bloc-notes**
Ugict : agenda et rendez-vous

terrains

JAMES HARDY / MAXPPP

33 **Négociations**
Conditions de travail : objectif zéro défaut

34 **Benchmarking** Touché au cœur ?

droits

35 **Droit du travail**
Méthodes de management déclarées illégales !

36 **Fonction publique**
La protection contre le harcèlement

hors champs

38 **Rennes** **Festival**
Théâtre et danse à Rennes et dans les environs

39 **Grand Palais** Cinq siècles dans la vie des bohèmes

40 **Exposition**
Du baroque en peinture en pays de Flandres

© J. GELEYNS / WWW.ROSCAN.BE

platines

43 **Elina Garança** Récital romantique
Alexandre Tharaud Le Bœuf sur le toit

bouteilles

43 **Margaux** Château Charmant

lire

44 **Les polars** COURTS / LONGS L'important est de lire

45 **Les romans** LANGAGE Vieux cons et autres lièvres

hors champs

46 **Lgbt-phobies**
Il ou elle n'aura plus jamais peur

HOLD UP FILMS / IMAGE DU FILM "TOMBOY"

48 **Salariés, militants**
Formations, recours, demandez le programme

sélection

49 **Les livres du mois**

grilles

50 **Echecs et mots croisés**

à propos

Gestion prévisionnelle : le fin de la fin

Le groupe Renault innove en fanfare avec la gestion prévisionnelle des suicides de cadres. La Gpsc – gagnons du temps sur le temps – a été mise sur circuit à l'occasion d'une histoire d'espionnage dans laquelle la firme s'était emmêlée les essieux jusqu'à un tête-à-queue aussi sanglant que le final d'*On ne vit que deux fois*. Petit *flash-back* de rattrapage accéléré pour celles et ceux qui en sont restés à Sean Connery dans le rôle de 007 : Carlos Ghosn est nommé Pdg de Renault, qui devient groupe et entre au Cac 40 ; il a des tas de soucis avec la mondialisation, nomme Patrick Pélata numéro deux, a des tas de soucis avec la sécurité, fait appel à des Colombo déréglementés corrompus et imaginatifs à l'excès. En 2011, ces mercenaires de l'ombre braquent une lumière crue sur trois hauts cadres et les accusent d'espionnage. Pour ces trois-là, élevés dans le sérail, mother Renault devient leur pire cauchemar, via une superproduction mélangeant subtilement univers kafkaïen, cors de chasse à courre et roulements de peloton d'exécution. Licenciés, les voilà placés sous l'œil sagace des services de contre-espionnage français. On connaît destins plus gracieux. C'est là que la Gpsc entre en jeu. Echaudée par de trop nombreux suicides sur le lieu de travail de justice, Renault sait qu'il a intérêt à *« avoir conscience du danger auquel son salarié est exposé dans son activité professionnelle »*, pour reprendre les termes d'une condamnation de justice. L'hypothèse du suicide est donc traitée comme un risque industriel, vis-à-vis duquel il est sage de se couvrir. Comme l'avoue benoîtement une porte-parole, *« en tant qu'entreprise du Cac 40, en cas de crise, notre communication envisage toutes les possibilités, et celle-ci en faisait partie »*. Le reste est pure routine : on demande à un encrier payé pour cela de rédiger *« au cas où »* les *« éléments de langage »* anticipant un éventuel geste de désespoir. Bien évidemment, celui qui tient la plume n'est pas celui qui pousse au crime, et l'encrier n'est pas un revolver. Et ni l'un, ni l'autre n'envisagent une seule seconde que les trois hommes en question pourraient être considérés en danger dès lors qu'on envisage leur suicide. Au service du Losange, la Gpsc fait loi, et l'encrier accouche donc de deux documents : l'un à utiliser si *« l'un des cadres a tenté de mettre fin à ses jours »*, l'autre *« s'il a mis fin à ses jours »*. Rien n'y manque : surprise, émotion, tristesse, condoléances à la famille dans le cas *« réussi »*… Les trois pseudo-espions ayant eu le mauvais goût de ne pas sauter par la fenêtre, les couronnes mortuaires prévisionnelles ont fini par être exhumées. Un autre encrier a immédiatement été délégué pour qualifier ces nécrologies de *« fiction pure »*. On sait désormais que prévoir n'est pas anticiper : l'encrier se voulait rassurant. Nous voilà rassurés.

MATTHIEU DE MARTIGNAC / MAXPPP

Haut les impôts, bas les masques…

Plus on aime les bêtes, moins on aime les gens. De ce point de vue, la multiplication de métaphores animalières à la une de nos écrans et quotidiens n'est pas de bon augure pour l'humanité. Le décollage massif de pigeons, regroupés en escadrilles de chasse, masques à l'appui, a subitement alourdi les éditoriaux et obscurci l'horizon fiscal. Ces combinés, souvent et à juste titre qualifiés de rats ailés, couinaient qu'ils refusaient de se faire voler. Plus rats que jamais, ils ont montré les dents, lesquelles sont pointues, et menacé à l'envi de ratés multiples et variés, dont l'envol extraterritorial. Dans la foulée, et en plus terre à terre, sont apparus quelques regroupements d'ovins, plus moutonniers que nature et pelotonnés autour de leurs bas de

laine pour protester à grand renfort de *«mais, mais…»* contre la tonte fiscale. Bref, moutons et pigeons se sont pris pour des canidés aboyeurs et préposés à niches fiscales. On reste sans voix: à quand les manifestations de poules sous les fenêtres de Bercy – du grain, du grain –, à quand les commandos de canards sur l'Elysée et les piqués d'oies gavées sur Matignon? Le Medef, ne reculant devant aucun sacrifice, ira-t-il jusqu'à décréter la mobilisation des cochons, tous très grognons? Certes, on sait que dans le porcin tout est bien, mais à tout prendre, cette gent fermière ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Certes, comme le dit *la Complainte du phoque en Alaska*: *«Ça fait rire les enfants.»* Mais elle ajoute, assez sagement: *«Ça fait plus rire personne / Quand les enfants sont grands.»* Pigeons, moutons, cochons: bas les masques et haut les taxes! A défaut, il faudra organiser un tout autre carnaval, sous le masque, humain, très humain, de la justice fiscale.

Islam: identitaire poitevin et coups fourrés

Quel lien y a-t-il entre un chantier du bâtiment et un pain au chocolat? Non, ce n'est certainement pas une chanson de Joe Dassin, et il ne s'agit pas non plus d'une épreuve préliminaire pour un jeu télévisé. La réponse – qui ne va pas de soi, on vous l'accorde – c'est: la droite, toute. Remontons le temps jusqu'à cette déclaration pathétique de Jean-François Copé sur les pains au chocolat agressés dans les cours de récréation pour cause de salafisme en culotte courte. L'épisode, d'autant moins crédible qu'il était censé se dérouler pendant les vacances scolaires, a fait rire une large partie de la France et, beau joueur, le collectif contre l'islamophobie a poussé la farce jusqu'à distribuer gratuitement des petits pains aux passants devant la gare Saint-Lazare. Jean-François Copé s'est retrouvé un peu chocolat, mais il aura quand même roulé beaucoup de gens dans la farine, tout le monde n'empruntant pas la gare Saint-Lazare. Dans la foulée, un groupe d'identitaires – lire d'extrémistes droitiers à tendance physiquement agressive – a récemment décidé d'occuper le chantier de la mosquée de Poitiers. On comprend bien qu'il ne s'agissait pas de protester contre les conditions de travail, mais contre l'érection d'un bâtiment destiné à un autre culte que le leur supposé. L'hommage à l'héritage tout aussi imaginaire que glorieux de Charles Martel n'échappe à personne, le glorieux Charles étant aussi connu dans les cours de récréation que les petits pains chocolatés. On ignore si nos vaillants occupants ont consommé sur place les fameux petits pains fourrés et identitaires; on ne sait pas plus si Jean-François Copé est décidé à rejoindre les chevaliers de l'identitaire poitevin. Mais il flotte sur ces affaires un parfum lourd et entêtant de xénophobie nauséabonde.

Pierre TARTAKOWSKY

EMPLOI

SÉCURITÉ, VERSION PATRONALE

LES NÉGOCIATIONS SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI N'ENTRERONT DANS LE VIF DU SUJET QUE LE 8 NOVEMBRE.

VINCENT ISORE / MAXPPP

Depuis le début du mois d'octobre, syndicats et patronat balaient les thèmes qui devraient mener à ce *«compromis historique»* que le chef de l'Etat a appelé de ses vœux. Le Medef le veut ainsi: *«une phase de discussion avant de construire»*. Le 18 octobre, il a présenté aux organisations syndicales quels pourraient être les termes d'un prochain accord. Pour lutter contre la précarité, il ne s'agit pas seulement, selon lui, de réinstaurer le principe de dégressivité des allocations chômage, mais aussi de revisiter les règles de droit reconnues au contrat à durée indéterminée. Parmi d'autres mesures, il propose d'*«ouvrir la possibilité à des accords de branche de déterminer certaines catégories de salariés dont la spécificité des emplois requerrait l'exécution d'une période probatoire à l'issue de la période d'essai»*. Période au terme de laquelle, à défaut d'avoir satisfait à des critères comportementaux ou de compétences, le salarié pourrait être licencié pour cause réelle et sérieuse. Autres suggestions patronales, rapporte la délégation Cgt en charge de cette négociation: la diminution du montant des dommages et intérêts en cas de condamnation de l'employeur et la création d'un contrat à durée indéterminée qui s'apparenterait au Cdi de mission puisqu'il pourrait être rompu à la seule condition que la mission qui a présidé à l'embauche s'éteigne.

Et ainsi de suite. Autant de propositions qui ont suscité l'ire des syndicats. *«En termes d'ouverture d'esprit en ce début de négociation, le patronat fait très fort»*, estime Patrick Piéron, le chef de file de la Cfdt dans ces négociations. *«Si le patronat reste sur ce texte, on n'ira pas loin»*, commente son homologue de la Cftc, Joseph Thouvenel, selon le quotidien *Liaisons sociales*. Pour la Cgt, *«les organisations patronales confirment leur volonté d'utiliser la lutte contre la précarité pour avancer leurs propres objectifs»*. Ce n'est pas de plus de flexibilité que les salariés ont besoin, mais au contraire de *«mesures immédiates et de la construction de droits nouveaux pour dissuader et encadrer le travail précaire, répondre aux besoins en formation et développer les droits d'intervention des salariés et de leurs représentants»*. M.H.

R&D
LES CONDITIONS D'UN FINANCEMENT PUBLIC

Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ont donné au collectif recherche de la Cgt, animé par l'Ugict, l'occasion d'ouvrir un blog rassemblant analyses, état des lieux, enjeux, propositions et contributions de la Cgt à ces Assises [1]. Sur le bilan du crédit impôt recherche notamment, créé en 1983 et dont nombre de détracteurs espéraient voir la disparition avec l'arrivée du nouveau gouvernement. En effet, la majorité de la communauté scientifique, y compris des instances telles que le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie mais aussi la Cour des comptes, ont réitéré leur condamnation d'un système très coûteux pour les finances publiques (encore 5,27 milliards d'euros en 2012) mais pourtant des plus opaques : les entreprises invoquent le secret industriel pour s'exempter de rendre des comptes sur l'efficacité réelle de ces avances, en termes d'investissement en recherche et dans la création d'emplois très qualifiés porteurs de développement industriel à moyen terme.

CYRIL DODERGUY / MAXPPP

Les avis et rapports ont beau souligner que les entreprises utilisent le Cir comme niche fiscale ou effet d'aubaine, il a été reconduit *(lire pages33-34)*, pour des sommes encore conséquentes et sans que de nouvelles précautions aient été prises pour éviter un nouvel effort public en pure perte, si ce n'est avec la recommandation de le rééquilibrer en faveur des Pme (les deux tiers du Cir étaient jusqu'à présent consacrés aux grandes entreprises)… Pour la Cgt, il est pourtant possible de concevoir dans un autre esprit et avec de meilleures garanties les conditions d'une aide publique aux entreprises – dont ne bénéficient par exemple pas les entreprises allemandes alors qu'elles investissent plus en R&D. Les entreprises françaises doivent tout d'abord changer leur stratégie en ne voyant plus les chercheurs comme un coût mais comme un investissement, et accepter de prendre des risques en envisageant à plus long terme la *« productivité de la recherche »* qui leur tient tant à cœur. Quant à l'Etat, garant de l'intérêt général, il ne doit pas accorder de financement public sans engagement de l'entreprise dans un contrat de projet, avec la possibilité de contrôler et d'évaluer en toute transparence les investissements opérés, en termes de création d'emploi qualifié et de recherche. Tout un programme qui reste à mettre en place… V.G.

(1) Plus de détails sur <http://recherche.reference-syndicale.fr>.

CRÉDIT IMMOBILIER
SAIN MAIS CONDAMNÉ…

Les deux mille cinq cents salariés du Crédit immobilier de France ont appris, à la fin août, qu'ils allaient perdre leur emploi – ou être reclassés –, mais ils continuent de se mobiliser dans leurs trois cents agences, leur intersyndicale multipliant les interpellations et rencontres avec les acteurs, décideurs, partenaires de l'établissement. Etablissement centenaire proche du mouvement Hlm, qui a toujours œuvré au plus près des réalités locales, le Crédit immobilier n'est certes pas voué au profit. En 2011, il a en revanche permis à cinquante-six mille ménages modestes – pour un montant global de 5 milliards d'euros – d'accéder à la propriété malgré leur peu de solvabilité au regard des critères des autres établissements de crédit. La dégradation de sa note par les agences, du fait de choix stratégiques ne lui permettant pas de se développer – le Crédit immobilier n'est pas une banque de dépôt et dépend donc des marchés financiers –, le manque de soutien des autres banques et le soutien provisoire de l'Etat – la garantie de l'Etat pour 2013 serait plafonnée à 28 milliards d'euros – pourraient avoir raison de son avenir, malgré une gestion saine. C'est en tout cas ce que laisse entendre son nouveau Pdg, Michel Bouvard : la liquidation est inévitable, mais pas encore votée par le Parlement. L'intersyndicale exige la tenue d'une table ronde pour trouver des solutions préservant l'outil, les compétences et l'emploi. Sans résultat pour l'instant. V.G.

SEBASTIEN NOGIER / MAXPPP

MATERNITÉS : RISQUE MINIMUM ?

1 seule maternité, à Cahors, pour 170 000 habitants dans le Lot, où vient de se produire un drame – un accouchement prématuré dans une voiture ayant entraîné le décès du nouveau-né. Quelles que soient les conditions exactes de cet accident – la femme enceinte avait le choix entre la maternité de Cahors ou celle de Brive, toutes deux à une heure de chez elle –, la question des fermetures de petites maternités (moins de trois cents naissances par an) se pose à nouveau. Dans ce département, comme au moins dans huit autres départements devenus des déserts médicaux, le temps d'accès à la maternité la plus proche dépasse la demi-heure. Dans le Lot, deux maternités ont été fermées en 2009 : Figeac et Gourdon…

DU 9 OCTOBRE AU 14 NOVEMBRE
EN MARCHE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

ROMAIN BEURRIER / MAXPPP

La journée d'action syndicale du 9 octobre a traduit un mécontentement social vif et une réelle volonté d'action revendicative. A l'appel de la seule Cgt, plus de quatre-vingt-dix mille manifestants ont sillonné les rues de Paris, Marseille, Rennes, Toulouse, Epinal, Belfort Bordeaux, Lyon, Le Havre et Clermont-Ferrand, pour la défense de l'industrie et de l'emploi. Dans le contexte toujours délicat d'une alternance politique, cette journée a pris la dimension d'un avertissement face aux pouvoirs publics et au patronat, et d'un appel à agir sur l'emploi et les salaires. Les manifestants, en effet, se recrutaient aussi bien dans les secteurs privé et public. Le message envoyé, le jour même où plusieurs manifestations du même type se déroulaient en Europe à l'appel de la Confédération européenne des syndicats, visait à faire échec aux politiques de rigueur mises en œuvre conjointement dans plusieurs pays d'Europe.

Dans la foulée de ces mouvements, le comité exécutif de la Ces vient de décider d'une nouvelle étape de mobilisation revendicative en appelant à une journée d'action et de solidarité le 14 novembre pour l'ensemble des pays européens. Pour la Ces, qui réaffirme soutenir l'objectif d'assainissement des budgets, le comité exécutif considère que l'on ne pourra mettre fin à la récession que par un assouplissement des contraintes budgétaires et la suppression des déséquilibres. Ce afin d'aboutir à une croissance économique durable, à la cohésion sociale et au respect des valeurs garanties par la Charte des droits fondamentaux. En soulignant que la consolidation budgétaire a eu un impact plus néfaste qu'originalement prévu par les institutions, y compris la Commission européenne et le Fonds monétaire international (Fmi), et que ces « erreurs » ont eu un impact incalculable sur la vie quotidienne des travailleurs et des citoyens, le comité exécutif prend acte de l'opposition qui grandit parmi les citoyens et les travailleurs des pays concernés et réaffirme son soutien aux syndicats affiliés qui luttent pour des conditions de travail et de vie décentes. Cette situation résulte du manque de coordination des politiques économiques et de l'absence de standards sociaux minimums en Europe. Les modalités d'action pour la France seront préparées dans les prochains jours par les centrales syndicales françaises. La Cgt entend y occuper toute sa place et prendra les dispositions pour assurer le succès de cette journée.

Louis SALLAY

SANOFI
POUR LE RETRAIT DU PLAN

Au sein du groupe pharmaceutique Sanofi, la mobilisation des salariés *(voir* Options *n° 579)* ne faiblit pas, comme en témoigne la manifestation intersyndicale du 25 octobre *« pour l'emploi et un groupe pharmaceutique au service de la santé publique »*. Il faut dire que les propos du ministre du Redressement productif, lors d'un point presse à l'Assemblée nationale, n'ont rien changé. En annonçant que Sanofi comptait supprimer neuf cent quatorze postes en France en recherche et développement, à l'horizon 2015, tout *« en décidant de préserver Toulouse »*, Arnaud Montebourg, loin de rassurer les salariés, a au contraire provoqué la colère des syndicats. Ceux-ci restent en effet très inquiets pour l'avenir du site toulousain dont, selon la direction du groupe, *« la vocation reste à préciser »*, mais aussi de celui de Montpellier. Ils continuent d'exiger le retrait pur et simple d'un plan de restructuration jugé *« inacceptable »*. Inacceptable de la part d'un groupe pharmaceutique, le premier en Europe, qui licencie alors qu'il fait des bénéfices (8,8 milliards d'euros en 2011) et qui a aussi reçu, toujours en 2011, plus de 150 millions d'euros de l'Etat au titre du crédit impôt recherche. C.L.

NATHALIE SAINT-AFFRE / MAXPPP

ÉCOLE
AVEC QUELS MOYENS ?

Les premières orientations issues des auditions sur la « refondation de l'école » ont été rendues publiques le 9 octobre. Elles sont essentiellement centrées sur les horaires et les rythmes scolaires : il pourrait y avoir trente-cinq jours d'école en plus dans l'année. Ainsi, les élèves du primaire auront une demi-journée d'école en plus par semaine, ce qui est censé réduire les heures de cours les autres jours. En fait, les enfants resteront à l'école jusqu'à au moins 16 h 30, mais pour y participer à des activités culturelles et sportives et pour y faire leurs devoirs… Dans le secondaire aussi, les journées seront moins chargées en cours – de cinq heures maximum pour les sixièmes et cinquièmes à six heures maximum pour les quatrièmes et troisièmes, avec une pause déjeuner d'au moins une heure et demie. Des annonces qui, pour l'instant, laissent dubitatifs les enseignants, car cet allongement de la présence dans les établissements et l'amélioration du suivi individuel des élèves semblent pour l'heure programmés sans que de réels moyens supplémentaires soient affectés aux établissements… Le volet formation des enseignants reste également à clarifier. A suivre… V.G.

OGM : UNE TROP OBSCURE CLARTÉ...

« L'opinion publique ne sait qui croire ni quoi croire. »
La déclaration de la présidente du comité éthique du Haut Conseil des biotechnologies résume parfaitement les termes du malaise ambiant. Il serait temps, santé publique oblige, d'œuvrer à le dissiper réellement.

LE MAÏS NK-603 EST-IL OU NON TOXIQUE ?

C'est à cette question que prétend répondre l'étude menée par le professeur Séralini sur des rats nourris à un maïs génétiquement modifié pour tolérer l'herbicide Roundup. Les résultats de cette étude ont fait le tour du monde sous la forme de photos de rats difformes. Contrairement aux études menées auparavant par d'autres scientifiques, celle-ci a été menée sur un laps de temps supérieur à trois mois.

MICHEL HOUET / MAXPPP

OPÉRATION DE COMMUNICATION OU ÉTUDE SCIENTIFIQUE ?

Le comité scientifique du Haut Conseil des biotechnologies a rendu un avis sévère sur l'étude du Pr Séralini, avis rendu sur la base d'une contre-étude menée par une équipe que l'on ne peut soupçonner d'accointances avec les lobbies industriels concernés. La méthode est jugée inadéquate, la présentation parcellaire et imprécise, certaines conclusions *« non justifiées »*. Au point que certains soupçonnent une opération de communication davantage destinée à légitimer le doute qu'à établir des données scientifiques.

POUR DES RECHERCHES INDÉPENDANTES ET FIABLES

De fait, l'étude aura eu le mérite de mettre en lumière *« l'obscure clarté »* qui préside aux procédures d'évaluation et la difficulté à mener des recherches indépendantes et fiables dans un domaine où les enjeux industriels sont à ce point lourds qu'ils sont parfois préférés à la santé publique – *confer* l'exemple désastreux du diesel…

Fiscalité : si injustice il y a...

DR

Contre le projet de loi de finances 2013, le patronat est monté, vent debout, avec des arguments fallacieux. Les termes d'un débat sur lequel les salariés doivent intervenir.

ENTRETIEN
AVEC
ALEXANDRE DERIGNY
SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

La mesure proposée n'avait rien de scandaleux. Jusqu'ici, les plus-values étaient imposées au taux unique de 19 %, plus 15,5 % de cotisations sociales. La proposition du ministère des Finances était de les taxer selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire que plus le détenteur d'un portefeuille en actions gagnait dans la cession de ses parts, plus il était imposé.

– Options : ***Quel regard le spécialiste de la fiscalité que vous êtes porte-t-il sur l'affaire des « pigeons » et sur la manière dont, en moins d'une semaine, le gouvernement a renoncé à sa réforme sur la taxation des plus-values ?***

– Alexandre Derigny : Je suis consterné : affligé autant par l'argumentaire développé par les pétitionnaires que par la vitesse avec laquelle le gouvernement leur a cédé. La mesure proposée n'avait rien de scandaleux. Jusqu'ici, les plus-values étaient imposées au taux unique de 19 %, plus 15,5 % de cotisations sociales. La proposition du ministère des Finances était de les taxer selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire que plus le détenteur d'un portefeuille en actions gagnait dans la cession de ses parts, plus il était imposé. Cette mesure n'était absolument pas contestable… Et le gouvernement a cédé sur des arguments fallacieux, ainsi l'idée selon laquelle, demain, les plus-values réalisées à la vente pourraient être taxées à hauteur de 60 %. Effectivement, il aurait pu en être ainsi, mais sur des plus-values de cession réalisées à hauteur de plus de 150 000 euros : certainement pas la somme que peut récupérer un étudiant sur la revente des parts de sa start-up !

– Que pensez-vous de l'argument avancé par les pétitionnaires selon lequel la mesure pénalisait le « risque » ?

– Qu'il est, pour le moins, surprenant. Cette mesure ne taxait pas l'investissement mais les revenus engendrés par l'investissement. Sous prétexte qu'ils investissent, les entrepreneurs pourraient être exonérés sur les revenus de leur capital, tandis que les salariés devraient l'être sur les revenus de leur travail ? Ce n'est pas sérieux.

– Au-delà de cette affaire, diriez-vous que le projet de loi de finances pose les bases d'une fiscalité plus juste ?

– Un certain nombre de mesures vont dans le bon sens, comme la suppression de la « niche Copé » ou une moindre déductibilité des intérêts d'emprunt. Mais, dans son ensemble, le projet est bien en deçà des besoins. Pour commencer, les logiques libérales qui ont abîmé le système fiscal français, ces dernières années, n'ont pas radicalement été remises en cause. Par exemple, en matière de fiscalité du patrimoine, nous ne revenons même pas à la situation qui prévalait avant 2007. Le gouvernement n'annule qu'en partie le triplement de l'abattement sur les successions et donations qu'avait instauré la loi Tepa. Aujourd'hui, proposition est faite aux ascendants de léguer sans le moindre impôt 100 000 euros tous les dix ans. C'est mieux, mais largement insuffisant. Et ainsi de suite.

– Le gouvernement n'a-t-il pas avancé sur la piste d'une taxation du capital au même niveau que le travail ?

– Effectivement, et c'est bien. Mais, encore une fois, il le fait en assurant trop de mesures dérogatoires : aux plus aisés en garantissant un régime favorable aux assurances vie, aux plans d'épargne entreprise ou aux plans d'épargne en actions ; ainsi qu'aux grands groupes qui ont toujours les moyens d'échapper à l'essentiel de l'impôt qui devrait leur incomber tandis que les Pme restent beaucoup plus taxées.

– Quelles seraient les autres mesures à prendre ?

– Fonder l'impôt sur une fiscalité progressive. En appuyant la moitié de ses recettes sur la Tva, un impôt proportion-

nel, l'Etat entretient les inégalités. Dans ce système, plus on a de revenu, moins on est imposé. La Tva pèse à hauteur de 10 % sur les ménages les plus modestes, contre 4 % pour les ménages les plus aisés. Pour être juste et efficace, le système fiscal devrait imposer les contribuables en fonction de leurs moyens. L'impôt sur le revenu, le plus équitable parce que progressif, représente moins d'un quart des recettes de l'Etat. Une politique en opposition frontale avec ce que prône la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui, dans son article 13, affirme : *« Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »* En raison de leurs facultés…

– Justement, quelle analyse faites-vous du niveau d'imposition auquel les classes moyennes sont assujetties ? La droite dit qu'elles seront les grandes perdantes de la prochaine loi de finances…

– C'est un faux débat. Il est normal que l'impôt soit progressif, donc que ceux qui le peuvent contribuent au financement des besoins de la collectivité. Ce qui ne l'est pas, c'est que les plus riches ne soient pas plus imposés comme ils le devraient et qu'on laisse entendre que ceux qui ne paient pas d'impôt sont des boulets, alors qu'un couple de smicards s'acquitte en moyenne de 3 000 euros chaque année au titre de la Tva, paie comme les autres la taxe d'habitation, la Tipp ou les taxes sur l'énergie et l'eau. Est-il acceptable que la totalité des revenus du travail soit soumise à l'impôt sur le revenu alors que plus de 80 % des revenus du capital, actions et obligations, y échappent ? Et que l'on ne vienne pas dire que la France est menacée par le départ de ses contribuables les plus fortunés ! Après les Etats-Unis et le Japon, nous comptons le plus grand nombre de millionnaires. La fiscalité n'est pas déterminante dans le lieu de résidence. Les conditions de vie que l'on peut trouver sur le lieu où l'on s'installe le sont bien plus. Y trouvera-t-on des hôpitaux de qualité, un système scolaire digne de ce nom, des transports adaptés : voilà les questions que l'on se pose, les infrastructures que l'on recherche… Infrastructures financées par l'impôt.

– Ces derniers jours, la presse s'est fait l'écho d'un possible développement des mouvements contre l'impôt en Europe. Diriez-vous que la fronde patronale à laquelle on assiste ces jours-ci en France peut faire craindre un renouveau du poujadisme ? Poujadisme qui prospérerait sur le délitement des services publics ?

– C'est un risque… Plus que jamais, il est de la responsabilité du mouvement syndical d'expliquer aux salariés la pertinence de ce bien précieux qu'est l'impôt. Lorsqu'un enfant entre dans le secondaire, la collectivité dépense 10 000 euros chaque année pour le former. Que veut-on ? Remettre cette charge aux familles pour que chacune dans son coin s'en acquitte, ou en socialiser le prix en demandant à chacun de contribuer en fonction de ses capacités aux besoins collectifs ? Le système fiscal d'une société fixe son projet de « vivre ensemble ». Sans doute les Français les plus aisés ont-ils intérêt à ne plus payer d'impôt. Mais la grande majorité a tout à y perdre. Nous devons l'expliquer et le démontrer ; nous battre pour que les citoyens puissent davantage intervenir dans le domaine fiscal. Il n'est pas acceptable que, en quelques jours, le patronat obtienne l'écoute du gouvernement pendant que le reste de la population est écartée de la définition des choix fiscaux et budgétaires qui intéressent toute la société.

Le système fiscal d'une société fixe son projet de « vivre ensemble ». Sans doute les Français les plus aisés ont-ils intérêt à ne plus payer d'impôt. Mais la grande majorité a tout à y perdre. Nous devons l'expliquer et le démontrer ; nous battre pour que les citoyens puissent d'avantage intervenir dans le domaine fiscal.

– Quelle capacité d'intervention les organisations syndicales du ministère des Finances ont-elles sur les politiques mises en œuvre ?

– Aucune. On préfère toujours, en haut lieu, entendre ce que le Medef a à dire sur les projets de loi de finances que d'écouter l'avis des agents des impôts, pourtant bien placés à la fois pour connaître la situation des contribuables et savoir ce qui pourrait être fait des recettes fiscales. Nous sommes d'ailleurs extrêmement inquiets des coupes annoncées dans les effectifs du ministère. Deux mille trois cents postes vont être supprimés cette année. Deux mille cinq cents l'ont été l'an dernier alors que, selon les données disponibles, la fraude fiscale avoisine les 30 à 40 milliards d'euros. La priorité du moment n'est pas d'entamer les moyens dévolus aux services des impôts mais, bien au contraire, de les renforcer. En 2010, les opérations de contrôle ont permis de rapporter 16 milliards au budget. Plutôt que de supprimer des emplois, il faut se donner les moyens de lutter contre la délinquance fiscale. Comme aux Douanes, les moyens alloués à la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont de plus en plus faibles, alors que les risques pour la santé et l'environnement se multiplient.

– Un problème spécifique à la France ?

– Partout, en Europe, nous assistons aux mêmes dérives. Nous avons des échanges avec nos homologues allemands, ils font face aux mêmes problèmes. Dans tous les pays de l'Union, la fiscalité pèse de plus en plus sur les ménages. Partout, les législations fiscales s'appuient très largement sur une imposition proportionnelle, et le processus d'harmonisation se fait sur la base du dumping social et fiscal, pour le plus grand plaisir des grandes entreprises. Travailler à des revendications communes est aujourd'hui, pour nous, un objectif. Même si nous butons sur des cultures et des histoires distinctes, notamment sur une perception différente du rôle de l'Etat, des convergences sont possibles pour lutter ensemble pour une autre fiscalité.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

DOMINIQUE GUTEKUNST / MAXPPP

Le gouvernement ne fait aucune proposition concrète pour mettre fin à la situation d'endettement insupportable de nombreux établissements de santé et, notamment, pour apurer les emprunts toxiques de Dexia, ni pour garantir le financement à long terme des hôpitaux.

SÉCURITÉ SOCIALE

BUDGET TRÈS CONTRAINT

AVEC UN TAUX DE CROISSANCE LIMITÉ À 2,7 %, L'OBJECTIF NATIONAL DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE POUR L'ANNÉE 2013 N'EST PAS À LA HAUTEUR DES BESOINS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE DE JUSTICE SOCIALE.

Présenté en conseil des ministres le 10 octobre dernier, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) pour l'année 2013 s'inscrit dans la stratégie gouvernementale visant à limiter les déficits publics et sociaux à 3 % du Pib dès la fin 2013, dans la perspective d'un équilibre budgétaire à l'horizon 2017. Conséquence : la progression de l'Ondam (objectif national des dépenses d'assurance maladie) sera limité à 2,7 %, un taux de croissance *« particulièrement contraint,* explique la Cgt dans un communiqué, *puisqu'il est fixé au même niveau que les années précédentes »*.
Pour le gouvernement, dont l'objectif est de ramener à 13,9 milliards d'euros le déficit du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à la fin 2013, cette progression de l'Ondam suffira pour apporter les ressources nécessaires au système de santé, *« notamment pour soutenir l'investissement hospitalier, lutter contre les déserts médicaux et améliorer les parcours de soins »*. La Cgt fait une autre analyse en regrettant que ce Plfss réponde peu à l'urgence de justice sociale : *« Cet Ondam ne permettra pas de faire face aux défis auxquels est confrontée l'assurance maladie,* souligne-t-elle. *Le gouvernement ne fait aucune proposition concrète pour mettre fin à la situation d'endettement insupportable de nombreux établissements de santé et, notamment, pour apurer les emprunts toxiques de Dexia, ni pour garantir le financement à long terme des hôpitaux. »*
Concrètement, le Plfss 2013 prévoit d'apporter 3,4 milliards d'euros de recettes nouvelles et de réaliser 2,1 milliards d'euros d'économies pour le régime général de la Sécurité sociale. Ces économies proviendront justement de la limitation de la progression de l'Ondam, alors que son évolution tendancielle est de 4,1 %. Pour les soins de ville, par exemple, elles concerneront les produits de santé, avec des mesures de baisses tarifaires sur les

Les prochains rendez-vous

Financement de la protection sociale : différents scénarios seront étudiés par le Haut Conseil du financement de la protection sociale afin de *« concilier au mieux les besoins de financement et le renforcement de la compétitivité de l'industrie »*.

Retraites : une concertation va s'engager au printemps 2013. Elle s'appuiera sur un diagnostic préalable du Conseil d'orientation des retraites (Cor). Son objectif : remédier aux difficultés des régimes de retraite en termes d'équité, mais aussi *« les inscrire dans un cadre financier durablement équilibré »*.

génériques, par exemple, mais aussi les professionnels de l'offre de soins ambulatoires, avec, là aussi, des mesures de baisses tarifaires concernant certaines spécialités médicales et la biologie. Le Plfss se donne par ailleurs pour objectif de transformer l'organisation des soins *« pour répondre aux évolutions sanitaires et aux changements de la société »* : développement des équipes de professionnels de proximité, lutte contre les déserts médicaux…

Deux mesures qui *« vont dans le bon sens »*, répond en substance la Cgt qui en cite d'autres : le remboursement de l'Ivg à 100 % (avec des tarifs revalorisés), mais aussi la suppression de la convergence tarifaire entre les secteurs public et privé. *« Le rapprochement des tarifs, alors qu'ils repos*[aient] *sur des coûts moyens objectivement différents, ne permett*[aient] *pas de prendre en compte la globalité des contraintes des établissements publics de santé »*, argumente le gouvernement. Mais cette décision, regrette la Cgt, ne s'accompagne d'aucun engagement *« à remettre à plat la tarification à l'activité »* comme moyen de financements des établissements de santé.

Retraités : une nouvelle contribution

Au chapitre des recettes nouvelles, si la réforme du financement est pour l'heure renvoyée à une discussion au sein du Haut Conseil du financement de la protection sociale, le projet de loi prévoit une série de mesures : augmentation des taxes sur la bière et le tabac (600 millions d'euros environ au total), mais aussi création d'une nouvelle taxe pour certains retraités. Voici ce qui dit le projet : *« Les retraités seront appelés à contribuer au financement de l'autonomie par une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, à hauteur de 0,15 % (350 millions d'euros) en 2013, puis 0,3 % (700 millions d'euros) en 2014. Cette mesure ne concerne pas les retraités les plus modestes, non imposables et dont les pensions ne sont pas soumises à la Csg. »* Une mesure *« inacceptable »* pour la Cgt et l'Union confédérale des retraités, car elle équivaut *« à une augmentation de la Csg des retraités imposables, qui conduira à une baisse de leur pouvoir d'achat et contredit le discours gouvernemental selon lequel aucune nouvelle ponction ne serait effectuée sur le pouvoir d'achat des assurés sociaux »*. A un moment où, en outre, des milliers d'entre eux vont devenir imposables avec le gel du barème de l'impôt sur le revenu.

Christine LABBE

EUROPE
CONSTRUIRE UNE ALTERNATIVE

Alors que les salariés attendent toujours de réponses à la crise, plusieurs dizaines de personnalités, représentants des réseaux européens syndicaux et des Ong, ont décidé de se retrouver, du 8 au 11 novembre prochain, à Florence pour préparer l'*Alter Summit*. Pendant ces quatre jours, la ville italienne accueillera le Forum social européen. Les promoteurs de ce sommet alternatif peaufineront la préparation de l'événement qui devrait se tenir au printemps prochain à Athènes. Objectif : construire la mobilisation pour une autre Europe, pour la révision des institutions et des traités. Parmi les organisations syndicales attendues, on note la Fgtb, la Cgil et la Cgt, la Fédération européenne des services publics, la Fédération européenne des travailleurs des transports et une délégation de la Ces.

TRANSPORT
ETF CONTRE LE QUATRIÈME "PAQUET FERROVIAIRE"

A la fin septembre, la Fédération européenne des travailleurs du transport (Etf) a rappelé son opposition à la libéralisation du transport ferroviaire domestique de passagers et la séparation plus poussée de la gestion de l'infrastructure ferroviaire et des opérations ferroviaires. Une déclaration qui fait suite à la publication avant la fin de l'année par la Commission européenne d'un quatrième « paquet ferroviaire ». Dans ce projet, la Commission prévoit de supprimer ou de restreindre le principe de la liberté de choix qui permet aux autorités publiques de décider de l'organisation des services de transports publics. L'Etf affirme que, si la Commission donne effectivement le feu vert à la concurrence *« sur les voies »*, les compagnies auront la possibilité de choisir à leur gré les lignes rentables, ce qui pourrait entraîner une baisse radicale des services sur les lignes moins rentables.

JEAN BECKER / MAXPPP

MONDE DU TRAVAIL
"EQUAL TIMES" : MÉDIA MONDIAL

Un nouveau venu sur la Toile : « Equal Times », site Web d'actualité sociale internationale. Se voulant lieu d'échange d'opinions et plate-forme de campagne interactive sur le travail, la politique, l'économie, le développement et l'environnement, ce média a été créé avec le soutien de la Confédération syndicale international (Csi). Son objectif : *« s'attaquer aux enjeux auxquels une attention insuffisante est accordée dans les médias traditionnels, se faire le porte-voix de tous ceux et toutes celles dont les expériences quotidiennes et les opinions sont insuffisamment reflétées, voire absentes des médias internationaux »*. Au sommaire, ces derniers jours : un dossier sur les minima salariaux malmenés en Europe, un autre sur ce qui a changé pour les travailleurs égyptiens après la révolution, des articles sur l'actualité sociale sur les cinq continents et une revue de presse dans laquelle on trouve aussi bien les dernières nouvelles de la lutte chez Psa que des informations sur la grève surprise dans les transports tunisiens. Pour plus d'information, aller sur <www.equaltimes.org/fr/>.

L'impératif industriel

LEA DONNAT / MAXPPP

Freescale, chronique d'une désindustrialisation planifiée

C'est parce que le site toulousain de Freescale (ex-Motorola) avait notamment "deux technologies de retard", avec des "machines obsolètes", que 821 salariés de la production ont perdu leur travail. A peine un mois et demi après la fermeture du site, ces mêmes machines (680 sur un total de 800) viennent d'être rachetées par un groupe chinois, d'autres sont rapatriées aux Etats-Unis… Obsolètes, vraiment ? Pourquoi, dans ces conditions, ces machines qui ne fabriquaient pas des puces électroniques à la bonne taille pour répondre au marché ont-elles, si vite, trouvé preneurs ?

C'est (aussi) à partir du vieux qu'il faut penser le neuf

L'industrie a besoin d'un projet politique qui redonne confiance et permette l'épanouissement de la créativité, de l'initiative, de la participation des travailleurs, qu'il s'agisse de la vie professionnelle, des conditions de travail, de la gouvernance de l'entreprise. Non pour faire dans le politiquement correct mais parce que cela correspond aux défis contemporains – on pense notamment aux grandes questions portées par la transition écologique – qu'affrontent nos sociétés et qui seront impossibles à relever sans une industrie moderne et créative.

Réhabiliter le travail industriel dans toutes ses composantes

Comment, dans un contexte marqué par la crise financière, celle des territoires et des modes d'organisation, repenser à la fois les financements, les relations interentreprises, le rôle et les prérogatives des régions et de l'Etat ? Notre table ronde avec Jacques Bauquier, membre du Comité régional Cgt Franche-Comté, membre du Conseil économique et social régional ; Denis Durand, économiste, syndicat de la Banque de France ; David Meyer, économiste auprès de la Fédération Cgt de la métallurgie ; Pierre Tartakowsky, "Options".

SOMMAIRE

FREESCALE AU PIÈGE DE LA FINANCE
PAGES 17-19
REPÈRES
PAGE 20
POINT DE VUE DE FRÉDÉRIC IMBRECHT : EMPLOI, QUE FAIT L'EUROPE ?
PAGE 21
COMPÉTITIVITÉ : L'INDUSTRIE A DE L'AVENIR… POURVU QUE L'ON S'EN OCCUPE
PAGES 22-23
TABLE RONDE
PAGES 24-27

De restructuration en restructuration, l'affaiblissement a été continu.

Freescale au piège de la finance

Allez comprendre ! C'est parce que le site toulousain de Freescale (ex-Motorola) avait notamment *« deux technologies de retard »*, avec des *« machines obsolètes »*, que huit cent vingt et un salariés de la production ont perdu leur travail. A peine un mois et demi après la fermeture du site, ces mêmes machines (six cent quatre-vingts sur un total de huit cents) viennent d'être rachetées par un groupe chinois, d'autres sont rapatriées aux Etats-Unis, comme l'a confirmé le directeur de Freescale France lors d'un récent comité d'entreprise, en réfutant le soupçon d'une délocalisation déguisée. Obsolètes, vraiment ? Pourquoi, dans ces conditions, ces machines qui ne fabriquaient pas des puces électroniques à la bonne taille pour répondre au marché ont-elles, si vite, trouvé preneurs ? A cette question, les salariés, en remontant le fil de l'histoire de l'entreprise, pensent avoir la réponse.

Sur la zone d'activité de Basso Cambo, à l'ouest du quartier du Mirail, Freescale occupe un terrain d'une vingtaine d'hectares, maintenant presque déserté ; seuls travaillent désormais ici quelque quatre cents salariés en recherche et développement (R&D), mais aussi, temporairement, soixante-dix-sept personnes chargées de démonter l'usine. Trois ans après l'annonce officielle de la fermeture, *« une page de l'histoire de ce site se tourne aujourd'hui »*, disait, en juillet dernier, la direction dans un dernier courriel peu apprécié envoyé aux salariés de la production, *« remerciés »* alors que leur mission se terminait. ...

Freescale au piège de la finance

... Une page de l'histoire de Toulouse aussi, où le site fait partie intégrante de la mémoire de la ville et de son développement industriel.
C'est en 1967 que le groupe américain de semi-conducteurs Motorola décide d'y implanter son usine européenne, malgré la concurrence de Lyon ou même de Genève. Cédé pour 1 franc symbolique par la ville de Toulouse, le terrain est alors situé en pleine campagne, comme en témoigne encore la présence d'un bâtiment ayant servi de corps de ferme. C'est autour de ce bâtiment que s'est progressivement construite une industrie de pointe, associant jusqu'à récemment activité de production et R&D, et servant l'ensemble des fabricants automobiles mondiaux (fabrication, par exemple, de modules pour airbags). *«Au plus fort de l'activité, nous avons été plus de trois mille quatre cents salariés»*, au départ essentiellement des femmes, se souvient l'une d'entre elles, entrée chez Motorola en 1972. Pendant longtemps, Motorola a ainsi été le deuxième employeur privé de la région derrière Airbus. Peu à peu, la zone d'activité de Basso Cambo a vu aussi s'installer les groupes Thales, Continental, Siemens ou ON Semiconductor.

1967-2004 : de Motorola à Freescale

Dans le local de la Cgt, où passent quotidiennement des salariés en congé de reclassement, il ne viendrait pourtant l'idée à personne d'idéaliser le passé. Au fil des années, le groupe américain a en effet opéré une série de *«mutations»* qui ont pu laisser des traces, pour à la fois *«répondre aux besoins du marché et aux évolutions technologiques»*. De quatre unités de fabrication distinctes, il n'en restait plus qu'une seule, opérationnelle depuis 1993, une salle blanche baptisée Mos20, la plus grande d'Europe, celle qui a fermé en août dernier. *«A l'origine, on travaillait beaucoup pour la téléphonie, un peu pour l'automobile et le grand public,* explique Eric Hirson, délégué Cgt chez Freescale. *Il y avait alors une dynamique, une volonté de l'entreprise de maintenir le site. Puis l'entreprise s'est focalisée sur une seule activité, pour la seule industrie automobile. Nous avions alors alerté sur le danger industriel de fonctionner en mono-industrie. Mais ça s'arrêtait là.»* Les années 1990 ont aussi été marquées par le choix de l'entreprise d'investir prioritairement aux Etats-Unis avec, pour conséquence, l'absence d'investissements majeurs à Toulouse. Mais c'est en 2004 que l'histoire de Motorola connaît une première accélération, lorsque le groupe américain décide de se séparer de sa division semi-conducteurs pour lui donner *«plus d'autonomie»*. Dans le jargon financier, on appelle cette opération un *«spin-off»*, où une partie de l'entreprise quitte la maison mère pour devenir une entité indépendante, cotée sur le marché boursier tout en appartenant aux actionnaires de l'entreprises d'origine : c'est la naissance de Freescale, qui compte alors une dizaine d'usines de production à travers le monde. A peine deux ans plus tard, nouveau tournant : Freescale est rachetée par un consortium de fonds d'investissement mené par la banque américaine d'investissement Blackstone, mais aussi Carlyle ou Tpg (Texas Pacific Group), prenant la forme d'un Lbo (Leverage Buy Out), une technique d'acquisition par l'emprunt. Coût de l'opération : plus de 17 milliards de dollars, un rachat record, titrait à cette époque la presse spécialisée, qui fait alors artificiellement gonfler la valeur en Bourse de 36 %. D'emblée, la Cgt de l'entreprise s'inquiète pour l'avenir de l'emploi à Toulouse, faisant valoir que ces fonds ont *«à chaque fois cherché à amortir le plus rapidement possible ces surcoûts»*.

Dans le contexte des années 2000, les fonds spéculatifs s'attaquent alors à toute l'industrie des semi-conducteurs, avec le rachat également de Philips Semiconductors.

MICHEL LABONNE / MAXPPP

2004-2012 : de Freescale à "Freesquale"

Il n'y pas que la Cgt Freescale qui s'inquiète. Il faut en effet resituer cette opération dans le contexte des années 2000, où les fonds spéculatifs s'attaquent alors à toute l'industrie des semi-conducteurs, avec le rachat également de Philips Semiconductors. *«L'intrusion de ces fonds ne peut qu'aggraver la brutalité des restructurations. Cette brutalité plus grande est inscrite dans le mécanisme financier ("à effet de levier") utilisé pour s'approprier les sociétés. La majorité des capitaux nécessaires à l'achat est empruntée et les nouveaux actionnaires exigent donc une très forte rentabilité. Ceci renforce les risques d'abandon d'activité, de dépeçages et de licenciements. Au minimum, ceci conduit à un recul des investissements car le cash de l'entreprise va servir à rembourser les emprunts.»* L'analyse est faite par le syndicat Cgt de STMicroélectronics qui alerte

MICHEL VIALA / MAXPPP

ainsi sur la mise en danger de tout un secteur déstabilisé par ces opérations financières, posant la question de l'avenir technologique et industriel de l'industrie des semi-conducteurs en Europe. Et en particulier à Crolles, près de Grenoble, où les trois entreprises sont partenaires sur ce site pilote de R&D dans la nanoélectronique.

Pour Freescale, ce sera la version pessimiste : retrait, dès février 2007, de la filiale du site de Crolles (cent quatre-vingts licenciements en R&D), accord de méthode pour *« sécuriser les trajectoires »* en 2007, suivi, la même année, d'un premier plan de licenciements (cent soixante-dix personnes) puis d'un deuxième en 2008 (deux cent soixante-dix personnes) sur la base du volontariat, transfert en Chine d'un labo de test… Jusqu'à l'annonce officielle, en avril 2009, d'un Pse (plan de sauvegarde de l'emploi) pour la R&D en téléphonie et de la fermeture de l'unité de fabrication de Toulouse, au départ programmée en 2011 mais qui sera repoussée à plusieurs reprises. Avec ce paradoxe apparent : deux ans après, l'usine tourne à plein régime, sept jours sur sept, nuit et jour, avec quatre cent cinquante intérimaires qui complètent en permanence l'effectif de production pour honorer les commandes. Les clients Valéo et Continental s'étaient d'ailleurs élevés contre la décision de fermeture.

Cela ne l'empêchera pas. Mais l'arrêt de l'usine n'est pas emblématique des maux de l'industrie française, comme on a pu le lire : *« Il faut se rappeler que, en 2009, Freescale est une entreprise qui se porte bien, qui a encore versé 284 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires au cœur de la crise et possède une solide réserve de liquidités. Dans ce contexte, l'arrêt de la production est surtout emblématique des dégâts provoqués par les logiques de court terme et les stratégies financières »*, analyse Eric Hirson. En 2009, les salariés en grève pendant cinq semaine avaient d'ailleurs débaptisé symboliquement leur entreprise pour la nommer *« Freesquale »* en référence aux requins de la finance. Aujourd'hui, sur le site, la Cgt s'est donné trois objectifs : suivre les salariés afin qu'ils trouvent des solutions de reclassement, la moitié environ ayant plus de cinquante ans ; réfléchir à l'avenir industriel du site, sachant que la salle blanche pourrait intéresser au moins trois secteurs : la micro-électronique, les industries pharmaceutique ou photovoltaïque. Et faire condamner Freescale : pour non-justification économique des licenciements.

Christine LABBE

LA MAJORITÉ DES CAPITAUX NÉCESSAIRES À L'ACHAT EST EMPRUNTÉE ET LES NOUVEAUX ACTIONNAIRES EXIGENT DONC UNE TRÈS FORTE RENTABILITÉ. CELA RENFORCE LES RISQUES D'ABANDON D'ACTIVITÉ, DE DÉPEÇAGES ET DE LICENCIEMENTS.

COÛT DU TRAVAIL
France-Allemagne : s'en tenir aux faits

Alors que Louis Gallois s'apprêtait à remettre au Premier ministre son rapport sur la compétitivité des entreprises en France, une analyse de l'Insee a permis, au cours du premier semestre 2012, d'établir une comparaison européenne sur les coûts de main-d'œuvre [1]. En rétablissant au passage quelques faits parfois déformés. Ainsi, en 2008, dans les entreprises de dix salariés ou plus de l'industrie et des services marchands, un salarié français « coûte » en moyenne 50 850 euros par an. Rapporté aux heures effectivement travaillées, le coût du travail est légèrement inférieur à 32 euros de l'heure. Comparativement à quinze autres pays de l'Union européenne, la France fait partie du groupe de cinq pays ayant un coût de la main-d'œuvre par heure travaillée supérieur à 31 euros, aux côtés de la Belgique, du Danemark, de la Suède et… de l'Allemagne. Certes, des différences existent en fonction de la taille des entreprises. Mais le secteur d'activité joue également. Ainsi, dans l'industrie automobile, le coût horaire allemand est le plus élevé d'Europe : il est supérieur de 29 % à celui observé en France (43,14 euros contre 33,38 euros). En revanche, l'Insee note que la France, avec le Danemark, la Belgique et la Suède, fait partie du groupe à coût élevé s'agissant de la plupart des secteurs des services marchands.

(1) Référence ci-contre dans la colonne « web ».

INNOVATION
Recherche et développement : l'écart se creuse

Coût du travail, coût du capital (dividendes versés aux actionnaires, par exemple), taux de change, coût des matières premières… la compétitivité procède de facteurs multiples. Parmi ces leviers souvent ignorés de la compétitivité, figure l'effort de recherche et d'innovation. Or c'est là, notamment, qu'apparaît un écart avec l'Allemagne. En 1995, en France, la dépense intérieure en recherche et développement correspondait à 2,29 % du Pib ; elle est tombée à 2,11 % du Pib en 2008, selon les derniers chiffres officiels. L'évolution est inverse outre-Rhin, où la part de R&D par rapport au Pib est passée de 2,19 % en 1995 à 2,84 % en 2008. *« L'avantage détenu par la France jusqu'au milieu de la décennie 1990 s'est transformé depuis 1997 en un écart de plus en plus important en faveur de l'Allemagne »*, note un récent avis du Cese (Conseil économique, social et environnemental) sur la compétitivité [1]. Quant aux sommes consacrées à la recherche et au développement par le secteur privé, l'écart est conséquent : 40 milliards d'euros en Allemagne, contre 19 milliards en France (chiffres 2008). Autre donnée, enfin : entre 2001 et 2010, la recherche allemande a déposé trois fois plus de demandes de brevets que la recherche française, également dépassée par les Etats-Unis, la Corée du Sud, le Japon ou la Chine.

(1) Référence ci-contre dans la colonne « biblio ».

COMPÉTITIVITÉ
Coût du capital : un levier ignoré

Dans le débat sur la compétitivité des entreprises françaises, le coût du travail est systématiquement pointé du doigt. Mais qu'en est-il du coût du capital ? Les Comptes nationaux ont ainsi montré que, en 2010, les sociétés non financières payaient 156,4 milliards d'euros de cotisations sociales, contre 308,8 milliards d'euros de charges financières, entendues comme la somme des intérêts de la dette et des dividendes versés aux actionnaires. En réalité, pour la période 2006-2009, le résultat après impôts des sociétés non financières se situe sensiblement dans la moyenne des autres pays européens, avec 37,5 % de l'excédent brut d'exploitation (Ebe). Mais en atteignant 24,7 % de l'Ebe en 2009, contre environ 5 % au milieu des années 1980, les « dividendes et autres revenus distribués » sont pour le coup parmi les plus élevés de l'Union européenne. Dans son récent avis sur la compétitivité [1], le Conseil économique, social et environnemental en tire un enseignement : *« L'autofinancement disponible pour les investissements en est réduit d'autant et se situe, avec 12,8 % de l'excédent brut d'exploitation en 2009, parmi les plus bas d'Europe. »* Ainsi, depuis 2005, la part des dividendes versée aux actionnaires est supérieure à la part des investissements réalisés par les entreprises. Cela étant posé, il faut souligner que les politiques de versement des dividendes sont très différentes en fonction de la taille des entreprises : seules 16 % des Pme en distribuent, quand cette proportion est trois fois plus importante pour les grandes entreprises. C.L.

(1) Référence ci-contre dans la colonne « biblio ».

biblio

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES EN FRANCE, LOUIS GALLOIS, RAPPORT REMIS AU PREMIER MINISTRE, NOVEMBRE 2012.

L'EUROPE APRÈS LA CRISE, "REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE", N° 11, JUIN 2012.

L'ÉCONOMIE FRANCAISE 2012, OFCE, SOUS LA DIRECTION D'ÉRIC HEYER, ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE, COLLECTION "REPÈRES", SEPTEMBRE 2012.

L'ÉCONOMIE FRANCAISE, INSEE RÉFÉRENCE, ÉDITION 2012.

LA COMPÉTITIVITÉ : ENJEU D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT, ISABELLE DE KERVILER, CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE), SECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, 2011, TÉLÉCHARGEABLE SUR <WWW.LECESE.FR/SITES/DEFAULT/FILES/PDF/AVIS/2011/2011_11_COMPETITIVITE.PDF>.

web

- Le site de la Cgt : <www.cgt.fr>. Se reporter à la campagne de la Cgt sur les emplois industriels et la réindustrialisation. Voir aussi les différentes "Notes économiques", rubrique "Kiosque", puis "Publications économiques". A consulter également, sur le site, la rubrique "Et si on parlait coût du capital ?"
- Le site de l'Insee : <www.insee.fr>. A consulter notamment le document "Emploi et Salaires", "Insee Références", édition 2012, et "Les Déterminants du coût du travail en France", "Insee Première", n° 1393, février 2012, téléchargeable sur <www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1393/ip1393.pdf>.
- Le site de l'Institut de recherches économiques et sociales : <www.ires-fr.org>, "La Lettre", "Compétitivité contre modèle social ?", n° 87, avril 2011.
- Le site de l'Ofce : <www.ofce.sciences-po.fr>. Voir notamment "Les Notes", n° 19, 3 mai 2012 : "Compétitivité et Développement industriel : un défi européen", téléchargeable sur <www.ofce.sciences-po.fr/pdf/notes/2012/note19.pdf>.

ANDREAS GEBERT / EPA / MAXPPP

Emploi : que fait l'Europe ?

Sans stratégie industrielle, avec une politique de l'emploi entièrement centrée sur la diminution du coût du travail et pour seule boussole le principe de "concurrence libre et non faussée", l'Europe se prive de tous les moyens d'agir contre la crise.

point de vue

FRÉDÉRIC IMBRECHT
MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE, CHARGÉ DE L'ACTION SYNDICALE EN EUROPE

Propos recueillis par Martine HASSOUN

« **L'impuissance de l'Europe** à résoudre la crise n'est pas inéluctable. Depuis la ratification du traité de Maastricht, seul le principe de "concurrence libre et non faussée" guide la construction européenne. La compétitivité de l'économie européenne, qui aurait pu être fondée sur l'innovation, le développement industriel et les qualifications, la recherche et le développement, n'est conçue que sur un seul et même principe : la baisse des coûts salariaux. Depuis des années, la Cgt dénonce cette conception qui ne peut engendrer que des conséquences catastrophiques. Nous y sommes ! Pour avoir considéré que la construction européenne pouvait ne se faire que sur sa monnaie, cette politique nous enfonce dans une crise sans précédent depuis 1929. Une crise qui a déjà mis vingt-cinq millions de salariés au chômage et contre laquelle la Commission n'a rien d'autre à proposer que d'entamer un peu plus ses moyens d'agir en imposant des budgets d'austérité.

» S'il existe bien une Direction générale de l'emploi – direction qui n'existe pas pour les affaires industrielles –, celle-ci se consacre entièrement à la réglementation des marchés du travail en Europe. A sa déréglementation plutôt… Qui peut croire encore que la concurrence entre tous, entre les salariés, les entreprises, les Etats, les systèmes sociaux et fiscaux, puisse constituer un modèle de développement dans un ensemble comme l'espace européen ? Le 20 septembre, le tribunal de l'Union a contesté à la Sncf son statut d'Epic – établissement public à caractère industriel et commercial –, sous prétexte que l'entreprise déjouait les règles européennes de la concurrence en bénéficiant du droit d'aller emprunter sur les marchés avec la garantie de l'Etat français. Voilà à quoi se consacre l'Europe aujourd'hui… Les juges ne condamnent pas les milliards versés aux entreprises privées sous forme d'exonérations sociales, milliards dont on sait qu'ils ne permettent véritablement pas de sauver des emplois. Ils condamnent un statut unique en Europe qui considère que, pour le bon fonctionnement du service public, certaines entreprises ne peuvent être soumises comme les autres à la concurrence.

» Bien sûr, pour remettre l'Europe sur le chemin de la croissance, les marges de manœuvre sont étroites. Mais, alors qu'il faudrait soutenir l'activité, développer la croissance et encourager la recherche et le développement, partout dans l'Union les budgets diminuent. Ils s'amenuisent même en Allemagne, pays sans cesse montré en exemple, où la compétitivité des entreprises n'est plus assise que sur les acquis du passé. L'Europe n'est pas condamnée à soumettre sa croissance à l'appréciation des agences de notation. La Confédération européenne des syndicats demande à juste titre que les investissements socialement utiles et de long terme des Etats, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation ou des grands travaux, soient exclus du calcul de leur endettement. Sous la pression des 3 % imposés par le pacte budgétaire, les programmes ayant donné naissance à Arianespace, Airbus, le Tgv ou le parc nucléaire n'auraient jamais pu voir le jour. Pour engager l'Europe dans une transition énergétique, il faut desserrer l'étau qui enserre la capacité des pays à préparer l'avenir, à investir et à créer des emplois. La politique doit reprendre ses droits. Le bien commun doit passer avant les exigences des marchés financiers et l'emploi être considéré autrement que comme une simple variable d'ajustement. Il en va de la capacité de l'Europe à se développer, à lutter aussi contre la tentation de la xénophobie et du repli sur soi. Au sein du mouvement syndical européen, de plus en plus nombreuses sont les organisations qui voudraient qu'au sein de la Ces nous allions plus loin, que nous dépassions la dénonciation des politiques mises en œuvre pour définir aussi des axes revendicatifs communs afin d'aider les salariés à être plus à l'offensive, de peser véritablement sur la construction européenne. C'est un défi, tant – du Nord au Sud et d'Est en Ouest – les situations varient. Mais l'idée fait son chemin. Et l'appel à une semaine d'action du 8 au 12 octobre dernier d'IndustriAll, la toute nouvelle fédération syndicale des salariés de l'industrie européenne, en atteste. »

L'industrie a de l'avenir...

Comment faire face à l'hémorragie industrielle ? En réhabilitant l'industrie comme le facteur stratégique d'un projet de développement d'ensemble, moderne, inscrit dans la dimension mondiale des concurrences et des crises, avec la volonté de les surmonter.

La phase financière de la crise amorcée en 2007 éclaire cruellement l'ampleur de la désindustrialisation amorcée de longue date et l'état de faiblesse structurelle que celle-ci précipite dans les domaines économiques et sociaux. Le bilan, ici, est celui d'une longue suite de choix stratégiques erronés. Sous couvert de modernité, les années 1980 ont vu fleurir l'hypothèse de l'avènement d'une société de services s'épanouissant sur les ruines des activités industrielles ; la décennie suivante a été fascinée par l'explosion d'Internet, sa *« nouvelle économie »* et ses bulles financières. Avec les explosions qui se sont ensuivies… Les années 2000 ont été celles du *« fabless »*, autrement dit d'une mondialisation organisée en pays du « Sud » assembleurs et pays du « Nord » fournisseurs d'intelligence et de valeur ajoutée. Corrélativement à ces fictions destinées à justifier le caractère incessant des restructurations, l'entreprise industrielle est devenue de plus en plus dépendante, jusqu'à leur être intriquée, de marchés financiers avides et fondamentalement *« court-termistes »*, même s'il ne faut rien caricaturer. Cette tendance lourde n'a en effet pas empêché certains pays de consolider leur socle industriel : on pense à la Corée, à l'Allemagne, à la Chine également.

En France, les choix opérés ont affaibli la capacité concurrentielle vis-à-vis d'autres pays ayant soit misé sur la qualité, soit parié sur des coûts structurels faibles et des transferts de technologies. Le choix daté des années 1980 d'aller à une économie débarrassée de l'industrie s'est accompagné d'une action publique militant pour la baisse du coût du travail par le biais de la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, ce qui s'est finalement traduit par un maintien des salariés concernés à un niveau de basse qualification. Par voie de conséquence, le secteur industriel a été d'autant plus déconsidéré et la formation a été rejetée à la périphérie des stratégies d'entreprises alors qu'elle aurait dû être centrale.

Dans le même temps, sous la pression des idéologies libérales, l'Etat a organisé son propre appauvrissement, singulièrement via une fiscalité très inégalitaire et favorisant la rente ; il a planifié sa propre inefficacité sous couvert de rentabilité, notamment avec la trop fameuse révision générale des politiques publiques (Rgpp), et il s'est enfin cantonné à intervenir de façon ponctuelle face à telle ou telle urgence, en théorisant son effacement derrière les forces du marché.

Pour aller plus loin

On se référera sur ces enjeux au numéro hors série n° 93 d'*Alternatives économiques* en date du troisième trimestre 2012, « Comment sauver l'industrie », et à l'ouvrage collectif *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, sous la direction de Jean-Louis Levet, Fondation Jean-Jaurès, mars 2012, téléchargeable à l'adresse <www.jean-jaures.org/Publications/Les-etudes/Reindustrialisation-j-ecris-ton-nom>.

pourvu que l'on s'en occupe

BALAZS GARDI / EPA / MAXPPP

L'exploit individuel de Felix Baumgartner n'est possible que grâce à des millions d'heures de travail consacrées à la recherche et à la fabrication de produits de pointe.

Malgré des discours tenus depuis quelques années par des responsables politiques sur la « redécouverte » de l'industrie, on est toujours marqué par cette conception. C'est ce que révèlent les débats sur la priorité accordée à la réduction des déficits publics, alors qu'il faudrait tendre à articuler leur résorption sans compromettre par une politique d'austérité le levier que constitue la consommation pour la croissance par la production. Le défi, ici, a une dimension européenne prononcée ; l'Europe doit s'attaquer au déficit de liquidités qui asphyxie le crédit privé et le financement des Etats. Faute de quoi, les investissements à long terme resteront insuffisants. Mais c'est surtout d'un projet politique que l'industrie a besoin. D'un projet qui redonne confiance et permette l'épanouissement de la créativité, de l'initiative, de la participation des travailleurs, qu'il s'agisse de la vie professionnelle, des conditions de travail, de la gouvernance de l'entreprise. Non pour faire dans le politiquement correct, mais parce que cela correspond aux défis contemporains – on pense notamment aux grandes questions portées par la transition écologique – qu'affrontent nos sociétés et qui seront impossibles à relever sans une industrie moderne et créative.

Il est clair qu'une telle industrie ne peut surgir du néant. Toute l'histoire industrielle atteste de continuités : l'industrie pharmacochimique suisse doit énormément aux teinturiers de l'époque proto-industrielle ; l'industrie aéronautique – grosse consommatrice de fibres de carbone – doit beaucoup aux classiques métiers à tisser, et les prochaines grandes industries d'une économie décarbonée résulteront de la reconversion d'industries déjà existantes et réceptrices de savoirs, de savoir-faire et de compétences partagés. C'est si vrai que les actuels pôles de compétitivité ont été créés sur des sites de « vieilles » industries et en articulation avec le capital humain et technologique qu'elles recèlent.

Un tel projet doit nécessairement contribuer à civiliser la mondialisation en rapprochant les standards sociaux et environnementaux par la fiscalité, les normes et les technologies, et en dotant l'Europe d'outils offensifs équivalents à ceux d'autres pays industrialisés comme, par exemple, les aides aux entreprises, la constitution de grands groupes européens, l'accompagnement des mutations industrielles, l'application d'un principe de réciprocité dans le cadre des appels d'offres. Il doit avoir une dimension européenne, à la fois pour dégager des moyens financiers, travailler à une efficacité d'ampleur continentale, en exploitant le fait que l'Europe bénéficie d'un gigantesque marché intérieur, éviter enfin l'illusion doublement coûteuse d'un rapatriement total des activités qui ont été dispersées. Il doit également avoir une forte dimension territoriale en organisant de grands projets territoriaux mobilisateurs et structurants en coopération avec les collectivités territoriales, financer la nouvelle croissance en réorientant l'épargne des ménages et la valeur ajoutée des entreprises vers l'investissement productif, les compétences et la qualité.

Il ne peut s'envisager qu'à travers une mobilisation forte du mouvement syndical ainsi que de l'Etat stratège, organisateur des acteurs de l'économie – territoires, entreprises et partenaires sociaux – et opposant comme projet d'intérêt général face à la crise ses projets aux niveaux européen et mondial.

Gilbert MARTIN

Industrie : propositions pour un “travailler solidaires”

PARTICIPANTS
JACQUES BAUQUIER, MEMBRE DU COMITÉ RÉGIONAL CGT FRANCHE-COMTÉ, MEMBRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL
DENIS DURAND, ÉCONOMISTE, SYNDICAT DE LA BANQUE DE FRANCE
DAVID MEYER, ÉCONOMISTE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION CGT DE LA MÉTALLURGIE
PIERRE TARTAKOWSKY, “OPTIONS”

L’industrie est au cœur d’une crise financière, de l’aménagement des territoires et des modes d’organisation… industriels. Comment, dans un contexte d’urgence, repenser à la fois les financements, les relations interentreprises, le rôle et les prérogatives des régions et de l’Etat ?

– Options : On assiste à un retour de discours offensifs sur l’industrie, réhabilitée comme facteur d’avenir ou objet de reconversions possibles au regard de l’emploi et des enjeux environnementaux. N’y a-t-il pas un écart énorme entre ce volontarisme et les situations réelles ?

– David Meyer : Les clichés ont la vie dure : le cambouis, les bleus de travail graisseux… Alors que l’industrie ce sont aussi des secteurs de pointe, peuplés de cadres et d’ingénieurs, d’ouvriers très hautement qualifiés, comme le secteur de l’aéronautique ; elle est pourvoyeuse de métiers à forte dose d’expertise, de qualifications, avec des niveaux de rémunération insuffisants mais plus importants que ceux des services. Ce secteur sert – devrait servir – à véhiculer le progrès social, la recherche, l’innovation. Certes, la question de savoir ce que seront les métiers de demain, les besoins en formation, en qualification se pose, comme dans tous les secteurs. Mais les jeunes renâclent à s’orienter vers ces métiers qu’ils jugent, non sans raison, sans perspective, mal rémunérés et mal reconnus, tandis que des entreprises se plaignent d’avoir des jeunes insuffisamment formés. Dans ce contexte, la question de l’anticipation se traduit le plus souvent par « restructurations », sans débats. Alors que nous sommes en quête d’outils d’intervention pour discuter de la stratégie des entreprises, on ne peut rien dire. Dans les commissions régionales pour l’emploi, on fait le décompte des morts, comme on dit, mais à aucun moment il n’est question de prospective. Les pôles de compétitivité se sont construits en contournant la présence des organisations syndicales dans les lieux où se discutent les choix stratégiques, et la synergie recherche-production est mise à mal par le choix de produire ailleurs.

> LA QUESTION DE L’ANTICIPATION SE TRADUIT LE PLUS SOUVENT PAR “RESTRUCTURATIONS”, SANS DÉBATS. NOUS SOMMES EN QUÊTE D’OUTILS D’INTERVENTION POUR DISCUTER DE LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES, MAIS ON NE PEUT RIEN DIRE. DANS LES COMMISSIONS RÉGIONALES POUR L’EMPLOI, À AUCUN MOMENT IL N’EST QUESTION DE PROSPECTIVE.

– Jacques Bauquier : Trente ans de déclin industriel… Comment les jeunes générations pourraient-elles avoir une image positive de ces secteurs ? A quoi s’ajoutent la souffrance engendrée par l’aggravation des conditions de travail, la mise en place du *lean management* avec le sentiment de perte de sens. Si l’on veut réhabiliter l’industrie, il faut réhabiliter le travail, son contenu, son organisation et sa finalité. Ça passe par la sécurisation des parcours professionnels et une reconnaissance des diplômes, des qualifications, une formation professionnelle tout au long de la vie avec des droits attachés à la personne et pas au poste. Quant à anticiper… Comment le faire alors que l’on ne connaît jamais les stratégies des entreprises ? Il a fallu découvrir un document pour savoir que Peugeot programmait la fermeture d’Aulnay. A chaque fois, on est placé devant le fait accompli, alors que ces décisions ne s’improvisent pas d’un jour à l’autre. Cette question est pourtant centrale pour les territoires : comment bien être dans la prospective plutôt qu’acculé à la défensive ? Sur demande de la Cgt, il a été créé une commission dialogue social territorial sur le bassin d’emploi où se trouve Peugeot Sochaux, où nous travaillons sur « prévention de l’usure professionnelle et maintien dans l’emploi ». Cela permet de traiter des emplois seniors qui ne sont pas maintenus, des jeunes qui entrent en contrat de génération, de la démographie, bref, de croiser toutes les problématiques posées au niveau de l’industrie, des services, des filières existantes. Cela permet aussi d’interroger ce qui est mis en place par le territoire : s’agit-il d’accompagner la stratégie des entreprises ou au contraire de construire sur ses savoir-faire, ses ressources, son potentiel ? A cet égard, nous insistons sur l’idée de la Gpeca (gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et de l’activité). Le dernier mot n’est pas anodin, car les employeurs considèrent les salariés comme la seule variable d’ajustement et ne parlent jamais de l’activité qu’ils entendent développer dans les années à venir pour anticiper les situations.

– Denis Durand : C’est vrai, on assiste à un « retour » de l’industrie, notamment dans des discours inspirés par des considérations de concurrence internationale. Sur cette toile de fond l’idée

PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

MÊME DANS LES SECTEURS TRADITIONNELS, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT FAIT PARTIE DES CRITÈRES QUI DOIVENT GUIDER LES CHOIX DE FINANCEMENT. L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL EST RÉEL MAIS SE SITUE DANS LA FAÇON DONT ON CONÇOIT L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE AUJOURD'HUI.

est souvent avancée de la nécessité de reconvertir certains secteurs, certaines productions. Sans doute faut-il y réfléchir ; mais, en fait, même dans les secteurs traditionnels, la protection de l'environnement fait partie des critères qui doivent guider les choix d'investissement. Chez ArcelorMittal, il y a des propositions syndicales pour relancer l'activité, à Florange ou à Gandrange, site pour lequel il existe un projet très élaboré avec des dimensions industrielles, de rééquilibrage du commerce international, de préservation d'emploi, de qualification et une dimension écologique importante puisqu'il permettrait de réduire les rejets de CO2 dans l'atmosphère. Les sidérurgistes de Gandrange disent que lorsqu'on lui propose ce projet, Mittal répond : *« C'est très bien, mais je ne veux pas le réaliser car je ne veux pas le financer. »* De son côté, la Commission européenne demande que le projet démarre avant qu'elle ne débloque l'argent. Moralité, le projet est bloqué, et l'on peut craindre qu'il ne voie jamais le jour. L'enjeu environnemental est réel mais se situe dans la façon dont on conçoit l'activité industrielle aujourd'hui…

– Options : De fait, l'actualité industrielle, c'est Peugeot et Arcelor-Mittal : ces deux conflits, ces deux crises jettent une lumière crue sur le sort de l'industrie en France et sur la nature des contraintes qui pèsent sur elle. Comment relever le défi ?

– David Meyer : Nous avons là deux groupes industriels multinationaux qui, face à l'évolution de leur marché, considèrent qu'ils doivent réduire leur capacité et choisissent de maintenir coûte que coûte un certain niveau de profitabilité, en diminuant les capacités de production. Arcelor choisit de faire l'impasse sur un certain nombre de clients, jugés trop petits, pas assez rentables, pour dans certains cas travailler avec des partenaires plutôt que faire tourner ses propres hauts-fourneaux de Florange. Peugeot, au prétexte qu'il consomme beaucoup de *cash*, est prêt à sacrifier un site où est produite la voiture la plus vendue du groupe, en France et en Europe. Aucun des deux n'introduit l'emploi dans une équation de développement. Peut-on intervenir de manière alternative dans la gestion de ces groupes ? Avec une capitalisation boursière de 3 milliards d'euros, il y a des capacités d'intervention pour la finance publique, que ce soit avec le Fonds stratégique d'investissement ou avec la Banque publique d'investissement. L'intervention de la finance publique peut être posée de façon légitime, surtout s'agissant d'un montant relativement faible. Ce qui a ouvert une réflexion sur une éventuelle prise de participation des collectivités – régions, Etat, Europe –, singulièrement au sein d'ArcelorMittal. Cela fait partie de pistes alternatives à réfléchir, tout en sachant qu'il existe un risque d'exacerbation de la concurrence et des inégalités entre territoires. Toutes les régions ne sont pas égales en termes d'histoire industrielle, d'équipements, de qualité de relations interentreprises, de formation et d'investissements. Ouvrir aux groupes une opportunité supplémentaire de moins-disant social serait évidemment contre-productif. Mais la situation est telle que l'on n'a rien à s'interdire *a priori*, en pensant des liens avec les outils de la puissance publique.

– Jacques Bauquier : Le diagnostic de crise doit d'abord être mis en question. Peugeot met en avant une baisse vertigineuse des ventes ; cela se discute au vu des années de comparaison, et surtout en intégrant qu'une des composantes de cette chute, c'est la cessation des ventes à l'Iran, elle-même consécutive à un choix stratégique de l'alliance avec General Motors qui se paie d'une baisse de quatre cent cinquante mille véhicules. Il en va de même pour le diagnostic posé par le rapport Sartorius, qui pose un principe de surcapacité productive. Mais par rapport à quoi ? Aux objectifs de vente, à l'outil industriel, à la charge de travail ? En fait, Peugeot n'est pas en péril financier. Ces dernières années, plus de 10 milliards de bénéfices ont été dégagés, soit près de 1 milliard par an. Quand on examine les dividendes et les rachats d'actions annuels, ils ont encaissé 5,8 milliards. L'Etat a donné en …

TABLE RONDE

Industrie : propositions pour un “travailler solidaires”

Jacques Bauquier.

> NOUS AVONS DEMANDÉ QUE LES SUBVENTIONS NE SOIENT PLUS ACCORDÉES À UNE ENTREPRISE MAIS À UNE FILIÈRE, AFIN DE RENFORCER LES LIENS ENTRE ACTEURS PRODUCTIFS ET LES RESPONSABILISER DEVANT LA COLLECTIVITÉ, L’ÉTAT. TOUT CELA POUR INDUIRE DU “TRAVAILLER ENSEMBLE” SUR L’INNOVATION, LA RECHERCHE…

... période de crise 6 milliards à Peugeot et Renault, sans véritable contrepartie. Nous avons un Edec auto en Franche-Comté (engagement de développement d’emploi et de compétences) qui est pourvoyeur de subventions, aides publiques et fonds européens. Mais il faut bien constater que ces aides publiques ne remettent pas en cause les stratégies des entreprises ; elles les accompagnent sans constituer ni des correctifs, ni des facteurs d’anticipation. Elles devraient être conditionnées par des obligations de résultats en matière d’emploi, de développement industriel et de nouvelles technologies, dans le cadre de nouveaux rapports entre donneurs d’ordres et sous-traitants. C’est notre revendication au Ceser de créer un fonds régional de l’emploi et du développement solidaire en Franche-Comté. Nous avons proposé de le financer en prélevant 10 % sur les sommes allouées en exonérations sociales patronales dans la région, soit 50 millions d’euros qui pourraient être affectés au développement de l’emploi. Mais on nous oppose les contraintes européennes et la concurrence libre et non faussée…

– Denis Durand : Si des marges de manœuvre doivent être réalisées, c’est bien sur la base de projets comme ceux de la sidérurgie, en exigeant les financements nécessaires. Comme on ne peut rien attendre des marchés financiers, il faut donc exiger ce service du système bancaire. C’est possible ; le gouvernement y est d’ailleurs en partie sensible puisqu’il crée une banque publique d’investissement, ciblée sur les territoires et les Pme. Mais elle dispose de ressources limitées, et si l’on mentionne vaguement des critères de développement durable, l’emploi n’est pas mentionné et aucun lien n’est fait avec la politique monétaire, qui est pourtant un aspect déterminant du comportement des banques. Les enjeux ne sont pas qu’industriels : développer des projets à valeur ajoutée dans l’industrie contribue à faire remonter la demande globale. De fait, la demande d’acier est parallèle à l’activité économique mondiale, et si l’on veut relancer sa production, il faut relancer la croissance mondiale. De même, les succursales de la Banque de France s’occupent des entreprises, grandes et petites, et des ménages surendettés. Nous combattons en ce moment un plan qui a, entre autres effets, celui de diviser par dix les effectifs de la Banque de France en Seine-Saint-Denis, le département de Peugeot Aulnay, comme dans d’autres départements. Il y a une cohérence entre les combats que l’on mène pour un service public de financement, du crédit et celui mené pour l’industrie.

Denis Durand.

– Options : Les difficultés invoquées par les groupes ont à voir avec l’organisation capitalistique qui soutient et structure – ou pas – les appareils de production, les relations inter-entreprises. Peut-on se réapproprier des marges de manœuvre de ce côté ?

– Denis Durand : la comparaison avec le modèle allemand est instructive. Si l’on considère la région lorraine et luxembourgeoise, la sidérurgie contrôlée par Mittal plonge partout. Dans la Sarre, les deux groupes sidérurgistes qui opèrent maintiennent un niveau d’activité, d’emploi, de recherche – ce qui n’est pas le cas de Mittal. Il y a, de façon générale, un effort plus grand des entreprises allemandes en matière de formation, de recherche que chez les entreprises françaises comparables. Chaque entreprise fait un effort qui profite aux autres, ce qui n’est pas le cas ici. Dans ce contexte plutôt favorable à l’emploi industriel, les banques ont des relations de long terme avec les entreprises. Elles ne sont pas forcément moins dures en affaires que les françaises, mais il y a une certaine sécurisation des financements à travers les vicissitudes de la conjoncture. C’est un atout considérable pour conserver un tissu de Pme, par exemple. C’est évidemment lié au fait qu’une grande partie des banques allemandes est publique, entre les mains des Länder et des communes, même si elles sont fortement attaquées sous l’effet des règlements européens. En France, le gouvernement est obsédé par la notation de la France, les marchés financiers, et il ne dispose pas de cette marge de manœuvre que constitue pour son homologue allemand la possibilité de s’ap-

puyer sur un engagement plus fort du système bancaire en faveur de l'économie sur le territoire national. Sans idéaliser ce modèle – les profits des multinationales allemandes jouent leur rôle dans la plongée de l'économie française –, il est porteur d'enseignements.

– David Meyer : L'accès aux financements est un problème majeur et renvoie aux critères de choix des banquiers qui placent les entreprises petites et moyennes face à de lourdes contraintes, alors que les donneurs d'ordres disposent de profits qui devraient constituer des moyens mis au service de l'industrie. Malheureusement, en France, on fait une politique pour quelques « champions industriels », alors qu'en Allemagne on préserve une certaine cohérence entre donneurs d'ordres et sous-traitants, Länder et entreprises. En France, on met des outils à la disposition des donneurs d'ordres pour accompagner leur stratégie, ce qui ne semble pas être le cas en Allemagne. Un équipementier allemand privilégiera spontanément un fournisseur allemand ; il existe une culture de cohérence que l'on ne retrouve pas chez les industries dites françaises. La sidérurgie allemande connaît une forte intégration ; en France, on est confronté à une plus grande volatilité de l'actionnariat…

– Jacques Bauquier : Nous disposons du crédit recherche le plus élevé du pays après celui de l'Ile-de-France ; 80 % de ces sommes vont à l'automobile, qui n'a jamais autant restructuré et licencié depuis la création du pôle de compétitivité « véhicule du futur ». Or on ne va pas innover, faire de la recherche-développement et construire le véhicule du futur avec des débauchages massifs de cadres, de techniciens, d'ingénieurs et sur des ruines industrielles. C'est pourquoi nous avons proposé, lors des Etats généraux de l'industrie en Franche-Comté, des nouveaux rapports entre donneurs d'ordres et sous-traitants via une charte d'engagement qui garantisse les prix, les marchés ainsi qu'une participation financière à l'innovation et à la formation professionnelle. De même, nous avons demandé que les subventions ne soient plus accordées à une entreprise mais à une filière, afin de renforcer les liens entre acteurs productifs et les responsabiliser devant la collectivité, l'Etat. Tout cela pour induire du « travailler ensemble » sur l'innovation, la recherche…

– Denis Durand : On peut faire autrement, rétablir le flux de crédit à un niveau suffisant, même dans un contexte défavorable. Lorsque Nicolas Sarkozy lui-même a instauré la médiation du crédit en 2008, en pleine récession, l'opération a permis de créer ou sauvegarder quelque 259 000 emplois, soit 1 % de l'emploi total. Pour renverser la logique à l'œuvre, il faut des mesures de grande ampleur, c'est pourquoi la Cgt propose de créer un pôle financier public, soit un réseau d'institutions incluant les services de Bercy, la Banque de France, la Cdc, Oséo et d'autres institutions qui auraient vocation à coopérer au sein de ce réseau, au plan national mais aussi européen. Cela suppose d'agir en fonction d'autres critères et en ayant des contreparties de la part des entreprises aidées. Il y a une complémentarité entre ce que de tels outils peuvent faire et ce qui peut se réaliser sur le terrain ; un des liens peut être l'exercice de pouvoirs régionaux, et la proposition de fonds régionaux solidaires pour l'emploi peut être particulièrement intéressante si elles est vue comme un outil au service des luttes sociales pour peser sur le comportement des banques. Il faut donc, de fait, arrêter de verser des aides en aveugle ; et il faut créer une intervention régionale qui sera d'autant plus efficace qu'elle prendra la forme d'interventions « stratégiques » pesant sur le comportement des entreprises, via des techniques telles que, par exemple, les garanties d'emprunts ou les bonifications d'intérêts. Il faut le répéter : en 2011, les cotisations sociales patronales ont été de 124 milliards d'euros pour 300 milliards de charges financières, intérêts et dividendes. Si l'on dispose de circuits de financement qui court-circuitent l'exigence de rentabilité des actionnaires, l'effet de levier peut être considérable. Entre 1994 et 1997, le programme d'Amsterdam reposait sur un dispositif de crédits bonifiés par la Banque européenne d'investissement à travers des institutions nationales comme la Caisse des dépôts ou Oséo ; il a permis de sauver des milliers de Pme en Europe, malgré la récession. Le fin du fin serait que de tels projets puissent bénéficier d'un soutien de la politique monétaire. Donc, que la Banque centrale européenne refinance ces prêts à un taux très favorable. Entre 0 % et 0,75 %, ça fait une différence… Or c'est techniquement possible, aujourd'hui, sans même attendre une éventuelle remise en cause des dispositions inscrites dans les traités.

David Meyer.

IL FAUT ARRÊTER DE VERSER DES AIDES EN AVEUGLE ; ET IL FAUT CRÉER UNE INTERVENTION RÉGIONALE QUI SERA D'AUTANT PLUS EFFICACE QU'ELLE PRENDRA LA FORME D'INTERVENTIONS "STRATÉGIQUES" PESANT SUR LE COMPORTEMENT DES ENTREPRISES, VIA DES TECHNIQUES TELLES QUE, PAR EXEMPLE, LES GARANTIES D'EMPRUNTS OU LES BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS.

UNIVERSITÉ-RECHERCHE
DANS LE BROUILLARD, ON GARDE LE CAP ?

LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE EST ÉPARGNÉ PAR L'AUSTÉRITÉ, SANS QUE CELA SUFFISE À REDÉFINIR ET RECONSTRUIRE UNE ORGANISATION COMPLEXE FRAGILISÉE PAR DES ANNÉES DE RÉFORMES DESTRUCTRICES.

PHILIPPE RENAULT / MAXPPP

Une augmentation de 2,2 %, soit + 514 millions d'euros sur un budget total de 22,95 milliards d'euros, malgré la rigueur : les universitaires, chercheurs, étudiants ont reconnu que l'effort était indéniable. Mais, au regard de l'héritage laissé par le précédent gouvernement et de l'urgence à reconstruire, il semble tout de même insuffisant. La rentrée universitaire a été marquée par un déficit budgétaire cumulé de 115 millions d'euros pour 2012 pour l'ensemble des établissements, dont 70 millions gelés par le précédent gouvernement. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a certes assuré qu'aucune université ne serait mise en faillite ou sous tutelle, mais sans préciser quelles sommes seraient débloquées en urgence, notamment pour payer les salaires. Ni si les dotations pour 2013 assureraient de meilleurs équilibres financiers. Pour l'heure, dans la vingtaine d'universités touchées en particulier (Aix-Marseille, Paris XIII, Pau), des filières, des cours ou des travaux dirigés ont été supprimés afin de réduire le poste « masse salariale » ; et, au final, l'offre de formation, l'accueil et l'encadrement des étudiants en ont été les victimes, quand les frais d'inscription et autres choix de gestion n'ont pas également dégradé les conditions de travail pour les personnels comme pour les étudiants.

Le ministère estime que ce budget n'est qu'un premier pas permettant de stabiliser les établissements avant de pouvoir aborder dans de bonnes conditions la révision de la loi Lru, et avant tout son système d'allocation de moyens aux universités…

En attendant, les universités feront avec les moyens du bord. Comme dans la recherche, tous les départs à la retraite doivent être remplacés, mais il est probable que, entre les événements plus ou moins prévisibles, le manque de personnes adéquates susceptibles de répondre aux profils de postes et les CDisations qui s'opèrent malgré des blocages persistants, les effectifs en viennent néanmoins à baisser. A ce propos, les établissements comme les organismes de recherche, à l'instar de l'Inserm *(lire notre encadré)*, persistent à déroger au droit en refusant des Cdi à des salariés parfaitement éligibles au protocole de résorption de la précarité dans la fonction publique. Au moment ou l'Ump débat « *sans complexes* » de la suppression des services publics, et donc de la liquidation du statut de fonctionnaire sauf pour les emplois dits régaliens, le gouvernement peine à réaffirmer le rôle primordial des services publics et la nécessité, pour en assurer les missions, d'offrir des emplois stables, qualifiés et suffisamment attractifs pour que les jeunes s'engagent dans ces filières. En l'occurrence, cette année, seulement mille postes seront créés dans l'Enseignement supérieur, essentiellement pour renforcer l'encadrement et limiter l'échec des étudiants jusqu'à la licence.

C'est dans ce contexte que le ministère a tout de même lancé une grande phase d'auditions, les « Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » [1]. De la fin août à la mi-septembre, une première phase nationale a permis de rassembler près d'une centaine de contributions de la part de personnalités, responsables en charge d'établissements universitaires ou d'organismes de recherche, organisations syndicales, étudiants, représentants des entreprises, responsables politiques, etc. Une deuxième phase de consultations au niveau territorial est actuellement en cours, jusqu'au mois de novembre, où le processus devrait déboucher sur un rapport et sur des « *décisions concertées, un projet partagé, des réformes en profondeur* », c'est-à-dire un projet de loi

jurisprudence ?

Le 5 octobre, le tribunal administratif de Nantes a rendu une ordonnance en référé à l'encontre de l'Inserm, qui pourrait bien faire jurisprudence. Un agent non titulaire ayant enchaîné pendant onze ans les Cdd dans la même unité de l'Inserm, mais rémunéré par différents employeurs (dont aussi le Chu de Nantes), s'était vu refuser sa CDisation dans le cadre de la loi Sauvadet. Le tribunal a suspendu la décision et somme l'Inserm de réviser sa position d'ici au 5 novembre, à la grande satisfaction du Sntrs-Cgt et du syndicat Cgt du Chu, qui soutiennent le plaignant et rappellent que 42 % des effectifs de l'Inserm sont composés de Cdd ou de vacataires…

(1) De nombreuses contributions sont en ligne sur <www.assises-esr.fr> ou sur <www.sauvonslarecherche.fr>. Voir aussi le site <www.sntrs.fr>.

d'orientation d'ici au début de 2013. Tous les thèmes relatifs à la *« nouvelle ambition »* à donner à la Recherche et au *« nouveau paysage de l'Enseignement supérieur »* sont censés y être abordés, les actions à mener pour la réussite des étudiants, les études à l'étranger, l'attractivité des filières scientifiques, la précarité des jeunes chercheurs et la valorisation du doctorat dans le monde du travail, l'égalité hommes-femmes, les financements, les coopérations, les évaluations, etc. !

Chacun souligne qu'énormément de choses intéressantes ont d'ores et déjà été évoquées dans ces Assises, en fait trop, en trop peu de temps, mais que l'on n'y voit pas réellement se profiler un réel changement de cap par rapport aux réformes imposées par les précédents gouvernements, alors que l'énorme majorité de la communauté scientifique en dresse un bilan accablant. Côté recherche, par exemple, chaque organisation s'est exprimée, et des textes unitaires ont notamment réaffirmé la nécessité de supprimer les structures mises en place par les réformes, telles que l'Aeres, l'Anr, les Idex, gourmandes en budgets de fonctionnement mais génératrices de blocages et de mises en concurrence néfastes au fonctionnement de la recherche : les financements récupérés sur leur suppression pourraient être réaffectés à des postes d'équipement et de fonctionnement récurrents des établissements. Pire encore, le crédit impôt recherche *(lire aussi page 8)* fait l'unanimité contre lui. Pour rappel, en 2011, le Cir a représenté 5 milliards de fonds publics, concédés au soutien à la R&D privée, sans qu'aucun contrôle soit réellement exercé sur leur usage effectif en termes d'embauche de jeunes doctorants ou de recherche. La Cour des comptes a d'ailleurs rappelé que les entreprises faisaient jouer l'effet d'aubaine et l'utilisaient comme une niche fiscale. Pour exemple, Sanofi a reçu 130 millions, l'an dernier, au titre du Cir, ce qui n'empêche pas l'entreprise de vouloir fermer aujourd'hui plusieurs centres de recherche. Pourtant, cette année, seulement 14 % des 3,35 milliards du Cir seront réaffectés ailleurs, sans doute sur l'aide à l'innovation aux Pme.

Au final, les premières décisions du gouvernement ne semblent pas vraiment remettre en cause le système instauré par le précédent, alors qu'il est rejeté par la grande majorité de la communauté scientifique car il n'a instauré ni plus d'excellence, ni plus de démocratie, et encore moins la réussite du plus grand nombre. Tout reste donc à reconstruire. Chiche ?

Valérie GÉRAUD

ÉTUDIANTS DES MOYENS POUR TOUS RÉUSSIR

MÊME À BUDGET ÉGAL, IL EST POSSIBLE DE REDÉPLOYER CERTAINS MOYENS POUR DONNER LA PRIORITÉ À LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS.

Le budget de l'Enseignement supérieur tout comme les Assises organisées par le ministère s'inscrivent dans la volonté politique affichée de faire de la jeunesse une priorité. Pourtant, les intéressés n'en restent pas moins sceptiques quant aux premières annonces visant à améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants. Certes, les deux organisations étudiantes Unef et Fage se félicitent que des mesures permettent au moins de ne pas dégrader la situation. Elles déplorent ainsi que les difficultés financières de certaines universités se soient soldées une nouvelle fois par des dépassements importants des frais de scolarité, mais aussi par la suppression de filières, de capacités d'accueil, de place dans certains travaux dirigés.

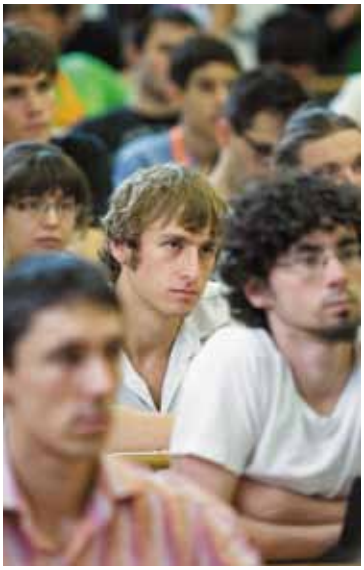

MAXIME JEGAT / MAXPPP

Les difficultés financières de certaines universités se soldent par des dépassements importants des frais de scolarité, mais aussi par la suppression de filières, de capacités d'accueil, de place dans certains travaux dirigés.

Mais elles se félicitent en revanche qu'un premier effort soit consenti pour améliorer l'encadrement des étudiants de premier cycle (jusqu'à la licence) : mille postes supplémentaires doivent être affectés à l'Enseignement supérieur. Il s'agirait pour un tiers de postes d'enseignants-chercheurs, pour un autre tiers d'enseignants agrégés et, pour le reste, de personnels Iatos. Mais les incertitudes demeurent quant à leur arrivée réelle sur le terrain, car ces emplois ne seraient, semble-t-il, pas finançables avant le dernier trimestre 2013…

Le budget consolide également le financement du dixième mois de bourse, à hauteur de + 140 millions d'euros, mais sans en augmenter le montant ni le nombre de bénéficiaires, et laisse en suspens le projet de faire bénéficier chaque étudiant d'une allocation d'autonomie, qui devrait cependant faire l'objet de discussions d'ici à la fin de l'année. Il engage également un supplément de 20 millions d'euros dans le logement étudiant et de 47 millions dans le contrat de projet Etat-régions, à charge pour les établissements d'améliorer l'accueil de leurs étudiants.

L'inquiétude n'en reste pas moins de mise, l'austérité ne laissant guère penser que des moyens importants pourraient être dégagés pour réellement améliorer la situation ou, par exemple, stimuler les vocations pour la recherche… La Fage s'alarme par ailleurs des menaces sérieuses qui pèsent sur le financement des bourses Erasmus, y compris celles déjà en cours, ce qui pourrait plonger dans une certaine précarité quelque trente mille étudiants actuellement dans des universités en Europe, et ce qui, à court terme, compromettrait fortement les ambitions de développer la mobilité des étudiants européens, déjà très éloignée des objectifs affichés (20 % des effectifs étudiants) dans le fameux processus de Bologne. Quant à l'Unef, comme l'ensemble des organisations syndicales impliquées, elle rappelle que le redéploiement de certains moyens existants (notamment ceux affectés en pure perte au titre du crédit impôt recherche) permettrait d'apporter une bouffée d'oxygène aux étudiants : *« Le coût social et économique de l'échec universitaire pour la nation est bien plus élevé que l'investissement nécessaire. »* V.G.

AGIRC
LE STATUT CADRE EN DANGER

C'EST EN AFFAIBLISSANT L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS QUI FONDENT LE STATUT CADRE QU'UNE FUSION AGIRC/ARRCO POURRAIT S'OPÉRER.

GUILLAUME CLEMENT / MAXPPP

Le 24 septembre dernier, se sont achevés les travaux paritaires techniques chargés d'étudier *« les éléments de mise en cohérence »* des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco. Prévus par l'accord sur les retraites complémentaires du 18 mars 2011 – que la Cgt et la Cfe-Cgc n'ont pas signé –, ces travaux avaient pour objectif d'engager la réflexion sur un futur régime unique de retraite complémentaire, antichambre des comptes notionnels suédois. A l'époque, le Medef ne se trompait pas sur la portée de ce texte en saluant un accord *« historique »* qui inaugurait *« un changement de paradigme »*. Un changement aujourd'hui en cours.

Le prétexte ? Le déficit de l'Agirc. Parce que les cotisations encaissées par le régime ne permettent plus aujourd'hui de couvrir le montant des allocations à verser, c'est en puisant dans ses réserves que le régime complémentaire des cadres parvient à payer les pensions. Or, selon les dernières données, ces réserves seront épuisées à partir de 2018, voire 2016 si l'on se réfère aux hypothèses économiques de la Commission européenne. *« Ce n'est pas une surprise, cette situation était connue depuis 2011 et nous savions que, sans ressources nouvelles, nous allions à l'épuisement des réserves de l'Agirc »*, explique Sylvie Durand, responsable du secteur des retraites à l'Ugict-Cgt. Sans ressources nouvelles : c'est pourtant ce qui a été acté par l'accord du 18 mars 2011 qui a renoncé à une hausse des cotisations pour équilibrer les comptes du régime. Comme il n'est plus possible de baisser les pensions de retraite liquidées, comme le stipule une jurisprudence de la Cour de cassation de 1999, il n'y avait plus qu'une seule solution : *« Aller chercher les ressources dans le régime voisin, l'Arrco – le régime complémentaire de tous les salariés du secteur privé –, qui possède, lui, des réserves lui permettant de "tenir" jusqu'en 2022 »*, précise Sylvie Durand.

Classifications : vers un démantèlement de l'Agirc ?

Reste à savoir comment on s'y prend. C'était tout l'objet de ces réunions techniques paritaires, en passant au crible les différences entre les deux régimes complémentaires et en s'attaquant, les uns après les autres, aux éléments qui fondent le statut cadre. Et en premier lieu à celui des classifications, qui a fait l'objet d'une réunion en avril dernier. Aujourd'hui, en effet, l'affiliation à l'Agirc se fait en référence à des niveaux de classification ; à l'avenir, à cette référence se substituerait le niveau des salaires. Cela change tout. *« Le régime cesserait alors d'être ce qu'il a toujours été : une reconnaissance opposable et interprofessionnelle du statut cadre dans le secteur privé »*, prévient l'Ugict-Cgt. Partant de là, il pourrait uniquement subsister un seuil d'affiliation à l'Agirc fixé à trois ou quatre plafonds de la Sécurité sociale, soit pour les cadres qui gagnent 9 093 euros ou 12 124 euros par mois selon le cas retenu. Il faut savoir que le seuil de 12 124 euros, par exemple, correspond à l'actuelle tranche C de l'Agirc, aujourd'hui excédentaire. Et pour cause : du fait de sa création récente, les cotisants y sont encore beaucoup plus nombreux que les retraités. Les autres « basculeraient » vers l'Arrco. Avec une conséquence immédiate : la suppression de la Gmp (garantie minimale de points) qui permet à tout salarié affilié à l'Agirc d'acquérir, moyennant une cotisation forfaitaire, un minimum de 120 points par an et de totaliser ainsi un droit annuel à retraite de 2 080 euros en valeur 2012 pour quarante années de cotisation. Or cette garantie, qui n'existe pas à l'Arrco, concerne aujourd'hui 25 % des Ictam (ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise) qui ont un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale (3 031 euros mensuels). A cela, il faut ajouter un autre élément : dans la mesure où il faudrait bien payer les droits acquis à l'Agirc, cela nécessiterait la création d'une nouvelle cotisation afin de les financer, sans que cette dernière rapporte le moindre point de retraite.

Lever ainsi, les uns après les autres, tous les obstacles à une fusion à terme Arrco/Agirc (comme, par exemple, la couverture décès des cadres) ouvrirait la voie à la constitution d'un régime unique de retraite complémentaire fonctionnant à cotisations définies. Ce système assurerait son équilibre financier en réduisant le montant des pensions pour l'ajuster au montant des ressources, les taux de cotisation étant fixés une fois pour toutes. La Cgt y oppose la nécessité, pour les salariés, du droit au maintien de leur niveau de vie à la retraite. Si le salaire moyen des Ictam augmente moins vite que celui des autres salariés, affaiblissant les comptes de leur régime de retraite complémentaire, *« cela tient uniquement à la politique salariale du Medef et à son refus de rémunérer la qualification à son juste niveau »*, souligne l'Ugict-Cgt. Pour qui chaque régime de retraite doit pouvoir assurer son équilibre financier (extension de l'assiette des cotisations à la participation et à l'intéressement, relèvement du taux contractuel des cotisations…) : par l'augmentation de ses propres ressources.

Christine LABBE

LA POSTE
ERREUR DE CALCUL

LE RECRUTEMENT SUPPLÉMENTAIRE ANNONCÉ DE QUINZE MILLE PERSONNES NE SUFFIT PAS À CALMER L'INQUIÉTUDE DE LA CGT DE L'ENTREPRISE.

Quand, partout en France, les plans sociaux se multiplient, promettre le recrutement de cinq mille personnes de plus que prévu, forcément, est un événement. Le 13 septembre dernier, l'annonce du groupe La Poste a donc fait le buzz. Deux jours plus tôt, dans un rapport rendu à la direction, Jean Kaspar, l'ancien secrétaire général de la Cfdt, avait préconisé de *«desserrer temporairement les contraintes sur les effectifs»* pour améliorer quelque peu des conditions de travail totalement dégradées. Message reçu, ont voulu faire croire les plus hautes instances de l'entreprise déclarant aussitôt que, au lieu des dix mille embauches prévues jusque-là, La Poste en recruterait quinze mille d'ici à 2014. Problème, rappelle depuis la Fédération Cgt des activités postales : non seulement il ne s'agit là d'aucune création de poste, mais l'effectif annoncé ne permettra pas de compenser l'ampleur des départs naturels de l'entreprise. Tous les ans, en effet, quelque douze mille agents quittent l'entreprise ou partent à la retraite. Mécaniquement, donc, ce ne sont pas ces cinq mille embauches qui allégeront la pression. Pour que les personnels puissent respirer un peu, il faudrait recruter au moins le double. Embaucher et ouvrir enfin de véritables négociations sur quatre grands chantiers : l'organisation et les conditions de travail, l'emploi, les salaires et la démocratie dans l'entreprise, demande la Fapt-Cgt.

Comme dans l'enseignement ou dans les hôpitaux, La Poste vit, depuis près de dix ans, au rythme de réorganisations incessantes. De 2004 à 2010, l'entreprise a perdu quarante-trois mille salariés. En 2010, la transformation du statut du groupe d'établissement public en société anonyme a consigné un bouleversement de l'ensemble de ses missions. *«De logique de marchandisation aux injonctions à la mobilité, en passant par des réorganisation incessantes, les agents expriment un malaise qui va grandissant»*, explique Jean-Luc Molins, ancien secrétaire général de l'Union fédérale des cadres Cgt de La Poste, aujourd'hui secrétaire national de l'Ugict. Depuis des mois, des chercheurs eux-mêmes tirent la sonnette d'alarme. Partout dans les services, les signes d'un sérieux malaise se multiplient. *«Désengagement»*, *«absentéisme»* ou *«risques psycho-sociaux»* : tous les signaux montrent que *«les salariés n'arrivent plus à s'engager»*, rappelait déjà, en juillet 2011, le sociologue Norbert Alter dans une interview donnée au quotidien *Les Echos*. L'hiver dernier, deux cadres ont mis fin à leurs jours. Pour avoir sondé plus de mille trois cents de leurs collègues, l'Ufc-Cgt confirme aujourd'hui l'ampleur des difficultés qu'affrontent aussi les personnels de cette catégorie : 82 % d'entre eux estiment que *«l'ensemble de leurs tâches ne sont pas reconnues»*, 71 % que *«l'atteinte d'une qualité satisfaisante leur est impossible à réaliser»* dans le temps imparti. *«Les deux tiers des personnels d'encadrement ne se sentent pas reconnus dans leur rôle et leurs missions»* ; un chiffre encore plus élevé chez les cadres et chez les femmes.

Recruter, c'est bien. Assurer le maintien des effectifs si ce n'est créer des postes, garantir des conditions de travail décentes, rémunérer la qualification, c'est mieux pour permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions, affirme donc la Cgt. Ces derniers jours, ses administrateurs dans l'entreprise ont livré leur analyse quant à la situation économique de l'entreprise. Sur les six premiers mois de 2012, les comptes consolidés affichent une progression de 0,9 % du chiffre d'affaires. Sur la même période, le résultat d'exploitation est en progression de 25,6 % et les dividendes versés aux actionnaires s'élèvent à 144 millions d'euros. *«Et, pendant ce temps, 4 217 emplois ont été supprimés.»* Définitivement, le compte n'y est pas.

Martine HASSOUN

Dans le bilan social 2011

Explosion du nombre d'emplois précaires (+ 13 % de Cdd de 2010 à 2011), niveau inquiétant du nombre d'arrêts maladie (5,92 %), progression spectaculaire des maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques (+ 32,6 %) : le bilan social 2011 dépeint un état catastrophique des conditions de travail à La Poste. Au début de l'année, quelques jours après le suicide de deux salariés de l'entreprise, une ancienne Drh d'une des divisions de l'entreprise a porté plainte pour harcèlement moral contre son ex-employeur.

UGICT

Calendrier

• **Débat.** Face à la dette, quels atouts pour sortir de la crise ? Tel était le thème de la conférence-débat que la commission départementale Ugict-Cgt de Paris a réunie à la Bourse du travail, 29, bd du Temple à Paris, le jeudi 25 octobre de 9 h 30 à 12 h 30. Parmi les questions à l'ordre du jour : la dette est-elle une fatalité ? Quelle conception de la compétitivité ? Quels leviers pour l'emploi, les salaires, la reconnaissance des qualifications ?

• **Conférence.** La Cgt et la Fnic (Fédération nationale des industries chimiques) organisent une conférence nationale du médicament, les 14 et 15 novembre, au siège de la Cgt à Montreuil.

• **Ugict-Cgt.** La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le vendredi 23 novembre.

• **Colloque.** Les enjeux économiques, sociaux et politiques du vieillissement : tel est le thème du colloque que le Clersé (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) organise à Lille, du 22 au 24 novembre 2012.

• **Logement.** L'Ofce (Observatoire français des conjonctures économiques) prépare une journée d'étude sur « la Ville et le Logement », le mardi 4 décembre, à Sciences Po, à Paris. A son programme : la politique sociale du logement ; le fonctionnement et la régulation des marchés.

• **Congrès.** Le 50e Congrès de la Cgt se tiendra à Toulouse, du 18 au 23 mars 2013.

Formations

• **Egalité.** Du 26 au 30 novembre 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage sur « L'évaluation et la discrimination sexuelle : la situation des femmes cadres et techniciennes ». Il aura lieu à l'Institut des sciences sociales du travail, 16, boulevard Carnot à Bourg-la-Reine (92). L'évaluation et les discriminations y seront abordées sous plusieurs angles : inégalités de salaire et de carrière, évaluation du travail, pratiques d'individualisation et risques de discrimination, évaluation et discrimination de femmes cadres… En savoir plus à l'adresse <f.tatot@ugict.cgt.fr>.

• **Communication.** Du 17 au 19 décembre 2012, à Courcelle (91), l'Ugict-Cgt organise une nouvelle séance de formation sur « La conception d'un site Web dans une stratégie de communication syndicale ». Objectif de cette formation : savoir installer, configurer et animer un site Web sur la plate-forme <http://reference-syndicale.fr> ; maîtriser les grands principes de communication dans une démarche syndicale ainsi que les évolutions et tendances du Web 2.0. Elle s'adresse aux élus, mandatés et militants syndicaux qui souhaitent développer leur communication Web avec les ingénieurs, cadres et techniciens. En savoir plus auprès de Damien Ramage, chargé de communication à l'Ugict-Cgt : <d.ramage@ugict.cgt.fr>.

ERRATUM

Dans l'article « Psa, la mobilisation continue » (*Options* n° 579), c'est par erreur que nous avons mentionné une opération de « *blocage du péage autoroutier de Senlis* » ; il s'agissait en réalité d'une opération « *péage gratuit* ». Erreur rectifiée, avec toutes nos excuses.

la revue des revues

Santé Dans un dossier sur la contraception en France, *Population et Sociétés*, la revue de l'Ined (Institut national d'études démographiques) se demande quelles sont les méthodes de contraception aujourd'hui utilisées, plus de dix ans après le vote de la loi en facilitant l'accès. En livrant les premiers résultats de l'enquête baptisée « Fecond » et réalisée en 2010 avec l'Inserm, les chercheurs de l'Ined mettent en évidence une baisse inédite de l'utilisation de la pilule et s'interrogent, à cet égard, sur l'influence de la précarité socio-économique chez les femmes les plus jeunes, notamment les 20-24 ans. *Population et Sociétés*, n° 492, septembre 2012.

Travail Comment améliorer les conditions de travail dans les collectivités territoriales ? En croisant paroles d'experts et points de vue des partenaires sociaux, c'est la question que se pose un récent numéro de *Travail et Changement*, le bimestriel du réseau Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), alors que l'accord du 20 novembre 2009 a transformé les Chs (comités hygiène et sécurité) de la fonction publique en Chsct : 4,2 millions de fonctionnaires et agents publics concernés, dans un contexte marqué par la montée des risques psychosociaux. *Travail et Changement*, n° 344, juillet-août 2012. En savoir plus sur <www.anact.fr>.

Salaire La toute récente *Revue des livres* s'intéresse, dans son dernier numéro, à la révolution du salaire. Elle publie ainsi un long entretien avec Bernard Friot, auteur de *L'Enjeu du salaire* – paru aux Editions La Dispute en mars 2012 – et membre de l'Institut européen du salariat qui promeut l'histoire, l'observation et la théorie du salariat. Une lecture qui peut être complétée sur le site Internet de la revue, lequel propose, en accès libre, la suite de l'interview de Bernard Friot. *La Revue des livres*, nouvelle formule, n° 7, septembre-octobre 2012. En savoir plus sur <www.revuedeslivres.fr>.

Entreprise « Les Rouages de l'entreprise » : sous ce titre, un récent hors-série de la revue *Alternatives économiques* propose une compilation de ses articles les plus importants sur l'entreprise, la gestion et le management. Elle mêle ainsi approches macroéconomiques (la question du désendettement, les conséquences de la chute du cours des actions…) et reportages en entreprises ou dans différents secteurs d'activité (la chute de la banque Dexia, les conditions d'emploi et de travail dans l'industrie dite « vidéoludique »…). Hors-série n° 93 *bis*, septembre 2012.

JAMES HARDY / MAXPPP

NÉGOCIATIONS

CONDITIONS DE TRAVAIL : OBJECTIF ZÉRO DÉFAUT

SUR QUOI LE MAL-TRAVAIL SE FONDE-T-IL ? SUR L'INCAPACITÉ DES SALARIÉS À GÉRER LEUR STRESS OU SUR DES ORGANISATIONS DU TRAVAIL PATHOGÈNES ET DES POLITIQUES MANAGÉRIALES ALIÉNANTES ?

Alors que s'ouvrent les négociations sur « la qualité de vie au travail », la Cgt est bien décidée à défendre ce à quoi elle croit. *« Ce ne sont pas les salariés qui sont malades, mais le travail qui l'est »*, explique Jocelyne Chabert, élue Cgt au Chsct de General Electric Medical, membre de sa délégation.

Prévenir plutôt que guérir, aider les salariés à se doter d'outils susceptibles de leur redonner la parole, de permettre aux collectifs de reprendre la main sur les conditions de travail et la manière par laquelle elles pourraient évoluer : voilà la boussole que sa délégation s'est fixée pour ces discussions qui devraient durer jusqu'au 8 mars prochain. Boussole parce qu'au menu des travaux annoncés ont été programmés une multitude de thèmes. Des sujets aussi variés que les conditions de travail et la sécurité, l'égalité salariale hommes-femmes ou les rythmes et horaires de travail, le déroulement de carrière, le dialogue social, la diversité, les transports et la manière d'anticiper les restructurations. De quoi y perdre le nord. A moins que, de ce vaste fourre-tout, il soit possible d'engager des négociations pour une véritable transformation du travail. C'est le pari que veut faire Alain Alphon-Layre, responsable de la délégation Cgt dans ces négociations. En rapprochant des données que les employeurs tiennent plus que tout à isoler les unes des autres, s'éclairent en effet bien des causes du mal-travail. Si les femmes continuent à gagner 27 % de moins en moyenne que les hommes, c'est parce qu'elles sont les premières victimes du temps partiel imposé : 70 % des actifs à temps partiel qui souhaiteraient travailler plus sont des femmes. Si la fréquence des accidents du travail est supérieure et la pression temporelle plus élevée chez les sous-traitants que chez les donneurs d'ordres, c'est, comme le démontrent les statisticiens du ministère du Travail eux-mêmes, que les contraintes imposées y sont supérieures et la capacité des salariés de se défendre sans commune mesure [1].

...

"Comment vous sentez-vous au travail ?"

Vous vous interrogez ? Faites le test sur <www.sesentirbienautravail.be/>, site mis en place par le ministère belge du Travail. Si vous avez envie de tout laisser tomber, vous vous sentez débordé, vous avez des conflits graves avec vos collègues et vous vous sentez devenir *« cynique »*... Si, en plus de tout ça, vous vous mettez à boire de l'alcool, vous avez des idées suicidaires et vous n'arrivez plus à décrocher, attention, vous prévient-on : *« Vous êtes sur la pente savonneuse du stress. Il apparaît que vos conditions de travail ou les relations au bureau ne sont pas optimales. S'ils ne sont pas encore présents, les dommages causés par cette situation pourront bientôt se faire sentir. »*

(1) Voir <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-et-recherche,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2011-011-sous-traitance-des,13045.html>.

Jamais négociation aussi vaste n'a encore été organisée. Sur des dossiers déjà ouverts comme les négociations sur la pénibilité, le stress ou le harcèlement, la Cgt en est persuadée, il est possible aujourd'hui d'avancer, comme sur l'instauration de négociations annuelles obligatoires sur l'organisation du travail et sa qualité, sur la démocratie sociale dans l'entreprise. Le patronat, en effet, est en mauvaise posture. Après les suicides de salariés chez Renault, à France Télécom ou à La Poste, la justice vient de condamner le directeur de l'usine d'Azf de Toulouse à trois ans de prison, dont un an de prison ferme. Une affaire dans laquelle, ont souligné les juges, la désorganisation du travail, la sous-traitance, l'absence de formation et les manquements graves aux obligations de sécurité sont les premières causes de la catastrophe. Et puis il y a cette jurisprudence qui, ces dernières années, grâce aux plaintes déposées par les élus et mandatés de Hewlett Packard, de la Snecma ou du groupe Mornay, s'est développée, confirmant les conséquences graves pour la santé des salariés des processus d'évaluation aujourd'hui à l'œuvre.

Le patronat sous la pression des juges

Le patronat a besoin de se prémunir contre de nouvelles affaires. C'est l'occasion d'avancer et de gagner des droits, estime la Cgt. Tout l'enjeu, prévient Jocelyne Chabert, sera de *« réaffirmer le droit qui s'impose aux employeurs de prévenir en amont la santé physique et mentale des salariés, non de les en exonérer »*. *« Ces négociations doivent permettre de traiter les problèmes à la racine, non d'aider le patronat à échapper à ses obligations »*, confirme Alain Alphon-Layre. *« Les salariés ont besoin d'outils d'expression, de défense et de prévention pour permettre de travailler bien et dans de bonnes conditions, non de stages de stretching ou de gestion du stress. »* Preuve s'il en est, reprend Jocelyne Chabert, l'affluence croissante, ces derniers mois, de stagiaires aux sessions de formation syndicale sur les conditions de travail. *« Lieux où les élus et mandatés ne viennent plus tant chercher un espace où témoigner du mal-travail comme c'était le cas avant,* insiste la militante, *mais où ils viennent à la recherche de moyens concrets pour défendre les conditions de travail. »*

Martine HASSOUN

BENCHMARKING TOUCHÉ AU CŒUR ?

LE 4 SEPTEMBRE, LE TGI DE LYON A ENJOINT LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES SUD DE METTRE FIN À SON ORGANISATION DU TRAVAIL FONDÉE SUR LE "BENCHMARKING".

Un de plus : une fois encore, les juges viennent de rappeler le droit des salariés à travailler dans des conditions décentes. S'appuyant sur l'article L.4121-1 du Code du travail qui fait obligation aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé physique et mentale des travailleurs et l'article L.4121-2 du Code du travail qui stipule les principes généraux de prévention, les juges du Tgi de Lyon viennent d'enjoindre la Caisse d'épargne Rhône-Alpes Sud d'abandonner les principes qui régissaient son organisation du travail : la concurrence de tous contre tous [1]. L'affaire ? Les faits remontent à la fin de l'année 2007 : pour assurer *« la gestion des performances du personnel »*, la direction de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes Sud avait alors mis en place un système consistant en une évaluation permanente des salariés. Un modèle directement inspiré du *benchmarking* par lequel chaque agence et chaque salarié ont vu, pendant des années, leurs performances analysées au regard des performances de leurs voisins. Aucun objectif précis n'était défini. Aucune information précise n'était donnée. Mais, chaque matin, le travail de la veille de chacun et de chaque structure était décortiqué grâce aux données collectées sur un système informatique et toutes comparées à celui de l'agence ou du collègue voisin. Evaluation à partir de laquelle était décidé le montant de la part variable de la rémunération qui serait versé à tel ou tel. Pendant des mois, élus Chsct, cabinet d'expertise et inspection du travail ont alerté la direction de la souffrance engendrée par une telle organisation du travail. Pour toute réponse, ils n'ont obtenu que la création d'un observatoire des risques psycho-sociaux, d'un numéro vert et d'un plan d'action *« qualité au travail »*. Des mesures pour soulager, non pour traiter. Se fondant sur les constats déjà réalisés par les professionnels et médecins du travail sur les conséquences de l'état du mal-être au travail dans l'entreprise, reprenant à leur compte leurs conclusions selon lesquelles le *benchmarking* était *« une atteinte à la dignité des personnes »* et une *« incitation pernicieuse à passer outre la réglementation pour faire du chiffre »*, les juges ont interdit à l'entreprise de maintenir cette organisation du travail. *« Attendu, ont-ils rappelé, qu'il résulte de l'article L.4121-1 du Code du travail que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, qu'il doit prévenir le risque et non intervenir* a posteriori *» ; « attendu,* ont-ils ajouté, *que le comportement* [de l'entreprise] *compromettant la sécurité des salariés constitue un préjudice direct contre l'intérêt collectif de la profession »*, ils ont *« fait défense »* à la Caisse d'épargne Rhône-Alpes d'avoir recours à une organisation du travail fondée sur le *benchmarking* sans astreinte ; ils l'ont condamnée à payer 10 000 euros de dommages-intérêts au syndicat Sud, à l'origine de ce procès.

CLAUDE PRIGENT / MAXPPP

Martine HASSOUN

(1) Les termes du jugement sont disponibles sur <www.ccip75.fr/upload/pdf/caprh_TGI_lyon_sept2012.pdf>. Lire aussi la rubrique « Droits », page 35.

Droit du travail

Méthodes de management déclarées illégales !

Les méthodes de "management" et les organisations du travail liées sont désormais exposées à la critique du droit. L'action syndicale judiciaire est ici nécessaire. Le juge, quand il est saisi, peut suspendre des méthodes de gestion du personnel et une organisation du travail pouvant être préjudiciables à la santé des travailleurs.

Michel CHAPUIS

Nouvelle décision

Le Tgi de Lyon vient de juger que l'organisation collective de travail basée sur le *«benchmark»* compromet gravement la santé des salariés [1].

Rappel

Depuis l'arrêt Snecma [2], *«l'obligation de sécurité de résultat»* qui incombe à l'employeur vise explicitement l'organisation du travail. Cette obligation de sécurité, qui est une obligation de résultat, a pour conséquence d'interdire à l'employeur de prendre toute mesure pouvant être de nature à compromettre la santé ou la sécurité des travailleurs.

Fondement juridique

L'article L.4121-1 du Code du travail : *«L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :*

» 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

» 2° Des actions d'information et de formation ;

» 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

» L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.»

Pour le juge de Lyon, l'employeur *«doit prévenir le risque et non intervenir* a posteriori*»*.

Apports

Cette décision du Tgi de Lyon s'inscrit dans le droit-fil de la jurisprudence Snecma : *«le juge peut interdire à l'employeur, nonobstant son pouvoir de direction, de prendre des mesures qui ont pour objet de compromettre la santé de ses salariés, qu'ainsi le juge, après avoir fait le constat qu'une organisation du travail compromet la santé des salariés, peut intervenir pour interdire sa mise en œuvre»*.

Le système de gestion du personnel mis en place par la direction de l'entreprise est critiqué par le juge : l'entreprise *«a mis en place pour assurer la gestion des performances du personnel un système, imaginé par d'autres à des fins purement économiques, le* benchmark*». «Ce système consiste en une évaluation permanente, chaque agence* […] *voit ses performances analysées au regard des performances des autres agences, donc est mise en concurrence, au-delà et au sein de chaque agence, la performance de chacun des salariés est regardée par rapport à la performance des autres salariés.*

» Aucun objectif n'est imposé officiellement ni aux agences, ni aux salariés, le seul objectif qui existe est de faire mieux que les autres, ainsi nul de sait, à l'issue d'une journée donnée, s'il a ou non correctement travaillé, puisque la qualité de son travail dépend avant tout des résultats des autres… »

Les conséquences de ce système sont analysées par le juge : *«avec un tel système tout est remis en question chaque jour, ce qui crée un stress permanent», «par ailleurs, le* benchmark *a directement des conséquences sur les relations sociales au sein de l'entreprise,* […] *si un salarié de l'agence a des résultats médiocres ou inférieurs à ceux des collègues, il va directement impacter la part variable de l'ensemble de ses collègues»*.

Les mesures mises en œuvre par la direction *(«observatoire des risques psychosociaux, numéro vert, plan d'action qualité du travail»)* ne sont pas pertinentes. *«En effet, ces mesures ne visent pas à supprimer le risque à la source, mais à intervenir* a posteriori *une fois que le risque est révélé.»*

Procédure

Tout d'abord, le Chsct, en s'appuyant sur le rapport de son expert, *«a alerté sur les risques psychosociaux d'un tel système»* (comme dans l'affaire Snecma, le rapport de l'expert est un élément essentiel). La médecine du travail avait alerté l'employeur, comme l'inspection du travail et les assistantes sociales. Ensuite, le syndicat a demandé au tribunal d'interdire le système *benchmark* [3]. Comme dans l'affaire Snecma, c'est l'articulation des attributions et des droits du Chsct (droit à l'expertise) et du syndicat (droit à l'action en justice) qui permet d'obtenir une décision judiciaire favorable.

Condamnation

«Il résulte de tout ceci que l'employeur n'a pas respecté l'obligation de résultat qui pèse sur lui, en instituant comme mode d'organisation du travail le benchmark*, il compromet gravement la santé de ses salariés* […]*, il convient de faire défense à la Cera d'avoir recours à une telle organisation du travail.»* L'employeur doit cesser ce mode de gestion du personnel et d'organisation du travail.

Conséquences

Au-delà de ce système particulier, tous les systèmes de gestion du personnel et d'organisation du travail qui prônent la concurrence entre les salariés et l'évaluation de ces salariés, de façon systématique, sont à discuter et à remette en cause au regard des exigences du droit à la santé.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, 24e édition, voir spécialement pages 315-329.

(1) Tgi Lyon, 1re chambre, section 2, 4 septembre 2012, syndicat Sud Groupe Bpce c/ Caisse d'épargne Rhône-Alpes (Cera) Sud, n° RG 11/05300.

(2)Cass. soc., 5 mars 2008, n° 06-45.888, Snecma c/ Cgt.

(3) Au regard du préjudice direct contre l'intérêt collectif de la profession, art. L.2132-1 du Code du travail.

La protection contre le harcèlement

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires fixe, dans son chapitre II, les garanties au profit des agents publics, qu'ils soient titulaires ou non titulaires.

Edoardo MARQUÈS

Ainsi, le principe de non-discrimination énoncé à l'article 6 a été étoffé afin de protéger, notamment, les orientations idéologiques, sexuelles ou l'origine ethnique des agents et de sanctionner les distinctions faites sur ces fondements.
Les articles 6 *ter* et 6 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée visent, quant à eux, à protéger l'agent contre le harcèlement sexuel et contre le harcèlement moral.

La définition du harcèlement sexuel

Aux termes des dispositions de l'article 6 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 : constituent du harcèlement sexuel les propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui portent atteinte à la dignité de l'agent ou qui créent pour lui une situation intimidante, hostile ou offensante. Est également assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers [1].

La définition du harcèlement moral

L'article 6 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée condamne les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale de l'agent, ou de compromettre son avenir professionnel.
Pour apprécier si des agissements dont il est allégué qu'ils sont constitutifs d'un harcèlement moral revêtent un tel caractère, le juge administratif doit tenir compte des comportements respectifs de l'agent auquel il est reproché d'avoir exercé de tels agissements et de l'agent qui estime avoir été victime d'un harcèlement moral. En revanche, poursuit le Conseil d'Etat [2], la nature même des agissements en cause exclut, lorsque l'existence d'un harcèlement moral est établie, qu'il puisse être tenu compte du comportement de l'agent qui en a été victime pour atténuer les conséquences dommageables qui en ont résulté pour lui. Ainsi, le préjudice résultant de ces agissements pour l'agent victime doit alors être intégralement réparé.
Au vu de l'ensemble de ces principes, le juge a, par exemple, refusé de qualifier de harcèlement moral la décision de retirer certaines des tâches dévolues à un fonctionnaire qui, depuis le recrutement d'un agent chargé de l'encadrer et de reprendre une partie de ces tâches, a subi une dégradation de ses conditions de travail. En l'espèce, le fait de retirer à l'intéressé le téléphone portable et le véhicule de service qui lui étaient confiés s'est inscrit, compte tenu de ses absences fréquentes, dans le cadre normal du pouvoir d'organisation du service. En outre, n'ont pas revêtu un caractère vexatoire ou abusif la dégradation de sa notation, les contrôles effectués durant ses congés de maladie et le retrait de la plaque qui était apposée sur la porte de son bureau et qui indiquait ses fonctions. En effet, ces actions ont été motivées par les difficultés du fonctionnaire à travailler en équipe et par l'organisation du service [3].
Le Conseil d'Etat juge à l'inverse que s'est rendu coupable de harcèlement moral un employeur qui avait entamé à l'encontre d'un agent une procédure de révocation, puis abandonné cette procédure après un avis défavorable de la commission administrative paritaire, dès lors que son changement d'avis n'était pas guidé par de la

(1) Ces dispositions sont celles posées par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel Qpc n° 2012-240 du 4 mai 2012 – voir *Options* n° 579, p. 36-37.

(2) Conseil d'Etat, 11 juillet 2011, Mme Geneviève A., requête n° 321225.

(3) Conseil d'Etat, 30 décembre 2011, Commune de Saint-Péray, requête n° 332366.

clémence. En l'espèce, le juge a condamné l'employeur qui avait également retiré à l'agent une partie de ses responsabilités et mis en œuvre, puis abandonné, le projet de le faire recruter dans une autre administration, pour des raisons étrangères à des réorganisations de service rendues nécessaires par des difficultés financières [4].

Les règles statutaires de protection de l'agent public

Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération le fait [5] :

• qu'il a subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel, y compris si les propos ou comportements n'ont pas été répétés, ou des agissements de harcèlement moral ;

• qu'il a engagé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou une action en justice visant à faire cesser ces faits ou agissements ;

• qu'il a témoigné de tels faits ou agissements ou qu'il les a relatés.

Dans ce cadre, le juge a précisé enfin qu'un agent ne peut être sanctionné disciplinairement à la suite d'une dénonciation publique de faits constitutifs de harcèlement moral, même si cette dénonciation discrédite l'administration, sauf s'il manque à son devoir de réserve. En effet, une sanction est justifiée si, dans ses propos, l'agent accroît abusivement le discrédit porté sur l'administration en effectuant des descriptions ou des critiques qui excèdent, par leur tonalité et leur contenu, le cadre dans lequel les faits de harcèlement se sont produits, le cercle des personnes impliquées et le contexte qui l'a rendu possible [6]. Les agents non titulaires de droit public bénéficient de cette protection contre ces deux formes de harcèlement.

En outre, le fait qu'un agent fasse l'objet de harcèlement justifie que la protection fonctionnelle lui soit accordée [7].

Le ministre de la Fonction publique a précisé quels moyens l'administration devait, dès lors, mettre en œuvre pour faire cesser une situation de harcèlement moral [8]. Ainsi, indique le ministre, l'octroi de la protection entraîne l'obligation pour l'administration, dès qu'elle a connaissance des faits de harcèlement, de mettre en œuvre, sans délai, tous les moyens de nature à faire cesser ces agissements. Dans ces conditions, il lui appartient d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'auteur du harcèlement, de l'éloigner de l'agent victime et de rétablir l'agent dans ses droits au sein des services de la collectivité concernée, s'il en a été privé par l'effet des actes de harcèlement. Elle pourra également, le cas échéant, faire bénéficier l'agent d'une assistance juridique, de la prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de procédure, s'il souhaite poursuivre l'auteur des faits en justice aux fins d'obtenir réparation de son préjudice et la condamnation de l'auteur des agissements. Pour éclairer l'administration dans sa prise de décision, la demande de protection de l'agent doit être motivée et apporter toutes précisions utiles sur les faits ou les poursuites. En cas de refus de l'administration d'accorder la protection, ce refus doit être rendu de manière explicite, doit être motivé et comporter la mention des voies et délais de recours. A défaut, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration vaudra décision de rejet de la demande, conformément au droit commun. L'intéressé peut former un recours devant le juge administratif tendant à faire reconnaître l'illégalité de la décision de refus de protection et à faire condamner, le cas échéant, la collectivité dont il dépend à lui verser des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi. Il peut également demander au juge d'enjoindre à l'administration de mettre en œuvre la protection fonctionnelle à son bénéfice.

Les sanctions disciplinaires et pénales encourues

Toute personne ayant procédé ou enjoint de procéder à des faits de harcèlement sexuel ou à des agissements de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire [9].

Par ailleurs, des sanctions pénales sont prévues dans la loi :

• le Code pénal dispose que les faits de harcèlement sexuel sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ; ces peines peuvent, dans certaines circonstances, être portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende [10] ;

• quant au harcèlement moral, une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende est prévue [11].

Les poursuites disciplinaires et pénales sont indépendantes l'une de l'autre ; elle peuvent donc se cumuler ou pas, selon les décisions prises indépendamment par chaque juridiction (juge administratif et juge pénal).

(4) Conseil d'Etat, 22 février 2012, chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur, requête n° 343410.

(5) Articles 6 *ter* et 6 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

(6) Cour administrative d'appel de Marseille, 27 septembre 2011, M. Bernard A., requête n° 09MA02175.

(7) Conseil d'Etat, 12 mars 2010, Commune de Hœnheim, requête n° 308974.

(8) Réponse à la question écrite n° 61894 du 27 octobre 2009, publiée au *JO* de l'Assemblée nationale du 5 octobre 2010.

(9) Articles 6 *ter* et 6 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

(10) Article 222-33 du Code pénal.

(11) Article 222-33-2 du Code pénal.

RENNES/ **FESTIVAL**

THÉÂTRE ET DANSE À RENNES ET DANS LES ENVIRONS

DR

« Ich Sah : Das Lamm auf dem Berg Zion », chorégraphie VA Wölfi.

La seizième édition de « Mettre en scène » proposée par le Théâtre national de Bretagne-Rennes se déroulera du 7 au 24 novembre à Rennes Métropole, Quimper, Lannion, Vannes, Brest, Saint-Brieuc et Lorient. Au nombre des créations, on relève *Mort à Venise (Tod in Venedig)*, de Thomas Mann, spectacle en allemand surtitré mis en scène par Thomas Ostermeier, qui dirige la Schaubühne à Berlin (du 10 au 17 novembre) ; *Living !*, textes de Julian Beck et Judith Malina, qui animèrent le Living Theater, la fameuse troupe libertaire américaine qui intimida les années 1970. Stanislas Nordey, qui loue leur *« vitalité désespérée »*, s'attaque à ce morceau d'histoire toujours brûlant (8-17 novembre). Aux mêmes dates, l'acteur Didier Galas, qui sait être un parfait Arlequin acrobate, présentera *Parlaparole*, d'après François Rabelais, dont il signe l'adaptation et la réalisation. De son côté, Julia Cima, issue du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, a conçu *Ring* (8-10 novembre), une pièce inspirée par les figures tragiques de Médée et Penthésilée, cette dernière sublimement transcendée par le poète Heinrich von Kleist (1777-1811), tandis que François Berreur (les 10, 17, 20 et 21 novembre), signant en même temps la mise en scène et la scénographie, dirige la comédienne Elizabeth Mazev dans *les Tribulations d'une étrangère d'origine*, d'après *Mémoire pleine*, qu'elle a écrit. Ce n'est là que la mention de quelques spectacles, compte tenu qu'il n'y a pas moins de quatorze créations et coproductions proprement dites au programme, ainsi que onze spectacles accueillis, internationaux ou pas, parmi lesquels on peut noter les noms des chorégraphes Daniel Linehan, Mette Ingsvarten, VA Wölfi, Anna Godowska, Cindy Van Acker, etc.

Stéphane HARCOURT

• RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : BILLETTERIE DU THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE, 1, RUE SAINT-HÉLIER, 35000 RENNES, TÉL. : 02 99 31 12 31 ET EN LIGNE : <WWW.T-N-B.FR>.

CRÉTEIL/ **ACOUSTIQUE**

LA POÉSIE NUE ET CRUE DE KERY JAMES

De son vrai nom Alix Mathurin, Kery James, né à la Guadeloupe mais d'origine haïtienne, est un auteur rare, désormais reconnu grâce à l'original talent d'écriture de ses textes empreints de poésie réaliste, qu'il prend aujourd'hui le risque de proférer sur le plateau avec un simple accompagnement d'instruments acoustiques (Bachar Khalifé et Aymeric Westrich aux claviers et percussions). Il a connu ses premiers succès en 1998 après des débuts tumultueux, lorsqu'il se faisait le chantre de la révolte tous azimuts. Une forme d'humanisme le conduit à présent à dénoncer notamment le miroir aux alouettes de la scène rap pour les jeunes. Il peut aussi surprendre en signant un duo avec Aznavour dans son album *A l'ombre du show business*, et il peut s'enorgueillir de clips filmés par le cinéaste Mathieu Kassovitz.

• LE 30 NOV. ET LE 1er DÉC. À LA MAC (MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL) – 1, PL. SALVADOR-ALLENDE, 94000 CRÉTEIL, TÉL. LOC : 01 45 13 19 19, <WWW.MACCRETEIL.COM>.

SORTIES FILMS

Vous n'avez encore rien vu

ALAIN RESNAIS (FR.)

Un auteur dramatique célèbre vient de mourir, après avoir chargé son homme de confiance de convoquer ses interprètes favoris. Ils sont tous là (Arditi, Podalydès, Piccoli, Sabine Azéma, etc.) sous leur vrai nom. Il leur a confié *post mortem* la mission de monter une pièce d'Anouilh… Un miracle d'intelligence.

Savages

OLIVER STONE (E-U)

Oliver Stone se fend d'un film de série B pas piqué des vers, dans lequel de beaux jeunes Etatsuniens qui vivent à leur guise ont soudain maille à partir avec des gens d'un cartel mexicain pour lesquels la drogue est un sujet très sérieux. C'est du raide qui cartonne.

Gebo et l'ombre

MANOEL DE OLIVEIRA (PORT.)

A cent deux ans, dans une lumière d'entre chien et loup, le grand cinéaste portugais nous livre une admirable méditation sur le sens de la vie, avec des acteurs (Michael Lonsdale, Claudia Cardinale, Jeanne Moreau) au sommet de leur art.

Compliance

CRAIG ZOBEL (E-U)

En anglais, *«compliance»* signifie acquiescement aveugle à l'autorité. Ainsi, la gérante d'un *fast-food* dans un patelin de l'Amérique profonde, pour avoir suivi les instructions d'un policier qui lui a signalé un vol commis par l'une de ses employées, se trouve embringuée dans une histoire à faire dresser les cheveux sur la tête.

GRAND PALAIS/ **EXPOSITION**

CINQ SIÈCLES DANS LA VIE **DES BOHÈMES**

© MILLE / REALIS

Charles Amable Lenoir, « Rêverie » (détail), 1893, collection particulière.

Le Grand Palais offre une exposition de plus de deux cents œuvres, intitulée « Bohèmes ». Née au milieu du XIXe siècle, la notion, devenue mythe, suit la mutation du statut de l'artiste, qui n'est plus placé sous la protection du prince. Il devient génie solitaire, miséreux, incompris, anticipant parfois les convulsions sociales. Poètes (Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, etc.) ou peintres (de Courbet à Picasso en passant par Van Gogh et tant d'autres), nombreux sont les pionniers de l'esprit moderne à avoir prêté leur visage à cette image de rebelle batteur de pavé, bouffeur de vache enragée, amateur de femmes et d'alcool. Ils sont ainsi entrés, par le biais de la littérature, de la presse, du théâtre et de l'opéra, dans l'imaginaire collectif. Il y va aussi du rapport de l'Europe au peuple rom, soit bohémien, que l'on peut voir déjà figuré dans *la Diseuse de bonne aventure* (Georges de la Tour), prêtée par le Metropolitan Museum de New York.

Antoine SARRAZIN

• ENTRÉE CLEMENCEAU, JUSQU'AU 14 JANVIER 2013.

CHÂTILLON/ **THÉÂTRE**

DEUX CHOSES DE TENNESSEE

Parmi les pièces nombreuses et passionnantes du dramaturge américain Tennessee Williams, Juliette de Charnacé en a choisi deux en un acte. Il s'agit de *Cette propriété est condamnée* et de *Parle-moi comme la pluie et laisse-moi écouter…*, qu'elle a réunies sous le titre *American Blues* et mises en scène dans une traduction de Jean-Marie Besset. La première s'attache à deux êtres jeunes, la seconde les retrouve des années plus tard, confrontés au temps qui passe et à l'usure de l'amour. C'est joué par Isild Le Besco et Cyrille Thouvenin. La musique est de Ghédalia Tazartès. Les costumes et la scénographie sont de Goury, tandis que Laurent Castaingt s'est chargé de la lumière.

• LE SAMEDI 24 NOVEMBRE (20 H 30) AU THÉÂTRE DE CHÂTILLON (3, RUE SADI-CARNOT, 92320 CHÂTILLON, TÉL. : 01 55 48 06 90, <WWW.THEATREACHATILLON.COM>), PUIS DÉBAT : « LES EMBROUILLES DU COUPLE. »

PARIS/ **PHOTOGRAPHIE**

VERTIGE DU CORPS À LA BNF

© ETIENNE BERTRAND WEILL / BNF / DPT. ARTS DU SPECTACLE

« Jean-Louis Barrault mimant le sonneur de cloches », 1948.

C'est après avoir rencontré Marcel Marceau, au sortir de la guerre, qu'Etienne Bertrand Weill (1901-2001) se spécialise dans le théâtre, le mime et la danse et crée ses « Métaformes ». Sous l'intitulé « Vertige du corps », de ses œuvres sont exposées à la Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand.

• JUSQU'AU 18 NOVEMBRE, ALLÉE JULIEN-CAIN, ENTRÉE EST, QUAI FRANÇOIS-MAURIAC, 75013 PARIS.

TRENTE ANS/ **ARCHITECTURE**

PORTER LE FRAC

Créés par le ministre Jack Lang en 1982, les fonds régionaux d'art contemporain (Frac), à présent au nombre de vingt-trois sur tout le territoire, rassemblent vingt-six mille œuvres – acquises auprès de quatre mille deux cents artistes – qu'il a fallu engranger. Le Frac des Pays de la Loire a été le premier, en 2000, à inaugurer un nouveau bâtiment. Depuis, il y en a eu six autres. Une exposition au Centre Pompidou a permis (jusqu'au 14 octobre) de mesurer la qualité novatrice de l'architecture de ces établissements. Au printemps 2013, chaque Frac, afin de présenter les œuvres de sa collection dans un dispositif original, donnera carte blanche à un artiste, puis une exposition nationale se tiendra dans une capitale régionale, où seront présentées les vingt-trois propositions de ces artistes-commissaires.

• <WWW.FRAC-PLATFORM.COM>.

EXPOSITION

DU BAROQUE EN PEINTURE EN PAYS DE FLANDRES

AU MUSÉE MARMOTTAN MONET, QUELQUE QUARANTE TOILES (DE RUBENS, VAN DYCK, JORDAENS ET CONSORTS), PRÊTÉES PAR LA BELGIQUE, SUFFISENT À DONNER UNE RICHE IDÉE DE L'ART DU "GRAND SIÈCLE" (1).

Pour se rendre en cette saison au musée Marmottan Monet à partir de la Muette, il faut traverser une partie d'un parc jonché de feuilles mortes et de bogues de marrons. On trouve une statue en bronze figurant ce bon La Fontaine, avec un corbeau tenant en son bec un fromage et un renard aux oreilles pointues, tellement tripotée par des mains d'enfants qu'elle en est toute dorée. Cette musarderie poétique vous conduit à un établissement relativement peu couru – car un peu à l'écart du cœur battant culturel de la capitale – mais qui gagne d'autant plus à être connu, ne serait-ce, entre autres, que grâce à sa considérable collection d'œuvres de Claude Monet. En ce moment, l'exposition temporaire de la rentrée s'intitule « Rubens, Van Dyck, Jordaens et les autres ». Il s'agit d'une sélection de quarante et un tableaux des anciens Pays-Bas méridionaux du « Siècle d'or », qui rassemble – de la peinture d'histoire à la nature morte, de la scène de genre au paysage en passant par le portrait – tous les grands genres alors en vigueur chez les artistes du Nord, lesquels y excellèrent. Cette manifestation a lieu dans le cadre d'un partenariat exceptionnel entre le musée Marmottan Monet et les Musées royaux des beaux-arts de Belgique ; à charge de réciprocité, puisque sera montrée plus tard à Bruxelles (avant Paris) une exposition consacrée à « Claude Monet et le Japonisme » (en 2014 et 2015). Pour l'heure, l'échange de bons procédés s'ouvre sous les meilleurs auspices, avec ce panorama significatif de l'art de peindre, d'abord en une période de tranquillité retrouvée après quarante ans de guerre de religions. Réconciliation officielle avec la France (traité de Vervins en 1598) puis avec l'Angleterre (en 1604), trêve de douze ans (1609-1621) signée avec les provinces rebelles du Nord (soit les Provinces-Unies) ; cela va permettre à la paix de s'installer durablement et de consacrer de l'argent et du temps au relèvement du pays. Le négoce et les arts vont naturellement bénéficier de la relance.

© J. GELEYNS / WWW.ROSCAN.BE

Abraham Brueghel (Anvers, 1631-Naples, 1697), « Fleurs et Fruits », huile sur toile, 127 x 177 cm, Musées royaux des beaux-arts de Belgique, Bruxelles.

"Plus porté aux grands travaux qu'aux petites curiosités"

Si Anvers est alors le principal centre économique et culturel, Bruxelles, où réside la cour, attire également de nombreux artistes. Les archiducs Albert et Isabelle de Habsbourg, dont le gouvernement s'étend de 1598 à 1621, sont d'âpres collectionneurs d'art flamand. Ils en ornent les murs de leur palais bruxellois du Coudenberg et leurs résidences secondaires de Mariemont et de Tervuren. En 1621, la mort de l'archiduc Albert implique néanmoins le retour des Pays-Bas méridionaux sous la tutelle de

© J. GELEYNS / WWW.ROSCAN.BE

(1) Jusqu'au 3 février 2013, musée Marmottan Monet – 2, rue Louis-Boilly, 75016 Paris, tél. : 01 44 96 50 33, <www.marmottan.com>, catalogue bilingue français-anglais, broché à rabats, 224 pages, cent illustrations, 29 euros.

Jacques Jordaens (Anvers, 1593-Anvers, 1678), «Le Roi boit», huile sur toile, 156 x 210 cm. Musées royaux des beaux-arts de Belgique, Bruxelles.

Cela va permettre à la paix de s'installer durablement et de consacrer de l'argent et du temps au relèvement du pays. Le négoce et les arts vont naturellement bénéficier de la relance.

l'Espagne, tandis que reprend la guerre dite de Quatre-Vingts Ans. Les gouverneurs se succèdent jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Léopold Guillaume de Habsbourg, qui va tenir la barre de 1647 à 1656. Passé en 1648, le traité de Munster met fin aux hostilités, mais la France et l'Espagne ne laissent pas de s'affronter. Le maintien d'un blocus sur l'embouchure de l'Escaut freine sensiblement l'économie, mais cela n'empêche pas Anvers et Bruxelles d'abriter encore de nombreux artistes. C'est ...

© J. GELEYNS / WWW.ROSCAN.BE

Gillis Van Tilborch (Anvers ?, vers 1625-Bruxelles, 1678), «Fête villageoise», huile sur toile, 117,5 x 178,5 cm. Musées royaux des beaux-arts de Belgique, Bruxelles.

... ainsi que l'un d'eux, David Teniers le Jeune (Anvers 1610-Bruxelles 1690) sera nommé conservateur des peintures par l'archiduc Léopold Guillaume, amateur d'art éclairé qui réunira un impressionnant ensemble d'œuvres flamandes, hollandaises, allemandes et par-dessus tout italiennes. Teniers le Jeune reproduira cette collection dans une étonnante série de tableaux de cabinet. L'un d'entre eux, *l'Archiduc Léopold Guillaume dans sa galerie de peinture italienne*, est visible dans l'exposition ; où l'on découvre un mur immense héberger une multitude de toiles, toutes minutieusement figurées dans le moindre détail avec une habileté consommée. C'est donc dans ce contexte historique que s'épanouit la peinture baroque flamande. L'époque est, bien sûr, dominée par le génie de Pierre Paul Rubens (1577-1640), de son propre aveu *« plus porté aux grands travaux qu'aux petites curiosités »*, qui, de retour d'Italie à la fin de l'an 1608, participe de bon cœur au renouveau de la peinture religieuse, dûment encouragé par le couple archiducal Albert et Isabelle, fervents catholiques, en une période où s'impose la restauration des lieux de culte ravagés durant les troubles. En témoigne cette huile sur toile inachevée, baptisée *les Miracles de saint Benoît*, parfait modèle de peinture d'histoire aux fins idéologiques de la Contre-Réforme, où l'artiste nous fait assister, devant une foule de personnages, au moment où le fondateur de l'ordre des bénédictins confond le roi des Goths Totila, lequel, doutant des pouvoirs miraculeux du saint, aurait fait revêtir des habits royaux à l'un de ses valets avant de l'envoyer à l'abbaye du Mont-Cassin avec ordre de se faire passer pour lui... Et l'influence de Rubens n'est-elle pas nettement présente, sous l'espèce d'un rouge saturé et d'un jaune doré, dans *la Vierge parée par les anges en présence de Joachim et sainte Anne*, de Gaspar de Crayer (1584-1669) ?

"Le Roi boit", épatante scène de paillardise avec drôlesses réjouies et soiffards en goguette, au coin à droite une matrone torchant un marmot au cul nu.

La moyenne bourgeoise soudain ennoblie par le pinceau

De Gérard de Lairesse (1640-1711), surnommé *« le Poussin hollandais »*, on peut à juste titre admirer *l'Annonciation*, quand l'archange Gabriel apparaît côté jardin dans le théâtre du tableau au sein d'une lumière dorée, face à la Vierge soudain distraite de sa lecture (mais que lit-elle ?)... Goûtons, de Karel Philips Spierinck (vers 1600-1639), ce *Silène ivre et endormi, attaché par Eglé et des putti*, illustrant le début de la sixième églogue des *Bucoliques*, de Virgile, avec d'élégants emprunts à la manière de Poussin. Quant au portrait, voici quelques réussites éclatantes, de Rubens encore, associé à Cornelis de Vos (1585-1651), *Portrait de l'archiduc Albert* (1559-1621) et, par lui seul, *Portrait de l'archiduchesse Isabelle Claire-Eugénie* (1586-1633), tandis que le grand Antoine Van Dyck (1599-1641) s'est attaché au *Portrait d'Alexandre della Faille* (1599-1653), secrétaire de la ville d'Anvers, ainsi qu'au très beau *Portrait du père Jean Charles della Faille, S.J.*, 1597-1652. Ce sont là des effigies de hauts personnages scrupuleusement figés dans le quant-à-soi propre à leur état. De Jacques Jordaens (1593-1678), on apprécie autrement le *Portrait d'une dame âgée*, personne anonyme prise de face, manifestement issue de la moyenne bourgeoisie soudain ennoblie par le pinceau. C'est dans la peinture de genre que Jordaens brille le plus volontiers, avec son fameux *le Roi boit*, épatante scène de paillardise avec drôlesses réjouies et soiffards en goguette, au coin à droite une matrone torchant un marmot au cul nu. Dans la même veine de liesse populaire, s'inscrit la *Fête villageoise* de Gillis van Tilborch (1625-1678), avec ses grappes de personnages pittoresques qui font bombance au crépuscule. Quant à Nicolaes Van Verendael (1626-1681), c'est avec un malin plaisir évident qu'il a réalisé sa *Joyeuse Réunion/Singerie*, plaisant exercice d'anthropomorphisme appliqué dont l'école anversoise était coutumière. Sous couvert de moralisme, on assiste aux réjouissances d'une société de singes habillés festoyant dans ce qui pourrait bien être un bordel !

Les paysages abondent, qu'ils soient de Paul Bril (1554-1626), de Lucas Van Uden (1595-1673), de Frans de Momper (1603-1660), de Jan Siberechts (1627-1703), Lodewijk de Vadder (1605-1655), Jacques d'Arthois (1613-1686,), Peeter Snayers (1592-1666) et j'en passe, quasi tous savamment rendus dans des tons d'automne ou d'hiver. Quelques natures mortes (admirables *Fleurs et Fruits* d'Abraham Brueghel et *Coq et Dindon* de Jan Fyt, par exemple, signifient amplement l'aisance gourmande d'une société prosaïque, décidément avide de jouir d'une prospérité sans fin prévisible.

Jean-Pierre LÉONARDINI

© J. GELEYNS / WWW.ROSCAN.BE

David Teniers le Jeune (Anvers, 1610-Bruxelles, 1690), « L'Archiduc Léopold Guillaume dans sa galerie de peinture italienne », huile sur toile, 96 x 129 cm, Musées royaux des beaux-arts de Belgique, Bruxelles.

platines

André HOFMANN

ELINA GARANÇA
Récital romantique

Le dernier récital de la belle mezzo-soprano est tout entier un extraordinaire chant d'amour, à travers les grandes héroïnes des opéras français et italiens de Gounod, Saint-Saëns, Lalo, Berlioz, Donizetti et Bellini. La dynamique et la rondeur de sa voix, son autorité et sa force d'expression la placent aux côtés des plus grandes, d'Edita Gruberova à Obraztsova, cette dernière dans le répertoire russe que Garança aborde ici à travers un air de *la Pucelle d'Orléans* de Tchaïkovski. Elle est tour à tour Dalila séductrice de Samson dans l'opéra de Saint-Saëns *(Mon cœur s'ouvre à ta voix)*, Sapho implorant son destin dans celui de Gounod *(O ma lyre immortelle)*, Marguerite de *Faust* et de *la Damnation de Faust* de Berlioz *(D'amour l'ardente flamme!)*, la Reine de Saba de Gounod et Leonor de Guzmán de *la Favorite* de Donizetti, Margared du *Roi d'Ys* d'Edouard Lalo et Romeo d'*I Capuletti e i Montaigu* de Bellini, qu'elle a interprété sur scène aux côtés d' Anna Netrebko (Giulietta). La Filarmonica di Bologna, dirigée par Yves Abel, sert d'écrin à ce magnifique récital.

• ELINA GARANÇA, "ROMANTIQUE", UN CD DG, OCTOBRE 2012, ENVIRON 15,50 EUROS.

ALEXANDRE THARAUD
Le Bœuf sur le toit

Le pianiste a eu l'heureuse idée de ressusciter le fameux Bœuf sur le toit, le cabaret parisien mythique ouvert en décembre 1921. Paris se passionne pour les premières apparitions du jazz et des rythmes afro- et sud-américains. La fréquentation de l'établissement, situé à deux pas des Champs-Elysées, est mythique elle aussi, puisque s'y presse la bohême chic du jour avec les jeunes créateurs impatients d'ouvrir de nouvelles voies à l'art: Cocteau et Picasso, Satie, Milhaud, Ravel, Poulenc, Diaghilev et Coco Chanel, ou bien encore Joséphine Baker, apparaissant nue sous son vison sous le regard amusé d'Hemingway… Le soir et tard dans la nuit, les musiciens, réunis autour des pianistes Jean Wiéner et Clément Doucet, y jouent à tour de rôle, ou bien ensemble, pour créer le «bœuf». Darius Milhaud avait déjà composé, en 1920, la pantomime *Le Bœuf sur le toit*, aux rythmes chaloupés, et le nom vient de là… A son tour, Alexandre Tharaud nous convie à une *jam-session* cocasse et enjouée, où les compositions de Ravel et de Milhaud côtoient des adaptations jazzy de Chopin et Liszt par Wiéner et Doucet, des pages de Gershwin et de Cole Porter, des fox-trot et des chansons françaises. Pour ce faire, le pianiste s'est entouré d'amis, à commencer par Frank Bradley pour jouer à quatre mains des duos de Wiéner et Doucet, dont il a reconstitué les partitions disparues (ont-elles jamais existé!) d'après de vieux enregistrements, ainsi qu'une chanson de Gershwin *(Why do I love you)*. Natalie Dessay «chante» la partie de trompette d'un blues de Jean Wiéner… Banaba ressuscite Maurice Chevalier et son merveilleux accent parigot dans *Gonna get a Girl*; Juliette susurre *J'ai pas su y faire*, une chanson aux accents féministes signée Yvonne Georges et Maurice Yvain; Guillaume Gallienne, de la Comédie-Française, s'improvise chanteur et s'aventure dans le spirituel *Henri, pourquoi n'aimes-tu pas les femmes?* de Dranem; Madeleine Peyroux, chanteuse de jazz américaine, évoque Cole Porter; et le guitariste David Chevallier abandonne sa guitare pour un banjo, pour rejoindre Alexandre Tharaud dans un fox trot, littéralement «danse du renard» sur rythme de *ragtime*… Au Bœuf sur le toit, Paris se divertissait avec fantaisie, talent et élégance!

• ALEXANDRE THARAUD, "LE BŒUF SUR LE TOIT – SWINGING PARIS", UN CD VIRGIN CLASSICS, 2012, ENVIRON 15 EUROS.

TOULOUSE
Du 27 novembre au 8 décembre, à la Cave poésie fondée par le regretté René Gouzenne (71, rue du Taur, 31000 Toulouse, tél.: 05 61 23 62 00, ce sera la création de la pièce de théâtre *le Trésor de la guerre d'Espagne*, que Serge Pey a écrite à partir de son ouvrage éponyme (éditions Zulma, prix Boccace 2012). C'est avec le comédien Jean-Yves Michaud, dans une scénographie de Chiara Mulas.

ELBEUF
La troupe acrobatique de Tianjin (Chine) sera présente du 22 au 25 novembre au Cirque-Théâtre d'Elbeuf (2, rue Henry, BP 80356, 76500 Elbeuf, tél. rés.: 02 32 13 10 50, <www.cirquetheatre-elbeuf.com>) avec, en première européenne, un spectacle sur *Alice au pays des merveilles*, l'œuvre fameuse et universellement fêtée de Lewis Carroll, écrite il y a quelque cent cinquante ans pour amuser une petite fille.

VALENCE
Richard Brunel, qui dirige la Comédie de Valence (Centre dramatique national Drôme-Ardèche, place Charles-Huguenel, 26000 Valence, tél. billetterie: 04 75 78 41 70, <contact@comediedevalence.com>), présentera, du 26 au 29 novembre, sa mise en scène de l'opéra *l'Empereur d'Atlantis*, d'après le texte de Viktor Ullmann, livret en allemand de Pietr Kien, direction musicale de Jean-Michaël Lavoie.

bouteilles

Margaux
Château Charmant

En complément des achats que vous n'avez pas manqué de faire dans les foires aux vins des grandes enseignes, laissez-moi vous conseiller une adresse tout à fait remarquable dans la plus prestigieuse appellation du Médoc: Margaux. Il s'agit d'une vieille et bonne maison, propriété familiale depuis plusieurs générations et qualifiée à l'origine de *«cru premier artisan»*, située sur la commune de Soussans qui, avec les villages d'Arsac, de Cantenac et de Labarde, forment depuis le décret de 1954 l'appellation Margaux. Il n'en fut pas toujours ainsi, les viticulteurs de Margaux prétendant interdire à leurs voisins l'usage du nom de Margaux. Il s'ensuivit une féroce bataille de clochers et de procédure que les premiers perdirent. En effet, si aucun cru classé de Margaux n'avait son siège à Soussans, la plupart y possédaient un territoire, à commencer par le Château Margaux lui-même.

Le Château Charmant ainsi que son grand frère, le Château La Galiane, sont exploités par Christiane Renon. Quatre hectares pour l'un, cinq pour l'autre, des vignes de plus de cinquante ans sur de bons sols de graves. Une vinification traditionnelle, un élevage en barriques sans excès de bois neuf donnent des vins harmonieux et élégants. Le Château Charmant, malgré son nom, est celui des deux qui a le plus de corps, mais tous deux possèdent un bon équilibre de charpente et de souplesse et une belle aptitude au vieillissement. Cinq millésimes sont proposés à la vente, du 2006 au 2010, aux prix «cadeaux» de 13,40 euros le 2007 à 16 euros le superbe 2009. Difficile de faire mieux! Ils accompagnent la spécialité locale, l'entrecôte à la margalaise, une pièce épaisse grillée exclusivement sur des sarments de cabernet, accompagnée de belles têtes de cèpes.

Georges SULIAC

• SCEA RENÉ RENON – 14, RUE ALFRED-DE-LUZE, 33460 SOUSSANS, TÉL.: 05 57 88 35 27.

COURTS / LONGS

L'important est de lire

SI LES COLLECTIONS POLICIÈRES ABRITENT SOUVENT DE VÉRITABLES PAVÉS LITTÉRAIRES QUI DÉPASSENT LES CINQ OU SIX CENTS PAGES, À L'INVERSE, ELLES SONT AUSSI CAPABLES DE RECELER DES TEXTES COURTS D'UNE ORIGINALITÉ CERTAINE.

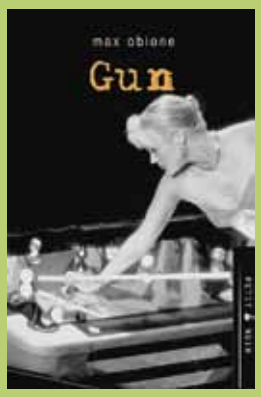

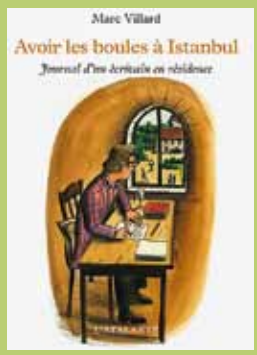

De 2003 à 2005, j'ai eu le plaisir de diriger la collection «Noir urbain», aux éditions Autrement. Il s'agissait d'ouvrages de soixante-dix à quatre-vingt-dix pages, agrémentés de photos en noir et blanc qui racontaient une nouvelle noire. Malgré les auteurs de qualité qui acceptèrent d'écrire de superbes textes pour cette collection, celle-ci fut stoppée au bout de deux ans, les ventes n'étant pas à la hauteur des espérances de l'éditeur. Vantée une fois disparue, la collection Noir urbain a suscité d'autres expériences. Ainsi, le romancier Max Obione, créateur et animateur de la coopérative d'auteurs Krakoen, a lancé en décembre 2011 la collection «Petit Noir», qui se présente sous la forme de récits d'une douzaine de pages, vendus 2,90 euros pièce. A ce jour, dix titres sont parus. Max Obione a ouvert le feu avec *Gun* ou l'ambition mortelle d'un petit commerçant du sexe, suivi par Jeanne Desaubry et son *Super Haine* ou de la difficulté à faire ses courses sans payer. Les huit titres suivants sont signés par quelques autres familiers de cette singulière coopérative. Citons Gérard Streiff, Claude Soloy, Jean-Marc Demetz, Frédéric Prilleux, Hervé Sard, Franck Membride, José Noce et Antoine Blocier. Plaisants à lire, ces récits constituent des compagnons de voyage peu encombrants et chaudement recommandés pour rendre vos trajets plus courts. Journaliste, critique et modératrice hors pair dans les salons littéraires, Christine Ferniot est à l'origine de la collection «Les petits polars du *Monde*», inaugurée durant l'été avec *Les Négatifs de la Canebière* de Didier Daeninckx. Ce premier volume, situé à Nice en 1944, réveille des souvenirs sur cette époque avec miliciens et truands marseillais qui mettent les bouts à la veille de la Libération. Depuis ce premier fascicule, douze autres ont suivi jusqu'au début du mois d'octobre, à raison d'un titre par semaine. Ecrits par quelques pointures du genre comme Jean-Bernard Pouy, Marc Villard, Marcus Malte, Franck Thilliez, Michel Quint, etc., ces fascicules, vendus 2 euros, ont reçu un excellent accueil du public. Le chiffre de vente moyen par fascicule avoisinerait les vingt mille exemplaires. Et si vous avez raté ces petits polars, on peut parier que l'éditeur va les publier dans un seul volume. C'est également cette forme d'un volume unique qui a été retenue par La Novela, une manifestation avec *«des colporteurs des savoirs»*, créée par la mairie de Toulouse. Son but est le partage des connaissances, en faisant appel au plus grand nombre des trente-cinq mille ingénieurs et chercheurs que recèle la ville rose. Parmi toutes les initiatives retenues cette année, La Novela a passé contrat avec douze romanciers de polars pour écrire une nouvelle policière. Chacun d'eux a constitué un binôme avec un chercheur du Cnrs. De leur rencontre et de leurs échanges sont nés douze textes réunis en un recueil, *Laboratoires du noir*, préfacé par Patrick Raynal, ancien directeur de la Série noire. Pour terminer ce panorama de textes courts, il convient d'apprécier la collection Polaroid, créée par les éditions Atelier In8, sises à Pau. La direction littéraire en a été confiée à Marc Villard, connu comme un des meilleurs nouvellistes français, sinon le meilleur. Les premiers titres choisis mettent donc la barre assez haut. D'abord *Moskova*, un texte d'Anne Secret, bibliothécaire à la Ratp, que je considère comme le pendant féminin de Marc Villard; puis *Cannisses*, une tragédie imaginée par Marcus Malte que vous devez connaître si vous avez l'habitude de me lire, car ses textes, primés à plusieurs reprises, sont souvent à l'honneur dans mes chroniques. Cet *opus* ne fait pas exception et utilise un de ses thèmes favoris. Il raconte la lente désintégration morale de son protagoniste qui, accablé de douleur après la mort de sa femme, sombre peu à peu dans la folie. La même collection propose deux autres petits bijoux: *Parures*, de Franz Bartelt, et *Le Bar parfait*, de Jean-Bernard Pouy. On notera avec plaisir que ces initiatives sont le fait de petites maisons d'édition qui n'hésitent pas à innover. Un dernier mot sur Marc Villard: en marge de ses écrits noirs, il écrit une série de textes à teneur plus ou moins autobiographique, dans lesquels humour et dérision s'en donnent à cœur joie. La lecture avant l'été de son petit dernier, *Avoir les boules à Istanbul*, m'a laissé épuisé de rire. Ce n'est pas un polar, certes, mais il conte les déboires d'un écrivain de polars en résidence et s'avère fort réjouissant.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- MAX OBIONE, *GUN*, LES PETITS NOIRS N° 1, KRAKOEN, 2,80 €.
- JEANNE DESAUBRY, *SUPER HAINE*, LES PETITS NOIRS N° 2, KRAKOEN, 2,80 €.
- COLLECTIF, *LABORATOIRE DU NOIR*, NOUVELLES ÉDITIONS LOUBATIÈRES, 16 €.
- ANNE SECRET, *MOSKOVA*, ÉDITIONS IN8, "POLAROID", 12 €.
- MARCUS MALTE, *CANNISSES*, ÉDITIONS IN8, "POLAROID", 12 €.
- MARC VILLARD, *AVOIR LES BOULES À ISTANBUL*, L'ATALANTE, 95 PAGES, 8,50 EUROS.

LANGAGE

Vieux cons et autres lièvres

L'UN EST UNE COMÉDIE DE MŒURS REPOSANT SUR LE COMIQUE DE MOT, L'AUTRE UN CONTE PHILOSOPHIQUE OÙ DIEU PLEURE SUR LA TRIVIALITÉ DES HOMMES.

***Une partie de chasse*, d'Agnès Desarthe,** c'est Alice au pays des mythes bibliques. Ou *Fin de partie* revue par Saint-Exupéry. Et ce n'est rien de tout cela : les références apparaissent dans la visée du lecteur avant de détaler. Ce texte initiatique et surprenant fait pénétrer le lecteur dans un monde merveilleux et violent, allégorique et vulgaire, poétique et bestial. Un monde où les hommes se réfugient au fond des trous. Où les animaux philosophent et vaticinent. Où les femmes fuient et déçoivent. Un monde de misère sur lequel Dieu pleure comme il pleut sur la trivialité des hommes. La narration de ce conte philosophique est confiée à un lièvre qui, du fond d'une gibecière, raconte ses efforts pour échapper à ses instincts : *« J'aimerais mourir de mort naturelle. Je voudrais vieillir. Personne ne vieillit chez nous. Nous partons dans la fleur de l'âge. J'aimerais avoir le temps de sortir de l'enfance. »* Il faudra quelques lignes au lecteur pour comprendre que cet incipit n'est pas celle d'un homme mais celle d'un lièvre. Il se retrouve alors dans la peau du gibier : il sait qu'il va être surpris tout au long de la narration, pris au piège du romancier qui l'attrapera dans ses trébuchets narratifs. Le lièvre a eu de la chance : le bras du destin a tremblé en tenant son fusil : Tristan n'est pas un vrai chasseur. Poussé par sa compagne pour s'intégrer dans ce village perdu, le jeune homme a accepté cette invitation de trois hommes, des chasseurs, des vrais, des roués, des blessés. Pendant la battue, l'un d'entre eux tombe dans un trou. Il ne peut plus bouger. Les deux autres partent chercher du secours. Tristan reste. Il pleut de plus en plus. Une catastrophe surnaturelle se prépare. Après l'émoi, c'est le déluge. Le jeune homme fragile qu'une bourrade dans le dos jette à terre déploie des trésors d'énergie pour descendre au fond du trou et sauver ce compagnon de chasse qu'il méprise. Et comme Shéhérazade, pendant que la pluie continue de s'abattre sur ce coin du monde, il lui raconte une histoire à se remettre debout. Une histoire triste à rester éveillé. La sienne et celle de sa mère, morte du sida. Et quand il se tait, c'est le lièvre qui reprend la parole. Le dialogue de Tristan et du lièvre rappelle la fausse ingénuité de celui du Petit Prince avec son renard pour parler de ces hommes qui chassent pour oublier qu'ils sont des proies faciles. Cette partie de chasse saturée de références littéraires aurait pu relever de l'exercice de style, et pourtant l'écriture d'Agnès Desarthe impose sa musique personnelle pour accompagner les efforts pathétiques, parfois sublimes, des hommes pour sortir des trous où la vie les a poussés. Pour dire une fable pleine de bruit et de fureur et qui se finit bien.

Philippe Delerm est longtemps passé pour le vieux con de la littérature française. Rangé dans l'étagère à napperons des écrivains au style éminemment désuet pour décrire l'infiniment dérisoire. Les clichés ont la vie dure, car *Je vais passer pour un vieux con* est un exercice de style salutaire, incisif et percutant : Philippe Delerm s'attaque avec bonheur à nos prétéritions de langage et autres dénégations qui trahissent autant nos habitudes sociales que nos vanités minuscules. Sortes de nouvelles mythologies, ces phrases disent une époque et trahissent nos comportements. Que ce soient des sentences claironnantes comme *« quand on est dedans elle est bonne ! »* ou des interrogations faussement naïves lors de la recherche d'un place de parking : *« et là, c'en était pas une »* ? L'imparfait recèle alors autant d'attention que d'appréhension devant la réaction du chauffeur. Ou encore nos bonnes résolutions culturelles : *« je vais relire Proust »*, seul écrivain que l'on relit avant même de l'avoir lu. Delerm fait son miel avec une alacrité gourmande de nos stéréotypes qui trahissent nos petits ridicules. En titrant *Je vais passer pour un vieux con*, non seulement il joue de son image d'auteur démodé, mais il s'intègre ainsi lui-même dans ce consumérisme des clichés. Bien sûr, entre deux analyses, l'auteur ne s'interdit pas quelques pages teintées de nostalgie *(« je ne m'en servirai plus, maintenant »)*. Mais le chapitre sur la fin de la désignation des commerçants par leur nom de famille *(« je vais chez Mentec »)* saisit en quelques mots la fin d'une époque et presque d'un monde : *« Le village,* écrit-il pour conclure, *c'était des gens qui acceptaient de devenir une fonction. »* Ces courts chapitres, ou plutôt ces saynètes sur nos prétentions et autres vanités minuscules, constituent en fait une comédie de mœurs qui repose sur le comique de mot. Le nôtre, involontaire. Le sien, très maîtrisé. Je vais peut-être passer pour un vieux con, mais il faut relire Delerm…

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- AGNÈS DESARTHE, *UNE PARTIE DE CHASSE*, ÉDITIONS DE L'OLIVIER, 152 PAGES, 16,50 €.
- PHILIPPE DELERM, *JE VAIS PASSER POUR UN VIEUX CON ET AUTRES PETITES PHRASES QUI EN DISENT LONG*, SEUIL, 123 PAGES, 14,50 €.

LGBT-PHOBIES

Il ou elle n'aura plus jamais peur

HOLD UP FILMS / IMAGE DU FILM "TOMBOY"

UN COLLECTIF D'ORGANISATIONS, PARMI LESQUELLES LA CGT, SE MOBILISE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES POUR AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN MILIEU SCOLAIRE LIÉES À L'IDENTITÉ SEXUELLE OU DE GENRE. MARGINAL ?

Les engagements sont déclinés sur un tableau noir sous forme de conjugaison : *« Je ne traiterai pas ma collègue de gouine ; Tu ne diras pas sale pédé à ton camarade ; Il ou elle vivra sans crainte… »* Ce n'est qu'une photo illustrant dans un document la longue bataille qui reste à mener contre les préjugés et les comportements Lgbt-phobes (rejetant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles) qui restent dominants, y compris dans le milieu scolaire et éducatif, là où se construisent une grande partie des apprentissages, des représentations, et où s'intègrent les normes de la vie sociale… Pourtant, d'après les témoignages qui fourmillent, notamment sur Internet, ou les rares études menées auprès des personnes concernées, c'est justement dans le milieu scolaire que les enfants ou les adolescents prennent conscience de leur différence par rapport à la norme et intériorisent le fait qu'il faudra taire ce que les autres considèrent généralement comme une infamie. Cela commence avec les injures : *« Cette conscience blessée, honteuse d'elle-même, devient un élément constitutif de ma personnalité* [1]. *»* Cela peut aller jusqu'à la mise à l'écart ou les agressions. Quand on évolue dans un milieu urbain éduqué, on ne mesure pas toujours la gravité de tels phénomènes et les souffrances qu'ils engendrent. On peut aussi considérer que, comparé aux discriminations racistes ou sexistes, ou à la pauvreté, le mal-être identitaire de quelques jeunes ne regarde que leur vie privée et n'a rien de prioritaire.

Se découvrir "différent", cela reste vécu comme une catastrophe…

Cette découverte, du point de vue de l'identité sexuelle ou de l'identité de genre – se vivre femme dans le corps d'un homme ou l'inverse – se traduit alors par la terrible angoisse d'être rejeté par les autres, en commençant par sa propre famille, par le mépris de soi et la dépression, parfois jusqu'à la tentation d'en finir avec la vie. Ainsi, même si les enquêtes existantes manquent de fiabilité scientifique parce que les victimes n'avouent pas forcément les motifs de leur passage à l'acte, on estime par exemple que, entre quinze et vingt-cinq ans, un jeune homosexuel a cinq à dix fois plus de risques de vouloir mettre fin à ses jours qu'un hétéro, une femme trois fois plus de risques. Le mal-être dû à la différence d'identité sexuelle serait ainsi la cause d'un suicide sur trois chez les adolescents et les jeunes hommes de quinze à vingt-cinq ans et d'un suicide sur dix chez les filles du même âge.

Le droit de vivre sans avoir à dissimuler une partie aussi déterminante de soi fait pourtant partie des droits élémentaires de la personne ; et ne pas le défendre, c'est limiter la liberté de chacun et de tous. C'est dans cet esprit citoyen et en pleine conscience de ce qui se joue dès l'école que le « Collectif éducation contre les Lgbt-phobies en milieu scolaire » s'est formé en 2004, rassemblant des organisations de parents d'élèves (Fcpe), de lycéens et d'étudiants (Unl, Fidl, Unef), de personnels de l'Education nationale et de l'enseignement privé : Cfdt, Fsu, Unsa, Cgt. Il mène depuis un travail de fond inédit, qui a débouché à la mi-mai sur une plateforme revendicative très complète [2]. *« Il ne s'agit pas de se limiter aux simples problématiques de santé publique,* explique Christine Bariaud, enseignante documentaliste dans le Loir-et-Cher, membre du bureau de la Ferc-Cgt et du collectif, *mais de permettre que la sexualité ne soit pas abordée du simple point de vue de la reproduction biologique, c'est-à-dire aussi dans ses dimensions affectives et fondatrices de l'identité de chacun. »* Le collectif milite par exemple pour que, dès l'école primaire, voire dès la maternelle, il soit possible de déconstruire les représenta-

(1) • Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999. • Eric Verdier et Jean-Marie Firdion, *Homosexualités et suicide*, éditions H&O, 230 pages. • Rapport de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) sur les discriminations à l'école, <http://media.education.gouv.fr/file/2010/95/2/Discrimination_ecole_154952.pdf>. • <www.education.gouv.fr/cid27781/lutte-contre-l-homophobie.html>.

(2) « Lutter contre l'homophobie et les discriminations de genre dès l'école primaire », sur <http://ferc.cgt.fr/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=106&Itemid=176>.

Même si les enquêtes existantes manquent de fiabilité scientifique parce que les victimes n'avouent pas forcément les motifs de leur passage à l'acte, on estime par exemple que, entre quinze et vingt-cinq ans, un jeune homosexuel a cinq à dix fois plus de risques de vouloir mettre fin à ses jours qu'un hétéro, une femme trois fois plus de risques.

tions et les stéréotypes véhiculés par une répartition encore très marquée des rôles masculins-féminins attribués aux papas et aux mamans, en redoublant de vigilance sur le langage et le comportement des adultes, tout comme par l'usage des jouets et la pratique de certains jeux : c'est à ce moment de la socialisation que chacun doit apprendre à accepter les règles de vie communes mais aussi les différences des autres, pour qu'il soit possible à tous de vivre ensemble. De nombreux supports pédagogiques existent, ne seraient-ce que des livres, permettant d'appréhender le fait que, parfois, on peut aimer quelqu'un du même sexe ou se sentir différent de ce que son corps montre. *« Les pratiques en ce sens dans certains pays comme le Canada, la Belgique, le Royaume-Uni montrent que cette réalité est mieux comprise et mieux acceptée quand les enfants en discutent en classe »*, souligne Christine.

En France, cette question reste en partie taboue et, parmi les enseignants, les préjugés semblent tout aussi prégnants que dans le reste de la population : dans le monde du travail, on estime que seulement 15 % des salariés homosexuels osent avouer à leurs collègues leur homosexualité. Même du point de vue de l'institution scolaire, la volonté d'informer les adolescents et de sensibiliser les adultes encadrant, d'ailleurs imposée par des textes et des circulaires officiels, se heurte à des résistances plus ou moins manifestes : ainsi, plus du tiers des collèges et lycées n'ont pas rendu visibles les affiches de la campagne Azur 2011, qui a pourtant permis à des centaines de jeunes – pour 42 % des moins de quinze ans – de s'entretenir avec quelqu'un par téléphone et de faire part de leurs doutes et questions quant à leur identité sexuelle. Une bonne partie du matériel d'information n'a même pas été sorti des emballages !

Trois cent mille enfants vivraient dans une famille homoparentale…

Le déblocage pourrait en fait venir des enfants : en France, quarante mille (selon l'Ined) à plus de trois cent mille d'entre eux (selon les associations de parents homosexuels) vivraient dans des familles homoparentales, l'Education nationale les estimant à au moins cent mille. Comme les enfants de divorcés il y a quarante ans, ils sont peut-être encore regardés comme des pestiférés ou, au mieux, comme des bêtes …

curieuses. Mais, comme leurs parents, ils aspirent juste à une vie normale… C'est parfois possible localement, quand des écoles permettent au deuxième parent non officiel de participer à une réunion, voire de voter aux élections de parents d'élèves ; mais, pour des raisons juridiques évidentes, cette réalité n'est pas encore officiellement prise en compte, pas plus que le lien de filiation de certains salariés de l'Education nationale voulant faire valoir leur droits parentaux mais n'étant pas parents biologiques d'un enfant ou demandant que leur changement de sexe soit reconnu officiellement…

La loi actuellement en débat, qui doit permettre le mariage homosexuel et l'adoption, devrait en partie faciliter la reconnaissance légale de ces situations familiales. La présence sur le terrain et le travail éducatif n'en resteront pas moins indispensables. Les membres du collectif – en coordination avec de nombreuses associations comme « Sos homophobie » ou « le Mag jeunes Lgbt » habilitées à intervenir dans les établissements pour peu qu'un enseignant les sollicite – continueront à s'investir à tous les niveaux. S'il est urgent de protéger les jeunes en danger, de défendre les personnes, enseignants ou encadrants, discriminés pour des raisons d'identité sexuelle ou de genre, il s'avère tout aussi indispensable d'œuvrer à la prévention : en multipliant les études, en développant les réflexions et les matériels pédagogiques pour vaincre les préjugés, et donc aussi les moyens de formation pour l'ensemble des membres de la communauté éducative ou tout personnel étant en contact avec des enfants et des adolescents *(lire ci-contre)*.

Au début septembre, la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a été saisie du dossier « lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre » et rencontre actuellement les acteurs associatifs et professionnels – les partenaires sociaux devraient également être consultés. Il s'agit à la fois de permettre que la loi entérine les évolutions de la société et réponde à ses demandes sur le droit de la famille, la santé publique, l'éducation, mais aussi que l'Etat mène des actions protégeant les victimes de discriminations homophobes ou autres, au niveau international, à l'école, dans le monde du travail, dans l'espace public. Un programme d'action doit être clarifié d'ici à la fin octobre, pour une première évaluation à la fin avril 2013. Mais c'est un travail de longue haleine qui s'engage.

Valérie GÉRAUD

Formations, recours, demandez le programme

LA CGT SE BAT DEPUIS DES ANNÉES POUR LA TOLÉRANCE ET CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS.

DELPHINE GOLDSZTEJN / MAXPPP

L'orientation ou l'identité sexuelle ne peut en aucun cas être un frein à l'engagement et à l'acceptation au sein des collectifs.

Les organisations de la Cgt, parmi lesquelles la Ferc, se mobilisent pour développer et animer des modules de formation professionnelle destinés à sensibiliser aux questions d'identité sexuelle l'ensemble des personnels de l'Education nationale, enseignants et personnels administratifs. *« Il serait également souhaitable que l'ensemble des professionnels en contact avec des enfants et des adolescents, les éducateurs sportifs par exemple, qui eux aussi peuvent à un moment être amenés à jouer le rôle de confident, puissent être préparés à ce genre de situation,* souligne Didier Cru, membre du bureau de la Ferc et du collectif depuis sa création. *Nous avons déjà proposé des formations de plusieurs jours dans certaines académies (Orléans, Tours, Marseille, Lyon).* » Ces modules permettent à la fois de mieux comprendre comment se construisent les stéréotypes et les préjugés, comment les combattre, et témoignent au final du fait que, quand on se familiarise avec un phénomène, il prend un autre visage.

Plus globalement, la Cgt travaille depuis des années à ce que l'ensemble des milieux professionnels et syndicaux fasse preuve de tolérance et lutte contre toutes les discriminations. *« Dans le monde du travail comme dans celui du militantisme syndical, il y a des incompréhensions et des blocages comme dans le reste de la société. L'orientation ou l'identité sexuelle ne peut pourtant en aucun cas être un frein à l'engagement et à l'acceptation au sein des collectifs »*, souligne Didier Cru. Cela commence par une plus grande attention à l'égard de propos qui peuvent heurter les autres et se poursuit par un comportement qui prouve aux autres que chacun à sa place dans le collectif de travail ou dans le syndicat, quels que soient son sexe, son origine ethnique, son identité sexuelle…

Et c'est aussi l'affaire du syndicalisme de défendre les salariés qui auraient été discriminés ou atteints dans leur dignité pour de telles raisons. Des recours existent, la Ferc diffuse par exemple des formulaires types à destination des personnes qui auraient été témoins de tels actes. La Cgt travaille aussi à une charte de l'égalité dans la fonction publique, tant pour les salariés que pour les usagers, et à la construction de structures pérennes chargées de protéger les salarié(e)s fragilisé(e)s et de faire preuve de plus de vigilance dans le monde du travail. V.G.

Renseignements et documents auprès de la Ferc-Cgt, <www.ferc.cgt.fr>.

CGT IMPÔTS ENFANTEMENT DÉMOCRATIQUE

Le syndicalisme s'avoue rarement en crise, âpreté conflictuelle oblige. Il est donc peu fréquent qu'il opère un retour sur un de ces épisodes en l'analysant pour ce qu'il est : un épisode de transformation dont l'issue n'est pas écrite à l'avance. En 1992-1993, le Syndicat Cgt des impôts a traversé une longue crise qui a mis en danger son existence. S'agissait-il d'une crise voisine d'autres qui, dans la période, se produisaient dans plusieurs secteurs du mouvement syndical, ou bien était-elle singulière ? L'objet de la discussion, anodin en apparence, se trouve dans la formule *«syndiqué acteur et décideur»*. Derrière la formule qui sent bon le bois frais, se joue tout une conception de l'exercice syndical, dégagée ou non d'une vision avant-gardiste des directions et des élus au bénéfice d'une responsabilisation des syndiqués et des salariés. La chose semble aller de soi ; il n'en est rien. Le renouveau syndical, discuté à l'époque en tensions dans d'autres organisations de la Cgt, va s'alimenter aux enseignements du conflit de1989 durant lequel l'usage du Minitel avait posé les bases d'un « militer autrement ». Ce retour utile sur une période finalement féconde s'accompagne en fin d'ouvrage d'un inventaire très complet des archives disponibles ainsi que des documents écrits essentiels de la période réunis dans un CD.

UNE CRISE SYNDICALE, CGT IMPÔTS 1992-1993, LECTURE ET MATÉRIAUX, André Narritsens, LE TEMPS DES CERISES, 281 PAGES, 17 EUROS.

SYNDICALISME L'ANTHOLOGIE RÉFÉRENCE

Trente documents, pour la plupart en version intégrale, sont réunis dans cette anthologie qui couvre la période 1791-1968. Sont ainsi mis à la disposition des lecteurs des lois qui structurent le syndicalisme hexagonal, les discours fondateurs de la Cgt, de la Cftc, de FO, de la Cfdt, des écrits théoriques de Karl Marx, Antonio Gramsci, Rosa Luxemburg, Vladimir Ilitch Lénine qui ont influencé les conceptions françaises du syndicalisme, les grands accords conclus en 1936 et en 1968. Chaque texte est présenté dans son contexte et sa portée, et l'ensemble retrace les quatre grandes phases traversées par le mouvement syndical français, de la Révolution française à l'époque contemporaine.

ANTHOLOGIE DU SYNDICALISME FRANÇAIS, Jean Magniadas, René Mouriaux, André Narritsens, ÉDITIONS DELGA, 207 PAGES, 17 EUROS.

grilles echecs ERIC BIRMINGHAM

Tactique

Etude de E. Janosi, 1969. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).

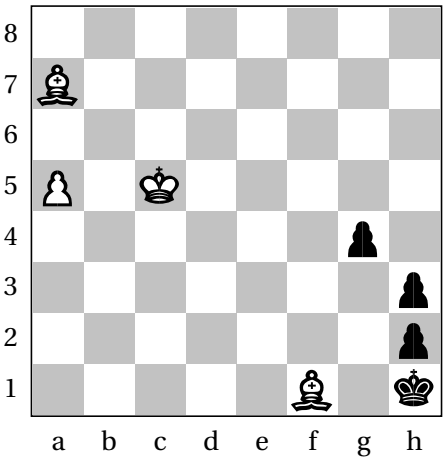

La triste fin d'un éleveur de tigres

«… Ce qui me fait le plus peur? Sans doute que mon fils devienne un criminel ou un délinquant…» Boris Spassky (champion du monde d'échecs 1969–1972).

Né en 1949 en Angleterre, Simon Webb s'était installé en Suède au début des années 1980. Détenteur du titre de maître international, il jouait aux échecs non seulement en compétition sur l'échiquier, mais également par correspondance. En 1978, il publie un livre très original, *Chess for Tigers (les Echecs pour les tigres)*. Contrairement à l'immense majorité des publications, celle-ci n'était pas destinée à faire progresser les lecteurs, son dessein était plutôt d'aider à optimiser leurs connaissances et expériences afin d'obtenir de meilleurs résultats en situations de jeu. Le bouquin était instructif et bourré d'humour. Ce petit bijou eut beaucoup de succès et participa grandement à la notoriété de son auteur. Après deux rééditions, le livre tomba dans l'oubli. Il n'a hélas jamais été traduit en français. Un soir du mois de mars 2005, aux alentours d'une heure du matin, Simon Webb rentre chez lui. Il a passé la soirée à son club d'échecs situé dans la banlieue de Stockholm. Dans la cuisine de sa maison, il trouve son fils. Ce dernier, âgé de vingt-cinq ans, souffre notamment d'une addiction aux drogues dures. Une énième dispute s'engage, violente, les deux hommes s'empoignent. Sur une table un couteau est posé, le jeune homme s'en empare et tue son père.

Une des premières grandes compétitions

Schaufelberger H.–Webb S., championnat d'Europe des moins de vingt ans, Groningen, 1969, défense Grünfeld

1. c4, Cf6; 2. d4, g6; 3. Cc3, d5; 4. Cf3, Fg7; 5. Db3, dxc4; 6. Dxc4, 0-0; 7. e4, Ca6; 8. Ff4, c5; 9. dxc5, Da5; 10. Cd2, Fe6; 11. Da4, Dxa4; 12. Cxa4, Cb4; 13. Rd1 (il fallait parer la fourchette en c2), **13… Tfd8; 14. a3, Cxe4!; 15. axb4, Cxd2; 16. Re1** (sur 16. Fxd2, Fh6–+), **16… Cb3; 17. Ta3, Td4; 18. Fe3, Txb4; 19. Cb6, Td8; 20. Txa7, Cd4; 21. Txb7, Txb2; 22. Fd3, Cc6** [les Blancs abandonnent; par exemple: 23. Fc1 (23. Fe2?, Fc3+; 24. Rf1, Tb1+–+), 23… Ta2; 24. Fe4?, Fc3+; et sur 25. Rf1?, Td1#]; **0-1.**

Webb bat un redoutable grand maître russe

Sveshnikov E. (2 520)–Webb S. (2 430), tournoi de Hastings, 1977, défense française

1. e4, e6; 2. d4, d5; 3. Cc3, Fb4; 4. e5, c5; 5. a3, Fxc3+; 6. bxc3, Ce7; 7. Dg4, Dc7; 8. Dxg7, Tg8; 9. Dxh7, cxd4; 10. Ce2, Cbc6; 11. f4, Fd7; 12. Dd3, dxc3; 13. Cg3, 0-0-0; 14. Fe2, Cf5; 15. Cxf5, exf5; 16. 0-0, d4; 17. Ff3, Fe6; 18. Tb1, Fa2; 19. Ta1, Fe6; 20. Te1, Db6; 21. h3, Dc5; 22. Rh2, Dc4; 23. Dxc4, Fxc4; 24. g4, d3!; 25. cxd3, Cd4; 26. Te3, Fd5; 27. Fxd5, Txd5; 28. Tg3, fxg4; 29. hxg4, Th8+; 30. Rg2, Tb5; 31. a4, Tb3; 32. Ta3 (VOIR DIAGRAMME).

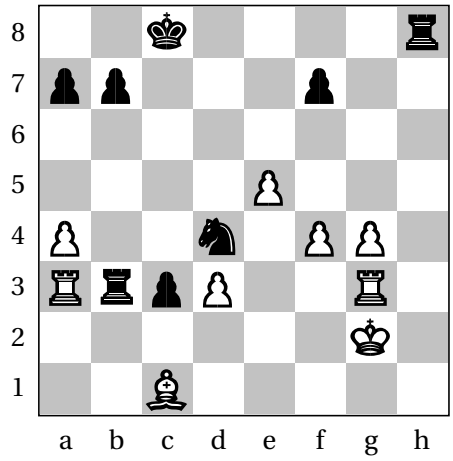

32… Tb2+!; 33. Rf1 (33. Fxb2?, cxb2; les Blancs ne peuvent empêcher la promotion du pion «b»), **33… Cb3; 34. Fxb2, Cd2+; 35. Re2, Th2+!** (35… cxb2 est moins bon: 36. Tg1, b1D; 37. Tc3+, Rb8; 38. Txb1, Cxb1; 39. Tc1, Ca3; 40. d4 donne des chances aux Blancs); **36. Re3** (36. Rd1??, cxb2–+), **36… Cf1+!; 37. Rf3?** (37. Rd4, cxb2; 38. Tb3, Cxg3–+), **37… cxb2; 38. Tb3, Cd2+** (le grand maître russe abandonne. Car après 39. Re3, Cxb3; 40. Tg1, Cc1–+); **0-1.**

mots croisés

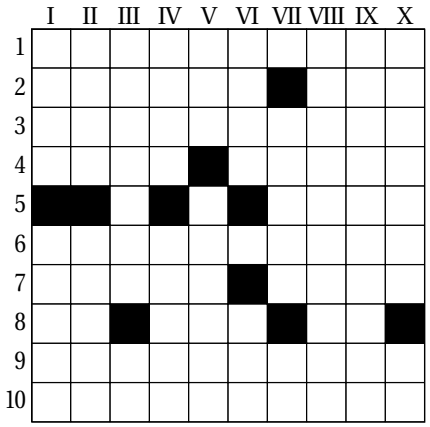

HORIZONTALEMENT

1. Plutôt impériale avec la Cinquième. – 2. Consolidai. A vu naître Einstein. – 3. Reptile du crétacé en vol arrière. – 4. Vagabonda. Chagriné comme avant. – 5. Laïc embrouillé. – 6. Initiatrice. – 7. Unique lorsqu'elle est *sui generis*. Non-enseignants dans l'Education nationale. – 8. Associe. Ferraille suédoise. Cours élémentaire. – 9. Propage la rouille du blé. – 10. Peut laisser des traces désagréables sur vos doigts.

VERTICALEMENT

I. Instrument de direction. Point apprécié à *Options*. – 2. Emet un emgyrobrob. Embauma. – III. Chef souvent mafieux. Article arabo-andalou. – IV. Voyelles. Deuxième sur dix. – V. S'ouvre, se ferme ou exclut. Alex ou Ana Beatriz. – VI. Familier d'un acteur britannique. Essai non abouti. – VII. Fera du charme à sa belle au fond des bois. Protactinium. – VIII. Chêne noir. – IX. Extrêmement bref. – X. Amassés. Que du blanc!

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Républicque. – 2. Etayai. Ulm. – 3. Nodonaréfp (piéranodon). – 4. Erra. Marri. – 5. Ical (laïc). – 6. Fondatrice. – 7. Odeur. Atos. – 8. Co. Ore. Ru. – 9. Urédospore. – 10. Salissante.

Verticalement: I. Réne. Focus. – II. Etor (roie). Odora. – III. *Padrone. El.* – IV. Uyoa. Duodi. – V. Ban. Barros. – VI. Liam (Neeson). Ess. – VII. Raira. Pa. – VIII. Quercitron. – IX. Ultracourt. – X. Empilés. Ee.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Rd6! (le Roi blanc évite de se mettre dans les jambes des Fous), **1… g3; 2. Fd4, g2; 3. Fa6!, g1D** (si 3… g1T; 4. Fb7+, Tg2; 5. Rd5, Tg5+; 6. Re4, Tb5; 7. Fc6, Tg5; 8. Rf4+, Tg2; 9. Rf3, Tg6; 10. Fb7, Tg2; 11. a6, Ta2; 12. Rf4+, Tg2; 13. Re3, Rg1; 14. a7, h1D; 15. a8D, Tg3+; 16. Re2+, Rh2; 17. Fxh1+–); **4. Fb7+, Dg2; 5. a6, Dxb7; 6. axb7, Rg2; 7. b8D, h1D; 8. Db7+, Rh2; 9. Fe5+, Rg1; 10. Db1+, Rg2; 11. De4+, Rg1; 12. De1+, Rg2; 13. De2+, Rg1; 14. Fd4#, 1-0.**

TBWA\PARIS

DES CHANTIERS D'INSERTION POUR UN NOUVEAU DÉPART.

SNCF PERMET À PLUS DE 1 500 PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DE RETROUVER UN TRAVAIL GRÂCE À 135 CHANTIERS DE RÉNOVATION D'ESPACES FERROVIAIRES.

SNCF

SNCF - 34 rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris - R.C.S. Paris B 552 049 447.

ÊTRE UTILE AUX HOMMES, C'EST APPORTER LA CULTURE LÀ OÙ ON NE L'ATTEND PAS.

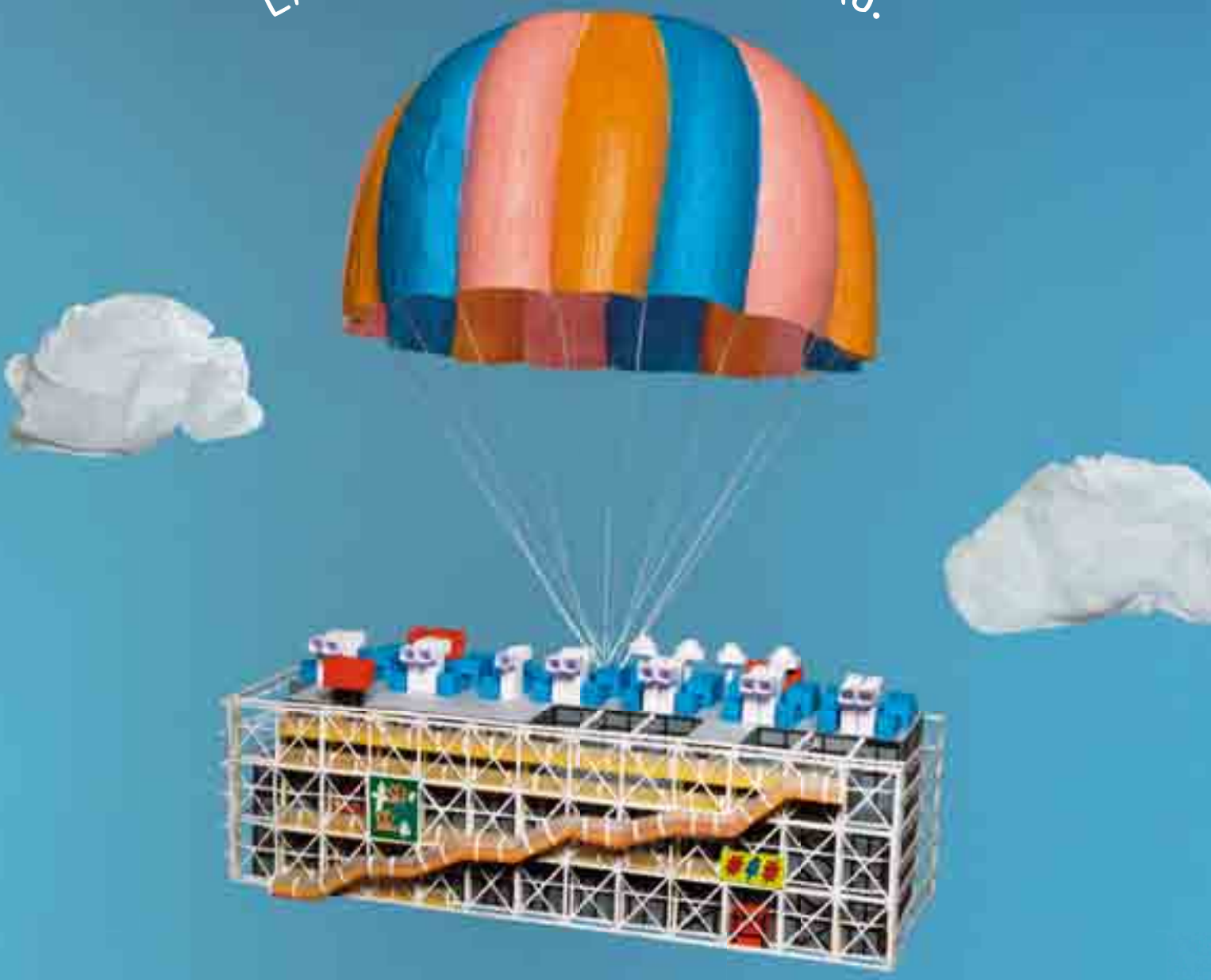

Le Centre Pompidou Mobile est le premier Musée nomade au monde. Créé grâce notamment au soutien de GDF SUEZ, mécène Fondateur, il a déjà permis à 90 000 personnes en 1 an de découvrir à travers la France les chefs-d'œuvre du Centre Pompidou. Être utile aux hommes, c'est favoriser l'accès de tous à la culture. GDF SUEZ a placé cette ambition au cœur de son mécénat. www.gdfsuez.com

Energie pour agir
FONDATION D'ENTREPRISE
GDF SUEZ

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Illustratrice : Mathilde Nivet / Photo : Ludovic Bollo - GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 321 773 449 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - SAATCHI & SAATCHI